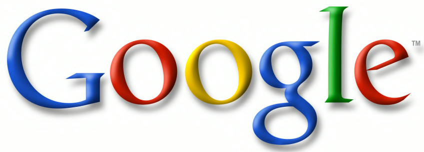


This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

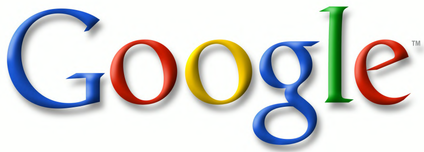
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at http://books.google.com/



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`



5698.54.2


INSIGNIA ACADEMIAE HARVARDIANAE CANTAB: NOV: ANGLIAE
VE RI
TAS
The Gift of
Mary Bryant Brandegee
in Memory of
William Fletcher Weld
HARVARD COLLEGE LIBRARY



LE DUEL

DEPUIS LES TEMPS LES PLUS RECULÉS JUSQU'A NOS JOURS

PAR

THÉODORE-AUGUSTE MENDEZ

DEUXIÈME ÉDITION.

PARIS

Chez APPERT ET VAVASSEUR, passage du Caire, 54;

Et à la LIBRAIRIE NOUVELLE, 15, boulevart des Italiens.

—

1854

LE DUEL

DEPUIS LES TEMPS LES PLUS RECULÉS JUSQU'À NOS JOURS

PAR

THÉODORE-AUGUSTE MENDEZ

DEUXIÈME ÉDITION.

Vitam impendere vero.

« Quand on a fait dans le siècle passé des
« lois contre le duel, peut-être aurait-il suffi
« d'ôter à un guerrier sa qualité par la perte
« d'une main, n'y ayant rien ordinairement
« de plus triste pour les hommes que de sur-
« vivre à la perte de leur caractère. »

MONTESQUIEU.

« A ce compte, un fripon n'a qu'à se battre
« pour cesser d'être un fripon. »

J.-J. ROUSSEAU.

Pour que le duel pût exister sans être un crime, il faudrait la suppression de Dieu du milieu de son univers, la suppression de la religion, de la philosophie, de la raison et de la conscience humaine. L'AUTEUR.

PARIS

Chez APPERT ET VAVASSEUR, passage du Caire, 54;
Et à la LIBRAIRIE NOUVELLE, 15, boulevart des Italiens.

1854

Harvard College Library
Bowie Collection
Gift of
Mrs. E. D. Brandegee
Nov. 9, 1908

H 5698.54.2

1961-27

BOUND MAR 24 1911

AVIS.

Nulle traduction de cet ouvrage ne pourra être faite sans l'autorisation expresse et par écrit de l'auteur, qui se réserve en outre tous les droits stipulés dans les conventions intervenues ou à intervenir entre la France et les pays étrangers, en matière de propriété littéraire.

PRÉFACE

Ce livre est placé par l'auteur sous la sauvegarde de tous ceux qui croient en Dieu, de tous ceux qui prient, et de tous ceux qui aiment.

TH.-AUG. MENDEZ.

PRÉFACE DE L'ÉDITEUR.

Notre préface sera presque aussi brève que celle de M. Mendez, en ce qui nous sera propre. Nous nous bornerons à dire qu'il en est de certains livres comme de certains hommes : ils ont du bonheur. De tous les rangs de la société est sorti un cri d'approbation qui assure au livre sur *le Duel* une place parmi les œuvres qui restent dans le souvenir des hommes.

Nous transcrirons ici l'opinion de quelques journaux.

Il a été publié plus de trois mille volumes sur le duel. Les brochures ne se comptent plus. Tout le monde a voulu produire son opinion pour ou contre. Parmi ceux qui ont agité cette question, je trouve des papes, des jurisconsultes, des rois, des philosophes, des évêques, des médecins, des maîtres d'armes, des généraux et des gens du monde. La querelle est toujours pendante. Du livre, on a passé à la pièce de théâtre, à la chanson, à l'épigramme qui court les rues, à la caricature qui se colle sur tous les murs ; on a tonné du haut de la tribune, on a jeté l'anathème du haut de la chaire; on a fait des lois inexorables. Le débat n'est pas encore vidé. Arrivera-t-il jamais à sa fin ?

Il est peu aisé d'avoir à répondre. Ce qu'on peut dire, c'est que de temps en temps, une sorte de lutte bibliographique s'établit tout à coup ; les livres sur le duel, déja si nombreux, se mettent à reparaître et à refleurir: le procès recommence de plus belle.

Il faut bien croire que nous sommes à l'une de ces époques-là. Jamais il n'y a eu tant de calme dans les esprits. Toutes les propositions contraires chôment. Toutes les colères d'hier, qui armaient le tribun contre l'écrivain, et le soldat contre le penseur, sont, sinon mortes, du moins apaisées.

On ne se bat plus aujourd'hui, Dieu en soit loué ! Pour un oui ou pour un non, six hommes ne courent pas au bois afin d'y mettre flamberge au vent. Mais les jours ne sont pas encore bien éloignés de nous où l'objet le plus frivole amenait deux champions à se couper la gorge sous l'œil de leurs meilleurs amis. Dans ces dernières années, qui ne sont plus, je le sais, qu'un point dans l'histoire, que de rencontres souvent fatales, et pour des mots aussi vite oubliés que prononcés !

Avant d'entrer en matière, il n'est pas superflu de faire remarquer que l'auteur est renommé à bon droit pour un des meilleurs tireurs d'épée de notre pays ; c'est même à son habileté qu'il faut attribuer l'idée qu'il a eue de publier cet ouvrage. Dans les temps que je viens d'indiquer, M. T.-A. Mendez a eu à descendre en personne sur le pré ; il a assisté à plus d'un drame émouvant ; il a vu et touché à plusieurs reprises un fer rougi par le sang de ses semblables ; ce sang des

combats singuliers, tache sinistre et vive, produit toujours sur les âmes généreuses l'effet que celui de Duncan amenait sur les yeux consternés de Macbeth. Voilà comment il a été conduit à condamner purement et simplement la coutume du duel. Oui, dès ses prémisses, M. T.-A. Mendez fait voir en peu de mots qu'il est désormais systématiquement hostile au duel. Il demande qu'il soit proscrit de nos mœurs. Il voudrait, si la chose était en son pouvoir, communiquer à la législation aujourd'hui en vigueur une pénalité plus sérieuse et armer les magistrats de mesures préventives plus efficaces. En feuilletant ses premières pages, on voit déjà plus chez lui une affaire de sentiment. Peu à peu, en effet, il cède à l'entraînement de la passion. Le duel est traité par lui du haut en bas, sans mesure, comme un crime et comme la pire des infirmité sociales. Ne se contentant pas, pour soutenir victorieusement sa thèse, des motifs qu'il peut tirer de la morale, de la religion et de la philanthropie, il va puiser ses autorités dans les œuvres des philosophes humanitaires du dix-huitième siècle. Il cite Montesquieu, Jean-Jacques Rousseau, le grand Frédéric, Napoléon, de Bonald, Châteaubriand, et vingt autres. En guise de préface, il a déjà, du reste, mis sous les yeux du lecteur trois lignes qui accusent suffisamment le plan de son travail. « Ce livre, dit-il, est placé par » l'auteur sous la sauvegarde de tous ceux qui croient » en Dieu, de tous ceux qui prient et de tous ceux qui » aiment. » On voit tout de suite à quel but doit le pousser ce point de départ.

La patience honorable de M. Mendez lui fait faire à chaque pas dans l'histoire les découvertes les plus précieuses. De ces glanes ramassées toujours avec intelligence, il est facile de composer ensuite un faisceau de preuves et une réunion d'arguments contre lesquels on ne pourrait guère lutter. Quelques citations, prises au hasard, donneront une idée de ces recherches et du bonheur avec lequel elles ont été groupées. « On dit : *Le duel est dans nos mœurs*. Cependant, il ne faut jamais invoquer les mœurs comme excuse d'un fait quelconque. Alexandre-le-Grand défendit aux Bactrians de faire dévorer leurs pères, devenus vieux, par les chiens. C'était dans les mœurs, et ces mœurs étaient atroces. » — Et plus loin : « L'homme est un monstre incompréhensible, a dit Blaise Pascal. Il prie avant d'aller se battre en duel, Et quelle peut être cette monstrueuse prière adressée à Dieu? « Seigneur, » fais que le cœur de cet homme sente le fer, et que » ce fer lui donne la mort ! »

J.-J. Rousseau est le réservoir où M. T.-A. Mendez aime surtout à puiser ses faits et sa dialectique. A une certaine époque on a jeté beaucoup de ridicule sur le citoyen de Genève à cause de ses opinions sur le duel, qu'il était de mode alors de traiter de paradoxe. Mais, chose assez remarquable, l'argumentation de J.-J. Rousseau se trouve en très grande partie confirmée par les philosophes chrétiens qui sont venus après lui. Mais de ce qu'il a une grande prédilection pour les citations, M. Mendez ne renonce point à argumenter ni à prouver par lui-même. Dans l'*Essai sur le Duel*.

divisé par petits chapitres et par aphorismes, comme l'*Esprit des Lois*, on rencontre çà et là beaucoup de vérités très courageuses et très fièrement formulées, dont on doit faire exclusivement honneur à l'écrivain. Il veut, par exemple, démontrer que le combat singulier n'est presque jamais une chose irréfléchie, spontanée, rapide, et il dit : « Mais il n'y a ni vertige « amer ni folie instantanée dans le duel. On se bat le « lendemain de l'offense ; on se bat parce qu'on a der- « rière soi la verge de l'opinion, et le sourire qui em- « poisonne. » Les faits qu'il cite sont aussi parfois très concluants. Il s'évertue à amener sans cesse une analogie sans doute un peu outrée entre le duelliste et l'assassin. Il est très certain qu'un prévôt de salle d'armes, qui se bat contre un homme inhabile à tenir une épée, est cent fois en passe d'assassiner son adversaire. C'est justement pour cela que le nom de spadassin est une flétrissure et comme un acheminement à l'autre mot. Cependant M. T.-A. Mendez me semble trop outré quand il veut à toute force qu'un homme qui égorge sur la voie publique, le soir, à la corne des bois, soit absolument semblable à un homme qui tue par-devant témoins, pour des faits discutés, avec des armes convenues.

Mais, je l'ai dit, l'auteur y met de la passion, presque de la ferveur. Celui qui tue en duel lui devient un objet de dégoût insurmontable. Il le désigne du doigt, il veut qu'on le marque au front comme un des descendants de Caïn.

Ce qui offense le plus l'auteur de l'*Essai sur le Duel*

c'est qu'on vole l'humanité toutes les fois que, pour une dispute souvent futile, on lui arrache violemment un de ses membres peut-être les plus distingués. Qui sait, en effet, si celui qui vient de tomber n'aurait pas imaginé quelqu'une de ces grandes découvertes qui font marcher les sociétés vers la réalisation du bonheur terrestre? Franklin aurait pu être tué, Jenner aussi, Fulton et Papin aussi, et lord Byron, et Walter Scott, et Homère, et Sophocle, et Shakespeare, et Rossini. Qui vous dit que l'homme qu'un imbécile, fin tireur, va jeter sur l'herbe n'aurait pas inventé l'art de diriger les ballons, une recette contre la goutte ou contre la phthisie, ou le moyen d'implanter en Europe l'arbre à pain de Taïti. — M. T.-A. Mendez répond à tout cela par ces mots : « Ne tuez plus! »

Avant de finir, je reprocherai pourtant à l'auteur d'avoir un peu trop négligé le côté historique et anecdotique dans son livre. Que de témoignages à recueillir contre le duel! Dans les premières années de sa majorité, Louis XV renouvela, mais inutilement, les édits contre les duels. Le bretteur de cette époque qui attira le plus les regards par l'importance de sa position sociale, c'est le duc de Richelieu, le roué par excellence, celui qui vit des femmes se battre en champ clos pour l'amour de lui. Et il disait: « Au fond, c'est bête! » On connaît l'histoire du beau Létorières, appelé *Monsieur le Charmant*, aussi redouté des hommes que des femmes, et qui, blessé, mourant des suites d'un duel, vint exhaler son dernier soupir aux pieds de Mlle de Soissons. Et il disait : « C'est beau et triste de

mourir ainsi ! » Turpin, Saint-Foix, l'auteur des *Essais*, Saint-Evremond, la Maugerie, le chevalier ou la chevalière d'Eon, le mulâtre Saint-Georges, Alexandre de Tilly, le duc de Lauzun, le chevalier de Boufflers, tous ceux-là se sont battus, tous ceux-là ont conclu contre le duel. L'Encyclopédie arrivait, J.-J. Rousseau écrivait; un ordre nouveau commençait; 89 était à deux pas. Vainement le comte d'Artois (depuis Charles X) et le duc de Bourbon se battaient à cause d'un coup de canif dans un contrat de mariage, le ridicule attaquait le duel. Voilà Beaumarchais qui s'écrie : « Je ne me suis pas battu avec Goësman, parce que je « n'aurais pas trouvé chez lui de cœur à percer. »

89 est venu. Le duel va se reproduire avec une physionomie nouvelle, grâce aux discours de la tribune, à l'ardente polémique des journaux et aux scènes de la place publique. Un peu avant, pour se battre, il fallait être gentilhomme. L'épée maintenant brillera dans les mains plébéiennes si longtemps avilies par le bâton du moyen-âge. Dès septembre 1790, la juridiction du point d'honneur a disparu avec tous les autres tribunaux d'exception. Une figure qui domine toutes les autres figures si puissantes de la révolution, Mirabeau, redouté duelliste avant d'avoir été purifié par les suffrages du peuple, a le bon esprit de refuser les provocations qui lui arrivent de toutes parts, en les ajournant après la session. Le duel de MM. de Lameth et de Castries irrite au plus haut point la fureur populaire. Dans le même temps, Barnave se bat au pistolet avec Cazalès, son rival d'éloquence, pour une frivole

question de politique. Tout à coup le duel fait silence devant la Convention ; non, la France soutient un duel contre toute l'Europe coalisée, et l'Europe est vaincue. Un jour, en présence de cette Convention, si peu étudiée encore et si mal jugée, on présente un projet de loi sur le duel. — La majorité déclare qu'il n'y a pas à délibérer. — Napoléon, comme Louis XI, comme le cardinal de Richelieu, comme Louis XIV et comme la Convention, n'aimait pas le duel. On se rappelle que le roi de Naples l'ayant provoqué à l'épée, il fit répondre au Bourbon imbécile : « J'aime mieux conquérir votre royaume, » et il le conquit.

Si ces documents historiques manquent à l'*Essai sur le Duel*, de M. Mendez, en revanche la plus belle philosophie et les principes de la morale la plus nette et la plus brave y abondent. Ce sera un succès.

PHILIBERT AUDEBRAND.

(*Extrait du* MOUSQUETAIRE, numéro 27 juin 1854).

« Ce livre est placé par l'auteur sous la sauvegarde de tous ceux qui croient en Dieu, de tous ceux qui prient et de tous ceux qui aiment. »

Ces quelques lignes simples et touchantes en sont l'unique préface, et elles suffisent, en effet, pour en faire nettement entrevoir l'esprit; car c'est là une de ces rares œuvres, dont on peut dire qu'elles respirent à chaque page la foi, la piété et l'amour. M. Mendez a développé, dans une suite de pensées, d'observations, de maximes, d'aphorismes, qui rappellent la manière

de Pascal, de la Rochefoucault, etc., ces éternels principes de religion, de justice et de morale, dont les générations se montrent si oublieuses. Il s'est appliqué surtout à combattre ce fatal préjugé du duel, dernier legs de la barbarie à la civilisation, puissance monstrueuse contre laquelle tout est venu se briser, depuis les édits de Richelieu jusqu'à la jurisprudence moins terrible de M. Dupin. M. Auguste Mendez traite ce grave sujet avec la hauteur de pensées de Montesquieu et l'éloquence de Rousseau; aussi son livre fera-t-il plus contre le duel, dans l'esprit de ceux qui l'auront lu, que les sévères prohibitions dont nous venons de rappeler le souvenir.

(*Extrait de* LA REVUE BIBLIOGRAPHIQUE, numéro du 25 juin 1854).

Un bien honorable hommage vient d'être rendu à un livre, récemment publié. Un jeune lieutenant de cavalerie, achevant un congé de convalescence, à Paris, a eu mercredi dernier une querelle violente, avec un jeune médecin. Rendez-vous donné; témoins indiqués. Le duel devait avoir lieu jeudi. Le mercredi soir, un des témoins du lieutenant, fit déposer, dans la chambre de son ami, un volume in-8°, *Essai sur le Duel*, par M. Théodore-Auguste Mendez. Ce livre est à la fois un très bon livre et une bonne action : la pensée qui y domine, c'est l'assimilation du duel à l'*assassinat*. Cette donnée, fortement établie dans son

ouvrage, M. Mendez prend la société sous toutes ses formes; les querelles, sous tous les aspects; il énumère, il accepte toutes leurs causes, et avec une fermeté saisissante il arrive à cette conclusion terrible : *assassinat !*

L'âme qui a répandu son feu sur ce livre, est une âme bonne et courageuse; l'esprit qui en a dirigé les idées, est un esprit nourri des textes, au courant de son histoire, et observateur sérieux des mœurs de son pays.

Le lieutenant, voyant ce livre, le lut aussitôt puisqu'il entrait dans sa propre situation. Sa raison fut déconcertée par ce cri de chaque page : *assassin!* Il arrivait d'Afrique, il va partir pour Gallipoli; il a envoyé, jeudi matin, ses témoins, près de son adversaire, désignant, pour lieu de rendez-vous, une allée des Tuileries..., et en apercevant le jeune médecin, il s'est jeté dans ses bras en s'écriant : *je ne serai jamais un assassin!* — J'engage les lauréats académiques à produire, par leurs œuvres, de tels résultats! M.

(*Extrait de l'*EUROPE ARTISTE, numéro du 25 juin 1854.)

A propos des erreurs qui sont la loi du monde, un livre vient de paraître qui combat victorieusement et chaleureusement un des plus terribles préjugés qui existent. Ce livre est un *Essai sur le Duel,* et jamais la logique et la raison ne se sont montrées plus éloquentes. L'auteur de cet essai, M. Théodore Mendez, s'est inspiré des plus hautes et des meilleures pensées.

Dans une forme originale, vigoureuse, pleine de chauds élans, il a massé les arguments les plus puissants.

M. Th. Mendez s'élève contre cette coutume barbare qui place en face l'un de l'autre, le fer à la main, deux hommes, deux membres de l'humanité. Il démontre que, lorsque les résultats du duel ne sont point ridicules, ils sont presque toujours funestes; enfin il proteste avec toute l'énergie d'un cœur honnête, d'une âme loyale contre ces combats inégaux où d'avance on peut désigner la victime et le bourreau. Ce livre est une des œuvres les plus vigoureusement trempées que je connaisse. L'auteur n'a point voulu entrer dans des détails qui ne pouvaient qu'affaiblir la portée morale de son œuvre; il s'est astreint, au contraire, à n'aborder que la question purement philosophique, et de cette tâche il s'est tiré à son très grand honneur.

(*Extrait de l'*ESTAFETTE, numéro du 23 mai 1854.)

M. Auguste Mendez vient de faire paraître, sur *le Duel*, un livre dont le style nerveux et coloré produit une grande sensation dans le monde littéraire. Pour que le duel pût exister, dit M. Mendez, il faudrait la suppression de Dieu du milieu de son univers, la suppression de la religion, de la philosophie, de la raison et de la conscience humaine.

(*Extrait du* PAYS, numéro du 28 juillet.)

ERRATA.

Page 98, ligne 5, deuxième édition, *au lieu de :* Dentem pro dentem, oculo pro oculo, *lisez :* Dentem pro dente, oculum pro oculo.



LE DUEL

Vitam impendere vero.

« Quand on a fait dans le siècle passé
« des lois contre le duel, peut-être au-
« rait-il suffi d'ôter à un guerrier sa
« qualité par la perte d'une main, n'y
« ayant rien ordinairement de plus triste
« pour les hommes que de survivre à la
« perte de leur caractère. »

MONTESQUIEU.

« A ce compte, un fripon n'a qu'à se
« battre pour cesser d'être un fripon. »

J.-J. ROUSSEAU.

Pour que le duel pût exister sans être un crime, il faudrait la suppression de Dieu du milieu de son univers, la suppression de la religion, de la philosophie, de la raison et de la conscience humaine.

L'AUTEUR.

I.

Quand la société propage elle-même de mauvais enseignements, dans toute sa puissance collective, comment exiger de l'individu une valeur morale plus grande que celle de la

masse? Cette vertu semble dépasser les forces d'un homme. Autant serait à la terre de ne vouloir pas graviter vers le soleil, ou aux hommes de refuser à la terre de la suivre dans son mouvement de rotation qui les emporte.

Il n'y a donc rien d'étonnant à ce qu'il n'y ait pas d'homme en France assez courageux pour briser les fers de l'opinion, à l'endroit du duel. Chacun courbe la tête sous son joug sauvage, et l'esclave obéit à ses décrets sanglants! « *Va*, lui crie l'opinion, *va tuer ou mourir*, » et l'esclave va!... Que sa conscience se révolte, que le sang versé revienne sur sa main, comme sur celle de Macbeth, que les lois sévissent, que les larmes d'une mère, d'une épouse tombent sur son cœur comme du plomb fondu, n'importe! l'esclave de l'opinion s'est battu aujourd'hui; il se battra demain, il se battra toujours! parce qu'en France la mort n'est que la cessation de l'existence, tandis que la honte est la cessation de la vie! Telle est la situation que la société fait à l'individu.

II.

Ces quelques mots expliquent toute notre pensée. Dans cet écrit sur le duel, nous n'attaquons nullement l'homme qui se bat, c'est l'œuvre de ceux qui ont mission de sauvegarder la société (1), mais nous attaquons l'opinion sauvage qui le force de se battre. Nous voudrions détruire cette opinion, en appelant à elle contre elle-même. Nous n'en n'avons pas l'espoir heureux. Mais d'autres, plus forts que nous, viendront. Humble ouvrier, nous charrions des matériaux : cette tâche suffit à nos forces; nous aurons servi à l'ouvrage dont parle Antonin :

« Quelque parti que tu prennes, celui qui

(1) Ce n'est pas la juridiction existante qui, quelque coërcitive qu'elle puisse être, arrêtera le duel. Du reste, l'initiative prise par les tribunaux est incomplète : il y a une lacune immense, il manque la majesté d'une loi discutée, votée et promulguée; on semble marcher sur un terrain glissant, on semble chercher le droit, et de là, toutes les hésitations en matière de duel. (*Note de l'Auteur.*)

« gouverne l'univers saura bien se servir de « toi : il te mettra toujours parmi les coopéra- « teurs, et au nombre des êtres qui servent « utilement à l'ouvrage.

« Marc-Aurèle Antonin. »

« Je prie l'inspirateur suprême de « mettre lui-même sur mes lèvres quel- « ques-unes de ces vérités qui ne passent « pas avec le jour. »

Lamartine.

III.

Un général anglais a dit :

« Si le diable sortait de l'enfer pour se « battre en duel, le premier qui se présente- « rait pour faire sa partie, serait assurément « un Français. »

Nous sommes bien forcés de convenir que c'est une des maladies les plus cruelles de l'esprit français.

Les pragmatiques sanctions, les ordonnances, les lois, l'autorité despotique des empereurs et des rois; les châtiments les plus atroces, les peines les plus cruelles, la corde, le feu, le fer, les bastilles, rien dans la nuit des temps, rien dans la contemporanéité n'a pu vaincre cette coutume barbare, insensée et ridicule! La religion elle-même n'a pu triompher de cette sauvagerie aveugle, et c'est en vain que Dieu a dit:

« Tu ne tueras point. »

Décalogue.

Ad dissipandas gentes quæ bella volunt.

C'est aussi en vain que la philosophie a secoué son flambeau, l'ignorance et la barbarie ont surnagé, et pragmatiques sanctions, ordonnances, lois, tortures, empereurs, rois, raison, logique, religion, la parole de Dieu elle-même ont été impuissants, et le duel a survécu.

On a tué, on tuera encore!...

« Jusques à quand, Seigneur?... »

DAVID.

IV.

On comprend, du reste, ce que pourra la logique du plus faible de la terre, contre un acte toujours combattu, et sans cesse renaissant?

Si, cependant, en démontrant le crime, les désordres et le ridicule de cet acte, on pouvait faire descendre dans tous les esprits la conviction profonde qu'il y a réellement crime, désordre et ridicule, ce serait une bien grande victoire; un jalon de salut planté sur un chemin sanglant, une voix qui crierait : Assez.

Un de nos plus illustres capitaines (1) a

(1) Le maréchal Clausel.

dit : « Quiconque se bat, ayant tort, est un « assassin, s'il n'a fait ce que doit faire tout « homme de cœur quand il a tort. »

V.

Ceux qui ont pris à charge de défendre le duel, ont repoussé avec indignation l'assimilation qu'on a voulu établir entre l'assassin et le duelliste (1).

Ne descendons pas jusqu'au duelliste de profession; son règne est passé, et le mépris public a marqué sa place.

Il semble, tout d'abord, qu'il y a quelque chose d'odieux à faire un assassin d'un homme qui se bat en duel.

Cependant, M. Dupin aîné, au rapport de M. Béranger (de la Drôme), M. Dupin aîné,

(1) Par duelliste, nous entendons seulement quiconque se bat en duel, et nous n'entendons nullement confondre cet individu avec le duelliste de profession.

(*Note de l'Auteur.*)

interprète éloquent de la religion et de la morale, a rempli, autant qu'il était en lui, une lacune dans nos lois modernes, et a obtenu de la cour de cassation l'esprit et la lettre de cette juridiction :

« Le duel est considéré comme homicide « volontaire (1). »

Il y manque seulement le consentement de nos mœurs, pour que cela soit une vérité acquise.

VI.

Cependant, il ne faut jamais invoquer les mœurs comme excuse d'un fait quelconque. Alexandre le Grand défendit aux Bactrians de faire dévorer leurs pères, devenus vieux, par les chiens. C'était dans leurs mœurs, et ces mœurs étaient atroces.

(1) Art. 295, 296, 301, 304, 321, 324 du Code pénal.

VII.

Les mœurs, en consacrant le duel, ne consacrent que le paralogisme, l'aberration, l'irrationalité, beaucoup d'ignorance du *vrai vrai*, beaucoup d'ignorance de la valeur morale des mots, de l'acception réelle. Une confusion incompréhensible de paroles sans aucun sens, sans entente; de sentiments, d'idées qui hurlent de se trouver ensemble : Voilà nos mœurs sur le duel, et c'est ce qu'il faut démontrer jusqu'à la dernière limite de l'évidence humaine.

VIII.

L'antique civilisation, dans son naturalisme effrayant, avec son paganisme désordonné, n'a pas connu le duel. Cet héritage sanglant des Goths, des Visigoths, des Lombards, des An-

gles et des Francs, ne souilla ni Israël, ni Sparte, ni Athènes, ni Rome!

Quand, nous ne savons pas bien quel Brenne gaulois fit offrir à Marius un combat singulier : Marius, qui laissait trois cent mille hommes sur ses champs de bataille, répondit :

« Si cet homme est fatigué de la vie, qu'il « se pende. »

Et Napoléon répondit au duel que lui demandait le roi de Naples, par cette campagne immortelle d'Italie, qui l'a rendu plus grand qu'Alexandre, qu'Annibal et que César.

IX.

L'homme est un monstre incompréhensible, a dit Blaise Pascal.

Il prie avant d'aller se battre en duel.

X.

Et quelle peut être cette monstrueuse de-

mande adressée à Dieu? Seigneur, fais que le cœur de cet homme sente le fer, et que ce fer lui donne la mort (1)!

Pense-t-on que si J.-J. Rousseau eût eu le malheur de tuer un homme en duel, ou deux, ou dix, comme d'autres l'ont fait, il aurait pu, il aurait osé léguer à la postérité ces sublimes paroles qui l'ont rapproché de Moïse, d'Épictète et de Socrate.

« Être des êtres, je suis parce que tu es;
« c'est m'élever à ta source que de te méditer
« sans cesse ; c'est le ravissement de mon esprit
« que de me sentir anéanti par ta grandeur. »

Et Dieu n'eût pas élu Moïse, le plus grand des législateurs, le plus sublime des philosophes, le premier des historiens, selon l'expression de Bossuet, pour léguer à la terre la révélation de son éternité, s'il eût eu sur les mains le sang des duellistes!... Cette révé-

(1) Que veux-tu faire de ce sang? Le boire.

J.-J. ROUSSEAU.

lation qui a surnagé au-dessus de tous les cataclysmes de la terre !... cri puissant descendu des profondeurs du ciel pour retentir éternellement dans le cœur de l'humanité !... Ce cri, qui est le mot de passe pour arriver au ciel :

« *Schemangh Israël Adonaï Eloénou Ado-* « *naï et hahte* ! »

« Ecoute, Israël : le Seigneur est notre « Dieu, et le Seigneur est UN !... »

XI.

Si l'on parvenait à prouver que l'homme qui se bat en duel est un assassin, nous en croyons la dignité humaine, il n'y aurait plus de duel, et peut-il être autre chose devant la religion, la morale et la logique ?

Comment ! un homme, esclave asservi de l'opinion, allant de sang-froid, avec *une froide* préméditation, essayer de toutes ses forces, de toute son adresse, de tuer un autre homme, ne serait-il pas considéré comme un assassin ?

XII.

Il semble qu'il sort à l'instant de tous les cœurs cette réponse :

Parce que cet homme paie de *corps* (de sa personne) ; parce qu'il attaque à arme égale, en face, sous les yeux et sous la responsabilité relative des témoins.

Ici, le gracieux vicaire de Wakefield, répond :

« Est-il honnête de tricher en jouant, parce « qu'on a mis son argent au jeu ? »

XIII.

Il nous semble que le vicaire de Wakefield a autant raison que la juridiction de M. Dupin aîné. Si le duelliste n'avait au service de sa raison d'être que ce malheureux sophisme : « Je donne à l'homme que je vais essayer de

tuer le droit de me tuer, donc je ne suis pas assassin, » le procès serait bientôt gagné.

XIV.

On se croit excusable d'avoir tué un homme, parce que cet homme pouvait vous tuer ? Mais on peut répondre : l'assassin s'expose mille fois plus que celui qui se bat en duel ; et les dangers qu'il court n'empêchent pas qu'il soit un assassin. Si la main de l'assassin s'égare, la vôtre peut frapper juste. Il a l'effroi du crime, cet assassin, et vous l'excitation de la défense naturelle. De plus, *l'opinion* applaudit le duelliste ; il a la gloriole de son courage *physique* ; l'assassin subit la malédiction de tout ce qui prie, croit et aime sur la terre ! Et cependant quelle différence entre l'assassin et celui qui se bat en duel : celui-ci essuie son épée sanglante à l'herbe qu'il foule, et tout est dit devant l'opinion. Pour l'assassin, au contraire,

commence la vindicte publique, il attend des fers, la honte..., la toilette, son heure, et le bourreau !...

Comment donc prétendre qu'en exposant sa propre vie, on a droit à la vie d'autrui.

Damiens et Ravaillac savaient fort bien qu'ils n'échapperaient pas, et que leurs supplices feraient frémir la postérité (1). Ils n'en étaient pas moins assassins.

XV.

Mais il y a consentement mutuel entre deux hommes qui se battent, dit-on ; c'est chose convenue, elle prend forme *de droit*, il n'y a donc pas d'assassinat (2). Il n'y a ni embûche

(1) On connaît les affreuses tortures auxquelles on livra l'assassin de Louis XV ; les trappeurs, les chasseurs de chevelures, les appachés de la mer du Sud, n'auraient pas été plus loin.

(2) Au moment où nous écrivons cette page, nous lisons dans *la Presse :* « Le 7 décembre dernier, une sinistre nou- « velle se répandit tout à coup à Orthez. M. Léon Larrouy,

ni guet-à-pens. Tout se fait au soleil, *et coràm populo.*

XVI.

D'abord, et avant tout, qui donc a le droit de faire ce droit? Qui l'a donné, octroyé? d'où l'extrait-on ce droit?

Buvons et mangeons, nous nous en égorgerons mieux ensuite, disaient les soldats d'Othon et de Vitellius : c'était le même droit.

Battons-nous d'abord, disent les duellistes, nous nous estimerons encore mieux après, si nous vivons... Si l'on s'*estimait assez avant,* la

« négociant, vient d'être mortellement blessé dans un duel « au pistolet avec M. Rémi Lacoste, avoué à Orthez, à qui « l'unissaient les liens d'une étroite amitié. La victime a succombé instantanément à sa blessure. »

10 Février 1854. « Un événement malheureux a péniblement affecté, dimanche, la société de Smyrne. Deux officiers des marines étrangères de guerre s'étant battus le matin en duel, la blessure de l'un d'eux était mortelle ; il a rendu le dernier soupir le lendemain. »

superfétation serait superflue, et on répondrait à la pensée d'un homme de bien.

« Il faut respecter le mystère de la vie humaine. »

François ARAGO.

XVII.

Allez prouver à une mère que vous aviez le droit de trouer la poitrine de son fils. Le duel n'a ni droit moral, ni excuse morale (1), ni cause vraie. Le crime, hélas! en a trop souvent; la loi elle-même a été forcée de reconnaître des circonstances atténuantes. Nous sommes de ceux qui croient que le crime est une démence (2) instantanée. Du moins nous avons essayé de le prouver autrefois.

« Il est des situations irrésistibles qui brisent

(1) Le fameux mot de Périclès : La nécessité!... ne saurait jamais être admise en morale. Quel usage n'a-t-on pas fait à Rome de lèse-majesté, et, dans notre histoire, de la raison d'État? Il n'y a qu'une nécessité : le bien.

(2) Nous expliquons plus loin ce que nous entendons par démence. (*Note de l'Auteur.*)

« toute liberté de penser; il est des états de
« vertige amer, de fascination cruelle où
« l'homme est, s'il est permis de parler ainsi,
« dépouillé avec violence de la responsabilité
« de ses actes. Le chrétien le sait, et, dans sa
« prière de chaque jour, il demande à Dieu de
« lui épargner de telles épreuves.

« Ballanche. »

XVIII.

Mais il n'y a ni vertige amer, ni folie instantanée dans le duel. On se bat le lendemain de l'offense ; on se bat, parce qu'on a derrière soi la verge de l'opinion, et le sourire qui empoisonne !

XIX.

Nous avons connu quelqu'un qui avait *bravement*, *loyalement* (en terme de duel) tué

vingt-sept hommes à ce jeu ! Le vingt-septième passa sous nos yeux avec ses témoins ; il allait sur le terrain, où il resta. (Le 23 juin 1835.)

XX.

Le délire de l'ivresse, de l'amour, les fanatismes de l'esprit et les fanatismes du cœur ; *la calenture* de la faim et celle du vice, se trouvent à chaque pas dans les annales du crime.

Mais le duel n'a pas cette excuse (*si le crime peut jamais en avoir*). Dans le duel, tout est bien calculé, chiffré, réfléchi, pesé. Le vainqueur se glorifie. Le criminel, quand revient sa raison, frissonne, prie et pleure ; l'un se grandit dans son *faire*, l'autre s'annihile dans le *sien !*

XXI.

On verra plus tard que Sully compare les duellistes aux gladiateurs. Ceux-ci se bat-

taient pour de l'argent ; ceux-là, par servage, sans faire entrer en ligne de compte les assassinats cachés sous le masque du duel. Nous pourrions en citer grand nombre que l'histoire a enregistrés.

XXII.

Prétendre qu'on n'est pas un assassin, parce que celui qu'on a tué pouvait nous tuer, nous semble quelque chose comme ceci :

« S'excuser d'une mauvaise action par une « mauvaise action. »

« Vous m'avez volé ma bourse, je vous ai « volé votre montre ; prêté-rendu, il n'y a « pas de vol. » Au lieu d'un voleur il y en a deux : voilà tout.

XXIII.

Mais on persiste ; et l'on crie : et le consentement mutuel ? C'est en vain que la

religion, la philosophie, la conscience, cette réverbération de la Providence répondent : « Et le droit ! »

XXIV.

Consentement, convention, droit ! Mais en donnant une semblable élasticité à la morale, qui n'en comporte aucune, on arrive aux contrats des brigands, aux droits qu'ils se donnent, aux raisons qu'ils invoquent !...

XXV.

Il n'y a pas de convention valable contre les lois éternelles de la Providence ! Il y a crime.

Moïse chassait des villes libres jusqu'à l'homicide involontaire, parce que Dieu lui-même a dit : « Tu ne souffriras pas de meurtriers de« vant ma face. »

XXVI.

Prenons à son berceau le duel ; c'est bien la peine de chercher son origine, et de connaître son lignage.

« On trouve des énigmes dans les codes « des lois barbares. La loi des Frisons « ne donne qu'un sou de composition à « celui qui a reçu des coups de bâton, et il « n'y a si petite blessure pour laquelle elle « n'en donne davantage. Par la loi salique, si « un ingénu donnait trois coups de bâton à un « ingénu, il payait trois sous ; s'il avait fait « couler le sang, il était puni comme s'il avait « blessé avec le fer, et il payait quinze sous. « La peine se mesurait par la grandeur des « blessures. La loi des Lombards établit diffé- « rentes compositions pour un coup, pour « deux, pour trois, pour quatre. Aujourd'hui, « un coup en vaut cent.

« La constitution de Charlemagne, insérée
« dans la loi des Lombards, veut que ceux à
« qui elle permet le duel combattent *avec le*
« *bâton*. Peut-être que ce fut un ménagement
« pour le clergé ; peut-être comme on éten-
« dait l'usage des combats, on voulait les
« rendre moins sanguinaires. La capitulaire
« de Louis-le-Débonnaire, donne le choix de
« combattre avec le bâton, ou avec les armes.
« Dans la suite, il n'y eut que les serfs qui
« combattirent avec le bâton.

« *Déjà je vois naître et se former les articles*
« *particuliers de notre point d'honneur.*

« L'accusateur commençait par déclarer
« devant le juge, qu'un tel avait commis une
« telle action, et celui-ci répondait :

« Qu'il en avait menti. »

« Sur cela, le juge ordonnait le duel. La
« maxime s'établit que lorsqu'on avait reçu
« un démenti, il fallait se battre. »

MONTESQUIEU.

XXVII.

Si bien qu'un menteur, un calomniateur, pris en flagrant délit de calomnie ou de mensonge, et, parce qu'il recevait un démenti, ne pouvait faire mieux que de tuer ou de se faire tuer.

XXVIII.

Quoi! parce que des barbares, buvant dans les crânes de leurs ennemis tués par eux, adorant des dieux atroces, instituaient le duel, dans leurs mœurs et dans leurs lois, il faut, comme conséquence rigoureuse, que les nations civilisées, qui adorent le Dieu éternel et bon, qui défend de tuer, se battent et tuent, quand même!

Des steppes de la Russie, des marais de la Scandinavie, s'échappe une lave qui dévore

la moitié de l'humanité. C'est l'invasion des Barbares, et Rome qui avait étouffé le monde dans les serres de son aigle, tombe dans sa corruption et dans ses crimes !

L'herbe sèche sous les pieds des chevaux, et où passe le fléau de Dieu, tout disparaît !... Nous nous trompons ! Parmi les cendres et le sang, ils semèrent le duel et le servage, cela resta seul !

XXIX.

On ne comprend pas comment les communes, quand elles achetèrent leur affranchissement, ne se débarrassèrent pas du duel comme elles le faisaient du servage, et qui était lui-même un servage auquel nul ne pouvait se soustraire, comme on le verra.

XXX.

La Constituante, elle-même, l'a oublié dans

la nuit du 4 août, et la France qui, depuis, a vaincu le monde, conserve, dans ses mœurs, ce lambeau sanglant de la législation de ses vainqueurs.

XXXI.

C'est que les lois étaient venues prêter main-forte aux mœurs, et, cependant, dit Mme de Staël, « c'est bien assez d'abandonner « ses actions à l'erreur, sans y abandonner le « jugement. »

Et quel texte légal, bon Dieu ! Sur quelle base il était formulé ! L'assassin condamné à mort avait le droit de provoquer le duel !... Un père, qui eût refusé sa fille à un brigand, ne pouvait lui refuser le duel ! Et voilà où ont été puisées ces détestables coutumes qui, traditionnellement et légalement, nous sont parvenues avec tous les désordres qui accusent leur origine.

La Constituante aurait dû, sans respecter

ni l'usage, ni les lois que réprouvent la morale, à l'heure où elle décrétait un second affranchissement, compléter l'œuvre, et relire ce passage de J.-J. Rousseau, qui eût été le noble exposé des motifs de son projet de loi contre le duel :

« Me direz-vous qu'un duel témoigne qu'on « a du cœur, et que cela suffit pour effacer « la honte ou le reproche de tous les autres « vices? Je vous demanderai quel *honneur* « peut dicter une pareille décision, et quelle « raison peut la justifier. A ce compte, un « fripon n'a qu'à se battre pour cesser d'être « un fripon. Les discours d'un menteur de- « viennent des vérités sitôt qu'il sont soutenus « à la pointe de l'épée, et, si on vous accusait « d'avoir tué un homme, vous en iriez tuer un « second pour prouver que cela n'est pas vrai.

« Ainsi, vertu, vice, honneur, infamie, vé- « rité, mensonge, tout peut tirer son être de « l'événement d'un combat ; une salle d'armes « est le siége de toute justice.

« Il n'y a d'autre droit que la force; d'au-
« tres raisons que le meurtre : toute la répa-
« ration due à ceux que l'on outrage est de les
« tuer; et toute offense est également bien
« lavée dans le sang de l'offensé.

« Dites, si les loups savaient raisonner,
« auraient-ils d'autres maximes?

« J.-J. ROUSSEAU. »

Il y a du *courage* à s'excuser, de la *bravoure* à se battre, de la *vertu* à pardonner. Combien aurons-nous besoin qu'il nous soit pardonné, bon Dieu!

« *Et dimitte nobis debita nostra, sicut et nos*
« *dimittimus debitoribus nostris.* »

Chancelant à chaque pas que nous faisons dans la vie, si faibles et si sujets à l'erreur, et à côté de cette faiblesse avouée l'implacabilité de la mort, donnée à l'homme par l'homme.

XXXII.

Encore Rousseau :

« Vous, qui voulez qu'on profite pour soi de « ses lectures, profitez donc des vôtres, et « cherchez si l'on vit un seul appel sur la « terre, quand elle était couverte de héros. « Les vaillants hommes de l'antiquité songè- « rent-ils jamais à venger leurs injures per- « sonnelles par des combats particuliers ? « César envoya-t-il un cartel à Caton, ou « Pompée à César, pour tant d'affronts réci- « proques ? Et le plus grand capitaine de la « Grèce fut-il déshonoré pour s'être laissé « menacer du bâton. »

XXXIII.

Rapprochez les causes presque générales de nos duels ridicules et sanglants. Nous y

trouverons les Phrynés, les cafés, l'argent, la bourse, le bois de Boulogne, l'Opéra, un lorgnon, une brutalité involontaire même ! Et rapprochez ces causes, ces futilités, des raisons qu'avaient César, Pompée, Caton, Thémistocles... Et prononcez :

Ridiculum acri.

XXXIV.

On conçoit facilement qu'en présence d'un pareil état de choses, Montaigne ait dit :

« Détourne-toi de la société. »

Mais non, il ne faut pas s'en éloigner, il faut la servir.

XXXV.

Consignons ici un duel dont l'authenticité nous est garantie, et qui fit tant de bruit en 1825.

« De la part de l'agresseur, dit l'historien, « il constituait tous les genres de crimes. Le « marquis X..., ruiné et vivant sur un grand « style, trouvait dans le jeu une ressource, « c'est-à-dire qu'il trichait. Il avait, un soir, « en face de lui, un prince italien, connu « pour son immense fortune. Le marquis ima- « gina de réaliser le mot : La bourse ou la « vie, sans que la loi eût à s'en mêler. Il « tricha maladroitement et avec intention. « Le prince le vit, et le lui dit.

« *C'est possible*, répondit le marquis, *mais* « *je n'accepte pas qu'on me le dise. Vous m'en* « *rendrez raison.* » « Stupide exigence de ce « qu'on appelle le point d'honneur. Une pro- « vocation suffisait pour couvrir un voleur. Le « prince va sur le terrain. On devait marcher « l'un sur l'autre jusqu'à bout portant. Le « marquis consent volontiers à jouer sa vie « contre une fortune ; il essuya le feu, et tran- « quillement, lentement, marcha jusqu'à la « poitrine de son adversaire.

« Prince, lui dit-il, il y a dans ce pistolet « *une balle que je vous vends deux cent mille* « *francs.* » Le prince se récrie ; les témoins « veulent intervenir. « Je suis dans les conven- « tions du duel, leur réplique le marquis ; « j'use de mon droit. Je tue le prince s'il me « refuse, et c'est générosité si je lui offre un « moyen de salut. Le prince accepta. Il faut « le dire, le marquis fut chassé de Florence, « mais comme il s'était exposé dans le duel, il « échappait à la justice. » Voilà cette institution, sa morale, ses conséquences. En voici une autre morale !

« Trois ou quatre pauvres femmes du bon « Dieu avaient *six œufs* pour toute ressource, « et elles avaient deux jeunes incurables à « nourrir. Dieu, l'honorable abbé Moret (1), « et l'amour ardent de la charité, ont extrait « de ces six œufs un établissement où une « foule de jeunes filles pauvres et incurables,

(1) Et M. Alexandre Dumas.

« reçoivent la consolation des soins et la « consolation de la religion, cette grande con- « solation ! ».

Ah ! si désormais les témoins jugeaient que tout agresseur sera tenu de payer la rédemption de sa faute au profit des malheureux, cela ne serait-il pas mieux que de verser le sang !

XXXVI.

« On s'est toujours récrié, et avec raison, « contre cette coutume barbare des duels.

« Les papes, les évêques, les conciles ont « souvent condamné ces désordres. Ils ont « prononcé anathème contre les duellistes, « entre autres, le concile de Valence, tenu en « 835. Les empereurs, les rois et autres prin- « ces ont aussi fait tous leurs efforts pour dé- « raciner cette odieuse coutume. Luithprand, « roi des Lombards,

« L'appelle impie. »

« et dit qu'il n'avait pu l'abolir parmi ses su-
« jets, parce que l'usage avait prévalu.

« Frédéric Ier, dans ses constitutions de Si-
« cile, défendit l'usage des duels. »

(Dictionnaire de l'Encyclopédie.)

XXXVII.

Remarquons que dans ces temps barbares, c'était pour une province ou pour une ville, une grande immunité que d'être exonéré du duel.

« Frédéric accorda aux habitants de Vienne « le privilége de ne pouvoir être forcés d'ac- « cepter le duel.

« Edouard III, roi d'Angleterre, accorda le « même privilége à certaines villes de son « royaume.

« En France, Louis VII fut le premier qui « commença à restreindre l'usage des duels « (1168). Saint Louis alla plus loin : après

« avoir défendu les guerres privées, en 1245, « il défendit absolument les duels.

« Les seigneurs refusèrent longtemps de se « conformer à ce que saint Louis avait ordonné « dans ses domaines ; le motif qui les retenait « est qu'ils gagnaient une amende de 60 sous « quand le vaincu était un roturier, et 60 li- « vres quand c'était un gentilhomme. »

(*Dictionnaire de l'Encyclopédie.*)

XXXVIII.

On va voir combien sont mesquins et ridicules les duels de la contemporanéité, placés en regard de ceux qui avaient lieu pendant la féodalité. *Sous Henri IV, plus de quatre mille gentilshommes restèrent sur le pré,* et l'on comprendra facilement si son grand ministre Sully était en droit de flétrir le duel.

« Il est vrai, dit-il, que les duels sont fort « anciens en France et même en Europe ;

« mais seulement dans cette partie de l'Eu-
« rope où l'inondation des barbares, qui sert
« d'époque à cette odieuse coutume, prouve
« en même temps leur méprisable source, et
« si les histoires des temps les plus reculés,
« comme celle de l'empereur Othon 1er et du
« divorce de Lothaire, en fournissent des
« exemples, on peut répondre par des défenses
« moins anciennes, soit ecclésiatiques, comme
« dans le concile de Valence, en 855, soit
« séculières.

« Nous avons en France une très belle or-
« donnance royale qui les interdit dans toutes
« les causes civiles, et les réduit aux crimi-
« nelles, et seulement dans cinq cas : lèse-
« majesté, rapt, incendie, assassinat et vol de
« nuit.

« Pour mieux faire sentir par la différence
« des duels de ce temps-là d'avec ceux qu'on
« vit s'exécuter de nos jours, que dans une
« chose qui était elle-même

« Un abus dès sa première origine »

« il s'y en est glissé tant d'autres qu'on ne
« sait plus de quel nom on doit se servir : il
« suffit d'une simple exposition des circon-
« stances et des formalités qui s'y observaient.

« En premier lieu, personne, quelque offense
« qu'on lui eût faite, ne pouvait en chercher
« la vengeance,

« De son droit (1), »

« et, comme on le voit, par un premier mou-
« ment de fantaisie et d'emportement, en-
« core moins par pure *bravade*, ce qui est à
« mon sens *tout ce qu'on peut imaginer de*
« *plus contraire aux lois de la société.*

« Ils avaient leurs juges, devant lesquels
« celui qui se croyait lésé dans son honneur,
« allait expliquer son grief, et demander la
« permission de se justifier par la voie des
« armes, qu'il n'attaquait point son ennemi

(1) De son autorité privée : comme on le verra, il n'y avait que le juge qui pouvait décider le duel.

« par une calomnie. Il semblait qu'il y avait
« de la honte à paraître

« Chercher le sang pour le sang même. »

« Ce juge, qui, assez communément, était le
« seigneur du lieu, ne manquait pas aussitôt
« de faire venir l'accusé, et n'admettait cette
« preuve par les armes, dont le défi se faisait
« en jetant par terre un gant ou quelque gage,
« que quand il ne pouvait tirer d'ailleurs la
« preuve du crime ou de l'innocence (1). Les
« gages étaient reçus; le juge renvoyait la dé-
« cision de la querelle à deux mois de là, pen-
« dant le premier desquels les deux ennemis
« étaient livrés chacun à des amis communs,

(1) Si Napoléon a dit de la guerre, qui quelquefois a sa raison d'être : « Qu'est-ce que la guerre ? un métier de barbare « où tout l'art consiste à être le plus fort sur un point donné.» Que dira-t-on du duel, cette guerre privée d'homme à homme, qui n'a pas sa raison d'être, et qui laisse à la merci du premier bravo la vie des citoyens, le repos et la sécurité des familles? Mais qu'on ouvre donc l'histoire des duels, et on y verra presque toujours l'inconsistance, souvent la soif du sang, quelquefois l'épée salariée.

« avec caution de les représenter. Ceux-ci « s'attachaient par toutes sortes de moyens à « découvrir le coupable, et à lui faire sentir « l'injustice de soutenir une fausseté, dont il « ne pouvait attendre que l'infamie, la perte « de son âme et celle de sa vie ; car ils étaient « persuadés, de la meilleure foi du monde, « que le ciel donnait toujours la victoire à la « bonne cause, et par là, l'action du duel de- « venait, dans leur esprit, un événement ou « l'homme n'avait pas de part.

« Les deux mois expirés (1), on mettait les « deux complaignants en prison fermée, mais « là, ils tombaient dans les mains des ecclé- « siastiques, qui n'oubliaient rien de ce qu'ils « jugeaient capable de les détourner de leur « dessein. Si, malgré tout cela, ils y persis- « taient, on fixait enfin un jour où ils devaient « vider leur querelle.

« Ce jour venu, on amenait, dès le matin,

1) Nous laissons subsister la faute.

« les deux champions à jeun, devant le même « juge, qui les obligeait encore, tous deux, à « assurer par serment qu'ils disaient la vérité, « après quoi, on leur donnait à manger. Ils « s'armaient ensuite en sa présence. La qua- « lité des armes avait été aussi réglée. Quatre « parrains (1), choisis avec la même cérémo–

(1) En France, depuis 92, les hommes ont subi de cruelles épreuves. Révolutions océaniques qui ont bouleversé le monde, guerres civiles, guerres à l'étranger, invasions, formes gouvernementales plus mobiles que les idées, idées qui devenaient un crime à heure fixe, et qui étaient vertu la veille.

La monarchie tombe.
Les Girondins,
Danton,
Robespierre,
Le directoire tombent;
Le consulat passe à l'empire,
L'empire à la restauration,
La restauration à Louis-Philippe,
La monarchie constitutionnelle à la république,
Et la république à l'empire!

Jamais le devoir, imposé par Dieu et par la société à l'homme, n'a été plus difficile à comprendre qu'en France. Les idées, sans cesse renversées, laissent flotter la conduite au gré du trouble général. Au milieu de ce choc cahotique, l'individu a senti le besoin, quand la société lui faisait défaut, de ne compter que sur soi seul pour faire face à tant d'orages. —L'homme le plus respectable, du reste, méprisé ou haï pour

« nie, les faisaient dépouiller, oindre le corps « d'huile, couper la barbe et les cheveux en « rond. Ils étaient conduits dans un camp « fermé et gardé par des personnes armées, « après qu'on leur avait rappelé une dernière « fois leurs dits et leurs accusations, pour voir « s'il y persistaient, et s'ils n'avaient rien à

ses opinions, haï et méprisé pour les opinions qu'il ne professait pas, rendant haine et mépris pour mépris et haine, se trouve jeté dans un désordre d'idées continu! Quatre à cinq partis, s'entre-choquant et se partageant la France, devaient continuer la traînée de poudre déposée par les Barbares, et incessamment épaissie par nos mœurs Cet état des choses devait infailliblement conduire sur le terrain des milliers de cœurs ulcérés! Et depuis les duels de Mirabeau, le frère du constituant, jusqu'à nos jours, on imprimerait à nouveau les bibliothèques du monde avec le sang des victimes!

Quatre de ces duels sont restés gravés dans la tête et dans le cœur de nous tous! Ces quatre duels ont fait quatre cadavres.

Ne réveillons aucune cendre endormie, aucun regret amer, aucun remords cruel; mais déplorons hautement que nos luttes tribunitiennes, quelque plus larges qu'elles aient été à côté même de celles d'Athènes et de Rome, déplorons qu'elles aient conduit sur le terrain les plus hommes de bien dont la France s'honore à juste titre, et remarquons que cet exemple a été donné à la jeunesse française, la plus incandescente et la plus irritable du monde, par des législateurs qui lui devaient d'autres enseignements.

Il y a encore quelque chose de fort malheureux à faire re-

« changer ; on ne les quittait pas, même en ce « moment. Les parrains se tenaient à côté « d'eux, aux deux bouts du camp, pour une « autre cérémonie, capable, à elle seule, de « leur faire tomber les armes des mains, sur- « tout s'ils avaient eu ensemble quelque liaison « d'amitié. C'est que les parrains les faisaient « mettre à genoux, en cet endroit, l'un devant « l'autre ; ils se prenaient par les mains, en se « croisant leurs doigts entrelacés, se deman-

marquer, et nous sommes payés pour le savoir. Autrefois, on le voit par l'histoire que fait le grand Sully du duel, les témoins avaient une pleine autorité pour agir : c'est à peine, aujourd'hui, si, en imposant à l'amitié une mission si cruelle. on lui laisse le droit de s'enquérir, d'étudier et de s'opposer. Le mot sacramentel, c'est aujourd'hui : « Point d'explication ! »

Le seul bonheur que nous ayons eu dans la traversée de la vie, c'est d'avoir, dans bien des circonstances, pu faire tomber les armes de la main à plus d'un noble cœur ! Et quand nous ne l'avons pas pu, nous avons triché, au risque de voir les rôles intervertis, et, de témoin, devenir batailleur, une fois entre autres, pour avoir substitué des balles *innocentes* aux balles qui pouvaient tuer.

Si l'on ne veut pas permettre à ses amis d'être hommes de bien, qu'on se batte à la chinoise, et l'on ne compromettra personne devant Dieu et devant les hommes.

(*Note de l'Auteur.*)

« daient l'un à l'autre justice ; se conjurant de « ne point soutenir une fausseté ; protestaient « d'agir avec toute la bonne foi possible, et se « juraient de ne chercher la victoire, ni par « la fraude, ni par la magie.

« Les parrains visitaient leurs armes pièce « à pièce, pour voir s'il n'y manquait rien, « et les ramenaient aux deux bouts du camp, « et leur faisaient faire leur prière à genoux, « et leur confession. Enfin, après leur avoir « demandé s'ils n'avaient aucune parole à faire « porter à leur adversaire (1), ils les faisaient « en venir aux mains, ce qu'ils faisaient après

(1) A l'armée, on est devant l'ennemi, le droit des gens disparaît; affaiblir l'ennemi, tuer autant qu'on peut, c'est le but.

Dans le duel, l'ennemi a un autre nom, il s'appelle adversaire. Autrefois on essayait de saisir l'épée de l'adversaire de la main gauche, et la chose la plus belle du monde consistait à lui donner un coup avec cette épée et un second coup avec sa propre arme à soi. Aujourd'hui, on serait réputé assassin; on se refuse même de parer avec sa main gauche sans prendre le fer, mouvement si naturel que nous-mêmes, qui tenons l'épée à la main plus que qui que ce soit au monde depuis notre enfance, nous n'avons jamais pu nous défaire de ce mouvement instinctif.

« le signal du hérault, qui criait de dessus
« les barrières, par trois fois :

« Laissez aller les bons combattants. »

« Il est vrai, qu'alors, on se battait sans
« quartier, et que le vaincu,

Mort ou vif

« encourait toute l'infamie du crime et du châ-
« timent.

« *Il était traîné sur la claie, et ensuite pendu*
« *ou brûlé* (1),
« pendant que l'autre s'en retournait honoré
« et triomphant, avec un arrêt qui lui don-
« nait gain de cause et toute autre sorte de
« satisfaction.

« Il y a dans toute cette cérémonie quelque

(1) Le vaincu, fût-il l'innocent, n'en était pas moins brûlé ou pendu, et le vainqueur, fût-il le coupable, se retirait triomphant aux acclamations de la foule. Est-ce bien oui ou non ce que nous avons dit ?

« *Atrocitas et ridiculum acri.* »

Nous reviendrons sur ceci. (*Note de l'Auteur.*)

« chose de bizarre, mais du moins, la religion, « l'autorité et la prudence y sont écoutées, « quoique tout à fait mal entendues, au lieu « *qu'il n'y a rien que de monstrueux dans la* « *démarche de deux petits maîtres, qui s'en* « *vont furtivement sur le pré, tremper dans le* « *sang l'un de l'autre, des mains poussées par un* « *instinct pareil à celui des bêtes carnassières.* »

« Si l'on s'y présentait avec le même sang-« froid qu'autrefois, croit-on qu'il y eût la

centième

« partie des duels qu'on voit arriver aujour-« d'hui. Mais on a jugé à propos de bannir la « réflexion de l'action du monde la plus sé-« rieuse. Les uns s'y portent en aveugles, les « autres applaudissent d'être nés pour la des-« truction de leur semblable, ressuscitent le « vil métier de gladiateur, et sont en effet plus « méprisables et plus redoutables que ceux « qui ont autrefois porté ce nom.

« SULLY. »

XXXIX.

« Il y a du tigre dans l'homme, » a dit Frédéric le Grand.

Non, il y a oubli de Dieu, folie et vanité, cette folie de la sottise.

XL.

Qu'on réfléchisse un moment à toute l'atrocité de cette juridiction! *L'innocent vaincu*, était traîné sur la claie, pendu, ou brûlé vif ou mort, et le *coupable* se retirait triomphant.

Le courage animal, la force du poing, mettait à la disposition de la calomnie l'homme paisible et faible. Il fallait combattre ou s'avouer coupable, quoique innocent : la torture n'allait pas plus loin.

XLI.

Quelle place restait-il à la moralité dans un semblable renversement du juste et de l'inuste? et à la potence et au bûcher près, les duels gardent aujourd'hui ce même caractère.

XLII.

Est-ce que dans aucun Etat légalisé, il peut appartenir à quelqu'un de se régir en dehors du droit commun? Vous vous octroyez le droit de disposer de la vie d'un homme au gré de vos passions, au profit de vos vanités, pour une cause quelconque, toujours sans raison d'être, toujours privée de la sanction morale. Vous outragez quelqu'un, et pour réparation vous le tuez! Et cela peut avoir un nom honnête? Oh! ce nom a été donné par Sully, et les lois

ont bien le droit de garantir la société contre ses propres égarements, et de ramener l'opinion à la morale et à la raison.

XLIII.

Nous lisons dans Xénophon :

« On convient qu'aucun homme dont on « ait conservé la mémoire, n'a mieux soutenu « les approches de la mort que Socrate, dans « l'attente du supplice qui dura un mois. » Si Socrate eût tué Alcibiade ou Périclès en duel, il eût perdu le droit de léguer ces belles paroles à la postérité.

« Anitus et Militus peuvent me faire mou« rir, mais ils ne peuvent me faire de mal! »

« Mais c'est prêcher la lâcheté, nous dira« t-on! Mais c'est arracher à l'homme la ga« rantie de sa dignité personnelle! C'est clouer « l'offensé sous la verge de l'offenseur, que de « briser l'épée dans la main de l'homme. »

XLIV.

Nous verrons bien, et nous examinerons avec un soin extrême.

XLV.

D'abord, nous avons essayé d'établir que le duel ne trouvait pas d'excuse dans ce paralogisme.

« Je ne suis pas un assassin, parce que celui « que j'ai tué pouvait me tuer. »

Nous avons établi que l'assassin s'exposait mille fois davantage, et que cependant il n'en était pas moins un assassin. De ce point de vue donc, rien ne détruit la similitude, et si l'on définit l'assassinat et l'agression, on arrive logiquement à une conséquence invinciblement identique, et, en effet, *qu'est-ce que l'assassinat?*

« C'est un guet-à-pens, pour tuer quel-« qu'un. »

Et qu'est-ce qu'un agresseur qui insulte, sachant fort bien que l'opinion, *le guet-à-pens du duel*, forcera bien l'insulté à se battre pour échapper à la honte, qui a son fer rouge tout prêt? *N'est-ce pas un guet-à-pens*? et si cet agresseur tue, n'est-ce pas *un assassinat*? Vous étiez bon, paisible, croyant, studieux; vous accomplissiez la loi de votre Etre:

« Prier, aimer, travailler. »

Un homme surgit, flétrit votre femme, vous flétrit par un soufflet (1), *selon l'opinion;* puis, il vous tue: si ce n'est pas un assassinat, dites-nous ce que c'est (2).

(1) La loi des douze Tables condamnait à une amende de vingt cinq sous quiconque donnait un soufflet à un citoyen.

(2) Voici ce que La Bruyère dit de la guerre: « Si l'on nous « disait que tous les chats d'un grand pays se sont rassemblés « par milliers dans une plaine, et qu'après avoir miaulé tout « leur saoul, ils se sont jetés avec fureur les uns sur les autres « et ont joué ensemble de la dent et de la griffe; que de cette « mêlée il est demeuré de part et d'autre neuf à dix mille « chats sur place, qui ont infecté l'air à dix lieues de là par « leur puanteur, ne diriez-vous pas: Voilà le plus abominable

XLVI.

La plupart des hommes se battent pour prouver qu'ils ne sont pas lâches ; pour prou-

« sabbat dont on ait ouï parler ! Et si les loups en faisaient de
« même, quels hurlements, quelle boucherie ! Et si les uns
« ou les autres vous disaient *qu'ils aiment la gloire*, conclu-
« riez-vous de ce discours qu'ils la mettent à se trouver à ce
« beau rendez-vous, à détruire ainsi et anéantir leur propre
« espèce, ou après l'avoir conclu, ne ririez-vous pas de tout
« votre cœur de *l'ingénuité de ces pauvres bêtes ?* »

C'est ainsi que La Bruyère parle de la guerre et de la gloire qui, cependant, est sainte et sacrée quelquefois, comme les Thermopyles et Valmy ; elle est le tribunal des peuples, mais seulement quand elle a pour cause de repousser l'agression, et la défense nationale indique sa raison d'être. Malgré cela, c'est la subversion de toute croyance, de toute morale, de toute piété : c'est la boucherie, l'atrocité, le vol, l'incendie, le viol, c'est la guerre enfin ! Et sous la protection des lois, dans nos cités, sous le bénéfice de la paix, on tient pour honnête de perpétuer, en petit, ce mépris de la vie de l'homme, cette subversion de toute justice et de toute morale.

La peine de mort, ce droit terrible que la société s'octroie pour se préserver contre les entreprises de ceux que la loi nomme meurtriers, et que nous tenons, nous, pour des insensés, en proie à une démence douloureuse, la peine de mort, même dans les cas définis par le Code pénal, n'est administrée pour punir un grand coupable qu'avec une prudence, des soins, des recherches, des enquêtes les plus minutieuses ; on

ver qu'ils ont du courage, et qu'ils ne craignent pas de mourir. D'abord :

préfère innocenter un coupable, au moindre doute, que de frapper un innocent; on a même des circonstances atténuantes; des avocats pour la défense et pour élucider la question, et il est question d'un meurtrier! et c'est la loi qui prononce, froidement, sans passion, sans haine, sans colère; ce sont des magistrats, croyant en Dieu, des pères de famille, vieillis dans des études sérieuses, qui prononcent l'arrêt, des citoyens qui déclarent l'existence du fait! Le condamné a droit de rappeler de cet arrêt; il peut implorer la grâce du chef de l'État. Quand on voit toutes ces précautions, toute la prudence humaine employée à ne rien décider à la légère, quand il est question de la vie d'un homme, n'est-il pas scandaleux de voir deux insensés aller s'égorger pour des vétilles!... Et même devant toute la réserve des lois et des magistrats en cour d'assises, la peine de mort, appliquée à l'assassin, au meurtrier, a soulevé contre elle de bien nobles, de bien grandes protestations. Nous extrayons d'un ouvrage sur cette matière, et que Louis-Philippe approuva, les lignes suivantes :

« En n'admettant pas, avec les partisans de la peine de mort, « que le criminel soit un insensé (*a*), alors même existe-t-il « quelque chose, dans le cercle immense des choses humaines,

(*a*) Sans aborder aucune discussion psychologique qui n'entre pas dans notre sujet, mais pour expliquer notre pensée quand nous disons que le meurtrier est en état de démence, nous n'entendons pas dire que le criminel soit fou dans le sens médical, nous entendons parler de la grande intelligence morale, de la conscience, qui, ne réverbérant plus sur les actions des hommes, les laisse à quelques lignes de la brute. Le lion sait fort bien quand il déchire, et l'éléphant ne frappe que quand il veut frapper. L'assassin sait fort bien aussi qu'il frappe; l'assassin sait fort bien ce qu'il fait, comme le lion et l'éléphant, mais il n'a pas plus qu'eux le sentiment moral de ce qu'il fait, tout en ayant l'intelligence de ce qu'il fait.

« Quiconque feint de ne pas craindre la « mort, ment, » a dit J.-J. Rousseau, « et

« de plus subversif que le droit que prend la société dans sa « peur et dans sa juste indignation, d'immoler un criminel ! « Comment ! un crime privé autoriserait une représaille pu- « blique? Ce qui est forfait chez l'individu peut-il être vertu « chez les masses? Non, sire, mille fois non; le sang de « l'homme est toujours le sang de l'homme, et le couteau » intelligent de l'assassin ou la hache que la société croit né- « cessaire, aux yeux de la morale, est toujours la dernière « raison de l'oubli de Dieu ! Quoi, l'assassin sera réputé atroce, « et il est atroce, en répandant le sang d'un homme, et la so- « ciété pourra, religieuse et sans trouble, répandre le sang de « cet assassin dans un effroyable appareil.

« Si la société n'avait au service de sa conservation que la « peine de mort, jamais une société ne se fût constituée; si au « faîte de sa raison d'être ne planait la sainteté de Dieu, la « vitalité de la morale et l'attache sacrée de la famille, l'édi- « fice croulerait à chaque minute, et une des mille raisons de « sa chute serait, avec la guerre et le duel, cette même peine « de mort ! »

L'ouvrage auquel nous empruntons ces lignes a donné lieu à bien des controverses, à une foule d'incidents remarquables, et dont, sans doute, nous ne nous rappellerons pas toutes les circonstances. Une gageure fut faite par l'auteur dans un repas où, si nos souvenirs ne nous font pas défaut, se trouvaient réunis MM. de Martignac, Rossini, Boïeldieu, plusieurs avocats, et grand nombre de fonctionnaires publics; l'auteur s'engagea à prouver l'inutilité de la peine de mort. Dans sa conscience, il crut avoir atteint le but qu'il s'était proposé. Quoi qu'il en soit, le premier exemplaire fut présenté à un homme de bien, à un premier président de cour, qui avait habitué l'auteur à toutes ses bontés. Ce jour, il le reçut, non

« l'homme peut avouer sans honte cette « crainte, qui n'est pas son œuvre, mais l'œu-« vre de Dieu.

froidement, mais sévèrement : Vous avez discuté votre livre avant de l'écrire, lui dit-il; vous avez reçu des applaudissements et de sévères objections; *quets bien jouén, moussu,* (a) pour ébranler ainsi la justice humaine, la conscience des magistrats; pour porter la main sur ce qui a toujours été considéré comme le frein le plus puissant pour retenir le criminel. Vous avez dit, n'est-ce pas, qu'on ne se faisait pas assassin par luxe et par recherche de volupté ? Et pensez-vous que des hommes religieux, des hommes qui n'ont jamais faibli dans la vie, des magistrats, des jurés, froidement, sous l'œil de Dieu, dans le désespoir de leur cœur, envoient un homme à l'échafaud par luxe et par recherche de volupté ? J'en appelle à vous-même contre vous-même; vous étiez au tribunal avec l'intendant; le criminel qu'on jugeait s'attendait à une condamnation à mort : il l'avait méritée. Condamné aux galères à perpétuité, vous l'avez vu bondir de joie, comme si on lui eut annoncé le plus grand bonheur La peine de mort était donc terrible à ses yeux ? Elle l'est aux yeux de tous; elle est un salutaire avertissement au vice qui commence le crime et qui y conduit. — Discutez maintenant.—Et l'auteur discuta, et resta ferme dans sa conviction.

Le second exemplaire fut donné à un préfet devant l'illustre M. Ampère ; le préfet répondit : « Je ne blâme ni n'approuve. « Je n'ai jamais voulu arrêter ma pensée sur cette affreuse » question. Seulement, aucune puissance humaine ne me « ferait condamner un homme à mort. C'est une affaire de « conscience ! »

(a) Vous êtes bien jeune, monsieur (en béarnais).

« Et tout le monde serait lâche, si tout le « monde avait le courage de l'avouer. »

« Rien n'est rare comme le courage de « minuit, » a dit Napoléon, qui s'y entendait.

Pénultièmement, nous nions qu'il y ait le moins du monde aucun courage à se battre en duel.

Tous les criminels vont à l'échafaud, à peu près de bon pied, et certes ce n'est ni par luxe, ni par volupté. Ils cèdent à la force phy-

Un exemplaire fut remis à un digne prélat, à un évêque, dont la bienfaisance a laissé de bien touchants souvenirs. Il leva ses belles mains blanches vers le ciel, et, avec une émotion profonde, il dit à l'auteur :

« Que Dieu envoie au cœur de l'homme autant d'horreur « pour le crime que vous en avez pour la peine de mort. »

Le frère de l'auteur donna un exemplaire de l'écrit dont il est question à un simple laboureur. Voici sa réponse, presque intraduisible en français :

« Escoutâts, Moussu, lou fray, ne s'y hide pas doun. »

Ceci est d'une force, d'une énergie extrême.

« Écoutez, Monsieur, le frère ne s'y fie pas donc. » C'est-à-dire : « Votre frère n'a pas confiance en lui, il a peur du bourreau. » Nous ne pouvons pas traduire.

Enfin, un ministre du roi Louis-Philippe lui présenta cet ouvrage. On sait que l'abolition de la peine de mort entrait dans ses idées.

sique. S'ils n'allaient pas, la force publique les y contraindrait.

Le duelliste va de bon pied aussi sur le terrain. L'opinion est le gendarme du duelliste. Le criminel cède à la force physique, le duelliste à la force de l'opinion, abrutie, échevelée, sauvage, mais presque invincible. A ce point que tel homme qu'on empêcherait de se battre, se brûlerait la cervelle. Il y a, pour le criminel qui marche au supplice et pour le duelliste qui va sur le terrain, force et non courage.

XLVII.

Combien d'hommes laissent se noyer un malheureux par peur de se noyer eux-mêmes en se jetant à l'eau pour le sauver, et qui iraient spontanément se battre en duel pour une vétille! c'est que dans le premier cas, on est libre de ne pas exposer sa vie, et c'est là justement ce que l'opinion devrait flétrir, car

là est la lâcheté; le courage consisterait à sauver son semblable.

XLVIII.

Nous connaissons à peu près quarante hommes qui, en quarante secondes, tueraient quarante insolents qui leur auraient donné quarante soufflets.

Renversez la proposition, et dites :

Nous connaissons quarante insolents qui, en quarante secondes, tueront quarante hommes inoffensifs, et auxquels ils auront donné quarante soufflets.

Et ceci posé, rétablissons la première proposition. C'est un de ces quarante hommes, que nous connaissons fort bien, qui reçoit un de ces soufflets, cette offense que le code du duel classe au nombre de celles qui réclament du sang! Mais, au nom de Dieu, que voulez-vous que fasse cet imprudent agresseur de-

vant un homme mille fois redoutable l'épée à la main. L'agresseur est tué d'avance! Est-il acceptable devant Dieu, devant la loi, devant la conscience de l'humanité, quelle que soit la faute de l'agresseur, de conduire cet agresseur à l'abattoir? Mais c'est un hochet devant vous, que cet agresseur, mais vous le savez d'avance, à la manière dont il prend le fer, à la manière dont il s'aligne, à la manière dont il s'engage ; et ce n'est pas parce que votre épée ira le tuer aussi rapidement que le ferait une balle, ce n'est pas même par la justesse du coup-d'œil qui vous le fera frapper au cœur, que vous assassinez cet agresseur, c'est qu'un de ces quarante hommes dont nous parlons fera tirer cet agresseur

Dans le vide,

par la science qu'il a des distances, sans courir le moindre danger, sans même daigner donner le fer, et quand la victime se sera fendue, son épée à six pouces de l'homme

d'arme, cette victime sera égorgée! Mais il y aurait de l'humanité à lui brûler la cervelle par derrière, ce serait de l'hypocrisie de moins, de l'humanité de plus, et toutes choses seraient égales.

XLIX.

Hélas! c'est de l'histoire que nous écrivons! qui donc l'ignore? Que d'assassinats de ce genre nous pourrions consigner ici devant la conscience publique.

L.

Nous avons établi que c'est l'homme d'arme qui est l'offensé, *et la main sotte* l'offenseur; mais renversez la question, et que ce soit l'offenseur qui, depuis vingt ans, joue de l'épée; que ce soit l'offensé qu'on égorge, dites :

« Si les loups savaient raisonner, auraient-
« ils d'autres maximes?

« Rousseau. »

LI.

Il n'y a pas d'excuse, parce qu'on expose sa vie pour attenter à celle d'autrui.

Il n'y a pas de courage à se battre en duel, parce qu'on cède à la nécessité, à la force de l'opinion en l'acceptant, comme le criminel cède au bourreau, à la nécessité, à la force physique.

LII.

Et le duelliste ne céderait-il pas à la nécessité, ce ne serait pas encore du courage, comme on le verra dans la suite de cet ouvrage.

C'est ainsi que nous résumerons les pensées que nous avons émises jusqu'ici.

LIII.

Il y a beaucoup d'hommes qui, conscien-

cieusement, croient à la nécessité du duel, de très honnêtes gens, de très grands esprits (1), mais qui ne s'aperçoivent pas que leur croyance n'est qu'un cercle d'idées, pour eux presque préconçues, qu'ils ont reçues toutes faites, par effluves, émanées d'un mauvais milieu, qui est l'opinion.

« *Credo quia absurdum.* »

C'est en descendant soi-même dans les entrailles de cette question, de soi à soi, laissant l'opinion irréfléchie des passions sociales à la porte, qu'on arrive à cet apophthegme, qui est la vérité :

« Atrocité et ridicule. »

Le kaléidoscope de la chose menteuse se brise sous la pression de l'examen, dans le *dénudement* de l'analyse.

(1) M. Guizot.

LIV.

Le mal moral est-il jamais un bien?

Le mal peut-il être un bien! Est-ce que le duelliste a le droit d'arracher un enfant à sa mère, à son père?

Mais il leur a fallu vingt ans d'amour, d'abnégation, de travail, d'insomnie pour en faire un homme; vous vous octroyez le droit d'en faire un cadavre dans une minute! Ce grand travail de Dieu, ces noms sacrés de mère, de père, de fils, vous détruirez tout cela, vous!

Et Moïse a dit, lui, ce grand chantre de Dieu:

« Vous ne ferez pas cuire l'agneau dans le lait de sa mère; » et vous, vous dites : Je ferai cuire le cœur de la mère dans le sang de l'enfant!

LV.

Quiconque feint de tuer un homme en

duel, en tranquillité de conscience, fait plus que de se mentir à lui-même. Il ment à la conscience universelle de l'humanité, qui est une réverbération de l'éternelle morale qui a dit :

« Tu ne tueras pas. »

LVI.

Louis XI, ce vilain homme, selon l'expression de Châteaubriand, avait plus de franchise ; s'il acceptait le fait, il ne marchandait pas l'expression, lui !

Il disait, un jour de crime :

« Encore un petit crime, seulement la « mort de mon frère, et le royaume est « sauvé ! »

Il commit quatre mille crimes, et trembla devant la mort. Il trembla, parce qu'il était roi coupable et meurtrier ! Et mettez sa peur en regard du stoïque courage de l'esclave

Epictète au moment de sa mort. Conscience ! conscience !

« Dieu, ai-je violé vos commandements ?
« Ai-je abusé des présents que vous m'avez
« faits ? Ne vous ai-je pas soumis mes sens,
« mes vœux et mes opinions ? Me suis-je ja-
« mais plaint de vous ? Ai-je accusé votre
« providence ? J'ai été malade, parce que vous
« l'avez voulu, et je l'ai voulu de même. J'ai
« été pauvre, parce que vous l'avez voulu, et
« j'ai été content dans ma pauvreté ? J'ai été
« dans la bassesse, parce que vous l'avez
« voulu, et je n'ai jamais désiré en sortir.
« M'avez-vous surpris dans l'abattement et
« dans le murmure ? Je suis encore tout
« prêt à subir tout ce qu'il vous plaira or-
« donner de moi. Le moindre signal de votre
« part est pour moi un ordre inviolable. Vous
« voulez que je sorte de ce spectacle magni-
« fique, j'en sors et je vous rends mille très
« humbles grâces, de ce que vous avez voulu
« m'y admettre, pour me faire voir tous vos

« ouvrages, et pour étaler à mes yeux l'ordre « admirable avec lequel vous gouvernez cet « univers. »

EPICTÈTE.

LVII.

Si en Chine le duel est plus atroce, radicalement, il est plus équitable. L'innocent ne court pas le risque d'être tué par le coupable. Les deux ennemis se retirent chez eux, et se coupent le ventre avec un rasoir. La partie est égale ; c'est la mort pour tous les deux, sûre, implacable! Et cependant (1), tout le monde le sait, c'est le peuple le plus lâche de l'univers, le plus voleur, le plus avili, le plus hypocrite. C'est que le courage n'est pour rien dans le duel; c'est que la force de l'opinion, c'est tout : c'est qu'on va se battre en duel comme

(1) Les Chinois ont trois balances : une pour acheter, l'autre pour vendre, et la troisième pour leur usage particulier.

la jeune fille tue son enfant, ou se tue elle-même, pour échapper à la honte en acceptant le crime ! et cette honte la pousse à l'échafaud.

LVIII.

On veut donner un droit quelconque au duel. Le droit de l'homme, c'est le devoir. Aucun droit n'est acquis à l'homme que comme conséquence du devoir. Ce dernier n'est soumis ni aux lieux, ni aux temps, ni aux mœurs, ni aux circonstances. Il est la conséquence rigoureuse, invincible *d'un ordre d'être* que l'homme ne peut ni altérer, ni modifier, ni commenter, ni détruire, sans porter atteinte à sa propre nature, à son *entité* (1).

Tout ce qui tend à détourner cette nature, cette entité de sa destination, n'est rien moins qu'un suicide moral. L'homme n'a, à part

(1) Expression d'Aristote.

l'athéisme, à part les débauches de l'esprit, les saturnales d'imaginations malades; à part le cauchemar de l'ignorance et du vice, d'autre droit que le droit de faire le bien; droit, qui est le devoir, devoir d'où découle seulement tous les droits. Être multiple par sa nature.

Il sent,
Il pense,
Il aime;

En d'autres termes, il est
Sensible,
Intelligent,
Aimant.

Sensible, il fuit la douleur; intelligent, il recherche le bien, le bon, le beau; aimant, il associe les êtres de sa nature au bien, au bon, au beau, et par une loi providentielle, il n'arrive au bonheur que sa nature comporte, que par le devoir.

« L'accomplissement de ses devoirs enfante

« une joie pure ; y manquer, c'est se rendre
« à la fois fautif et malheureux.

« BERNARDIN DE SAINT-PIERRE. »

Si l'harmonie matérielle, devant laquelle David, le prince des poètes, disait :

« *Cœli enarrant gloriam Dei* (1), »

devant laquelle Képler, Copernic et Newton reconnaissaient la nécessité tangible du grand Architecte. A qui a-t-on besoin de dire aujourd'hui que l'ordre moral a été aussi bien imposé à l'homme, que l'ordre physique à la matière ?

Dieu, en imposant la vie à l'homme qui ne la lui demandait pas, en aurait fait une chose quelconque, livrée à la brutalité d'une destinée sans but, sans emploi moral, sans ordre à son principe, sans direction dans sa course

(1) Psaume XIX.
Haschamain messaperin (*traduction hébraïque*).
« Les cieux annoncent la gloire du Tout-Puissant, et le
« firmament publie l'ouvrage de ses mains. »

sauvage, quand tout, autour de lui, au-dessous de lui et au-dessus de lui, est soumis à des lois invariables, éternelles, savantes, profondes et d'une simplicité sublime.

Non, non, l'homme est sorti *tout fait des mains de la Providence* avec une destination tangiblement indiquée. La moralité de sa nature, invariable, éternelle, comme son éternel auteur, a protesté, proteste et protestera éternellement contre tout ce qui a porté atteinte à cette loi imposée à l'homme :

« Justice et bonté. »

« Durée de la vie de l'homme? un moment.—
« Sa substance? changeante.—Ses sensations?
« obscures. — Toute sa masse? pourriture. —
« Son sort? impénétrable. —Sa réputation?
« douteuse ; — en un mot, tout ce qui est de
« son corps, comme l'eau qui s'écoule. — Ses
« pensées? comme des songes et de la fumée.
« — Sa vie? un combat perpétuel et une halte
« sur une terre étrangère. — Sa renommée

« après la mort? un pur oubli. — Qu'est-ce « donc qui peut lui faire faire un bon voyage? « la seule philosophie (1). Elle consiste à em- « pêcher *que le génie qui habite en lui ne re- « çoive ni affront, ni blessure* (2); à être éga- « lement supérieur à la volupté et à la douleur; « ne rien faire au hasard, n'être ni dissimulé, « ni menteur, ni hypocrite. — N'avoir pas be- « soin qu'un autre agisse ou n'agisse pas. — « Recevoir tout ce qui arrive et qui lui a été « distribué comme un envoi qui lui est fait *du « même lieu dont il est sorti* (3).

« Marc-Aurèle ANTONIN. »

Quatre mille quatre ans avant Jésus-Christ, jusqu'à l'heure où, dans notre faiblesse, nous

(1) Et la religion! La religion est la philosophie du cœur : la philosophie est la religion de l'esprit : deux bonnes sœurs qui conduisent l'homme à sa destination.

(2) Marc-Aurèle a souvent besoin d'être expliqué. Par génie, il entend ce que nous traduisons par âme; et par affront ni blessure, c'est de ne compromettre pour quoi que ce soit l'essence divine de ce génie.

(3) Des mains de Dieu.

traçons ces quelques lignes, ouvrons les archives du monde, consultons cette grande mémoire de l'humanité, qu'on appelle l'histoire, et nous verrons partout le crime flétri et l'honnêteté honorée, dans Cincinnatus, dictateur, comme dans Epictète, esclave !

« Et l'Eternel dit à Caïn : où est Abel, ton « frère ? — et Caïn répondit : je ne sais ; suis- « je le gardien de mon frère, moi ? — Et Dieu « dit : Qu'as-tu fait ? La voix du sang de ton « frère crie de la terre à moi. »

Est-ce qu'il a été pardonné à Anitus et Militus ? Est-ce que Caligula disant à ses bourreaux :

« Frappez de manière à ce qu'on se sente « mourir », n'a pas été flétri ? Est-ce qu'il a été pardonné à Néron, à Ivan III, à Philippe-le-Bel, à Philippe II, à Elisabeth, à Henri de Guise ? Est-ce que ces derniers mots de Coligny, prophète à son heure dernière, ont échappé à l'histoire :

« Henri de Guise, un jour aussi tu sentiras

« sur ta poitrine le pied d'un assassin ! Je n'ai « pas tué ton père ! Sois maudit ! »

Le sang de l'homme versé, la voie ouverte une fois au meurtre, sous quelque nom que le meurtre se reproduise, sera pour la conscience du duelliste ou de l'assassin, cette porte du Dante, après laquelle il n'y a plus d'espérance dans la vie !

« *Lasciate ogni esperanza voi ch' entrate.* »

LIX.

Et nous aussi, comme Horace, nous sommes forcés de dire :

« *Hunc talem nequio monstrare et sentio* « *tantum.* »

Oh ! si le sentiment avait une langue !... Si les mots ne faisaient pas défaut à ce qu'on sent !

LX.

Le droit est le maître du monde, a dit J.-J.

Rousseau, parce que le droit est empreint de la sanction morale. Cherchons une sanction morale au duel, nous ne l'y trouverons certainement pas; et c'est par cela qu'il n'y a pas de droit, que le fait reste seul, et que seul, c'est le crime!

LXI.

Quatre mille hommes restèrent sur le pré sous Henri IV. Abandonnons pour le moment l'idée de quatre mille familles dans les larmes et dans le désespoir, et abordons un fait bien propre, ce nous semble, à réagir sur l'opinion qui pousse l'homme dans ces luttes sanglantes, sans cause, sans droit, sans moralité comme sans justice.

Supposons que, sur ces quatre mille morts en duel, sous un seul règne, trente ou quarante d'entre eux eussent été Christophe Colomb, Descartes, Leibnitz, Linnée, Newton, Copernic, Halley, Galilée, Pascal, Rous-

seau, Dalembert, Montesquieu, Lavoisier (1), Laplace, Monge, l'abbé de Lépée, Flanklin, Diderot, Wat, Raphaël, Michel-Ange, Letitien, Homère, Virgile, Dante, Le Tasse, Lamartine, etc., nous en serions encore où en sont les serfs de la Russie. Mais, bon Dieu! qui est-ce qui aurait voulu tuer saint Vincent-de-Paule? Et pourquoi cependant ne l'aurait-on pas tué, car qui n'a-t-on pas tué, qui fut grand sur la terre?

LXII.

Invoquez l'implacabilité de l'histoire (2).

LXIII.

Sait-on tout le mal qu'on peut faire à l'humanité en tuant un homme, en dehors même de la religion et de la morale!

(1) Guillotiné en 93.

(2) Napoléon chassait de sa garde quiconque se battait en duel.

LXIV.

En montant à l'échafaud, Chénier ne frappa-t-il pas son front en disant :

« Pourtant, il y avait là quelque chose. »

LXV.

Qui sait ce qui germe dans la tête d'un homme qu'on tue ? Tout ce que nous ignorons, peut être, et nous ignorons tout, hélas ! poussière vaniteuse que nous sommes, et nous avons besoin de tout savoir :

A vaincre le choléra,
La pulmonie,
Les cancers,
Les écrouelles,
La grêle,
A voler dans les airs,
A marcher sur les eaux,
A trouver une alimentation qui nous pro–

tége contre la faim, et qui donne au pauvre un peu de repos.

En 1665, soixante-huit mille cinq cent quatre-vingt-six personnes moururent de la peste à Londres. Nous demandons ce qu'on eût fait de l'homme qui aurait tué en duel celui qui aurait trouvé le moyen de vaincre ce fléau ?

LXVI.

Dieu ! on a tant tué d'hommes en duel ! (Trois en quinze jours, au mois de février 1854) que parmi eux tous, en était-il un qui devait révéler au monde une de ces grandes pensées que la tombe dévore ! Et en psychologie, que ne nous reste-t-il à chercher et à trouver ? Oh ! trouvez-nous donc cette échelle de Jacob, le chemin que suit l'âme d'une mère qui est au ciel pour communiquer avec l'âme de son enfant qui est sur la terre !

Ne tuez pas celui qui demain dessillera nos yeux peut-être.

LXVII.

Donnez-moi un appui, disait Archimède, et je remuerais le monde.

Il ne faut qu'une pensée aussi pour remuer le monde moral et pour appeler à soi l'opinion générale !

LXVIII.

Le duel a une cause avouable, logique, honnête, définie, juste, morale, bonne en soi, bonne dans son action, bonne dans ses fins; le duel a ce caractère, ou bien il a une cause non avouable, illogique, déshonnête, obscure, injuste, immorale, mauvaise en soi, mauvaise dans son action, mauvaise dans ses fins.

L'état de la question nous semble largement et loyalement posé devant l'opinion. Examinons, analysons maintenant :

Vouloir imposer à un autre homme son opi-

nion, quelque morale que puisse être cette opinion, serait une tyrannie contre laquelle le cœur et l'esprit se révolteraient. Pour en avoir le droit, il faut que le raisonnement entraîne tellement la conviction, il faut que l'évidence acquière tellement la précision d'un chiffre, que la démence seule puisse se refuser à la démonstration.

N'est-il pas vrai que sur mille duels, il y en a neuf cent quatre-vingt-dix-neuf sur lesquels souffle le vent de la folie? Est-ce que sur mille duels, il y en a un d'avouable, d'honnête? En est-il un qui puisse avoir ce caractère? un, dont on voudrait confier la provenance à son père, à sa mère, à sa sœur, à un homme de bien. Quel nom donner à deux insensés qui vont s'entre égorger pour les raisons qui déterminent la plupart des duels? Ce serait descendre par trop, que d'appliquer un raisonnement sérieux à la débauche, au jeu, aux pointilleries surexcitées par la nicotine et l'alcool! Et cependant, les duels produits par ces

causes n'ont-ils pas lieu? Le sang ne coule-t-il pas? Cette atroce manie ne jette-t-elle pas la perturbation dans la société, le désespoir dans les familles?

Les gens de bien, ceux-là mêmes qui reconnaisent la nécessité du duel, *dans des cas donnés,* répondent: « *Ces sortes de duels sont jugés et blâmés.* » Ont-ils moins lieu, pour être jugés et blâmés? Ne tuent-ils pas bien des mères, quoique jugés et blâmés? Dans ces cas-ci, l'institution de l'opinion est mauvaise; mais là, elle est bonne, dira-t-on; mais il est insoutenable, en morale, d'avancer qu'une bonne chose puisse devenir mortellement mauvaise. Est-ce que

la religion,
la vraie philosophie,
la charité,
la bienveillance,
la bonté,
la vérité,
la loyauté,

sont soumises à des interprétations, à des traductions, bonnes ici et mauvaises là !...

On a appelé l'opium, laudanum, pour sa bonté.

L'acide prussique est excellent et la morphine aussi; mais on pèse et on les mesure avec un soin extrême, car l'opium, l'acide prussique et la morphine, changeraient de caractère sans ce poids et cette mesure. Mais, qui est-ce qui mesure les duels, dans nos mœurs? Faut-il en citer des myriades autrefois, naguères, aujourd'hui? Qui donc, en France, a oublié et oubliera jamais celui de ce général, sous le premier empereur, et ceux, hélas! bien plus récents encore! Tout cela dort sous la pierre éternelle!...

Il n'y a pas de tigre, quand le tigre n'a plus ni dents, ni griffes. Si le duel n'existait pas, en serions-nous à définir quand il y a vertu ou crime, quand il est bon ou mauvais. Mais, examinons toujours, car cette question est

comme le pont de Mahomet, elle a la largeur d'un tranchant de cimeterre.

LXIX.

Admettons un duel dont la cause sera tenue pour valable par les hommes qui ne l'admettent *qu'exceptionnellement*.

Un meurtrier a tué votre père, votre mère ou votre sœur ! Ce meurtrier appartient à la justice de la société outragée ! Il appartient aux lois de connaître de ce crime. — On ne se bat pas avec un assassin.

Mais un homme dont le cœur est égaré par l'amour, ce grand décepteur, cet abîme de César, d'Henri IV, de Louis XIV ; cette grande faiblesse, où tant de nobles cœurs ont failli, cet homme flétrit votre femme ;—ici, ce n'est plus la loi qui en connaîtra, c'est vous, c'est votre colère, votre vengeance, votre vanité, votre orgueil, un monde de passions

échevelées, qui crient dans votre cœur justement ulcéré ! Mais pourquoi en connaîtrez-vous ? Le sang de votre père qui crie de la terre à vous, selon l'expression de Dieu lui-même, est-il moins sacré, aux yeux de l'opinion, que l'honneur de votre femme ? Le crime atroce est-il moindre que le crime de la débilité, de la faiblesse, car le vice n'est pas autre chose. Oh ! disons-le d'un coup, faisons comme Louis XI, marchons droit dans le sang. Le meurtre de notre père n'est qu'une douleur immense, n'est-ce pas ? Ce ne sont que des cheveux blancs teints de sang par l'assassin, et que nos mains de fils lavent pieuses et tremblantes !...

L'insulte faite à l'hymen, c'est l'assassinat de l'orgueil et de la vanité, et c'est pour cela que nous intervenons. Pourquoi nous battons-nous avec le séducteur de notre femme, et non avec l'assassin de notre père ? Le crime doit être plus grand, égal, ou moindre. S'il est plus grand, vous ne devez pas intervenir,

moins encore que dans l'assassinat de votre père ; s'il est égal, recourez à la même juridiction, et s'il est moindre, mérite-t-il la mort que vous voulez donner au coupable? Nous laissons à qui de droit la mission de donner la mort à l'assassin de notre père, et pour un crime plus grand, égal ou moindre, c'est nous qui devons remplacer le bourreau !...

Cruels enfants que nous sommes tous !... Parce que celui-ci est méchant, il faut que nous soyons pires.—Pour la séduction, pour tout ce qu'implique le désordre de cet acte, nons y ajoutons le crime.

Vous, innocent et bon, vous faites déteindre la faute d'autrui sur vous-même, et il faut que vous tuiez ou qu'on vous tue !

Il y a des lois contre le meurtrier de votre père ; il y a des lois aussi contre les désorganisateurs de la famille. Mais, si ces lois n'existaient pas, ou qu'elles fussent insuffisantes, qu'on fasse des lois, et ne nous faisons pas,

dans notre propre cause, enfiévrés que nous sommes par toutes les passions, accusateurs, juges et bourreaux. Quel caractère donnerait-on alors au duel? Le caractère de la vengeance; *mais elle est perverse et folle, la vengeance!*

« C'est cette justice sauvage, qui traîne le « remords après soi. »

Mais si l'on convient que c'est par esprit de vengeance que l'on se bat, cette cause est-elle avouable, logique, honnête, définie, juste, morale, bonne en soi, bonne dans son action, bonne dans ses fins? Oh! non. Si l'on se bat par vengeance, dans le cas mis en question même, la cause du duel est radicalement mauvaise et radicalement répudiable; car la vengeance est la chose maudite qui fait pleurer l'histoire depuis la nuit des temps.

Et puis, quand le bourreau justicie l'assassin, c'est du sang pour du sang, c'est son attraction fatale. Mais le crime de l'homme qui a séduit une femme est moindre, aux yeux de la loi, que celui qui a tué votre père, et cepen-

dant vous lui infligez la même peine, à ceci près que vous lui laissez la main droite libre pour vous tuer s'il le peut : ce qui fait l'absurde et l'atroce !

LXX.

Becaria a écrit un fort beau livre sur les délits et les peines : il importe infiniment d'harmoniser les peines aux délits. Le duel, lui, n'a qu'une peine, c'est toujours la mort, la mort ! Et quand on l'a donnée cette mort, on se demande, fût-on l'offensé, si cette réparation n'outr epasse pas l'offense. Eh bien ! vous avez tué cet homme : cette juridiction que vous avez constituée de votre volonté privée, a reçu son plein et entier effet ! Vous avez essuyé votre épée, et vos amis vous ramènent chez vous. Le père de celui qui avait flétri votre femme y arrive aussi, chez vous ; vous avez eu votre lambeau de vengeance, il veut avoir le sien, lui !

« Monsieur, mon enfant avait flétri votre « honneur; vous lui avez demandé réparation, « c'était votre droit; il vous l'a accordée, c'é- « tait justice... Vous l'avez tué, c'est le sort « des armes; vous avez vengé votre hon- « neur; moi, je veux venger mon sang que « vous avez versé, et je viens vous de- « mander cette réparation. Vous serez aussi « juste envers moi, que mon fils l'a été « envers vous; vous vous êtes vengé d'un « affront, moi, j'ai à venger le sang *de mon* « *fils, mon sang!* »

« Eh bien! allons, monsieur, » répond le premier tueur; et ils vont, car il faut aller, et le tueur est tué! Voilà, *duellistement* parlant une affaire bien vidée! Mais le dernier tué avait un frère aussi qui... Et de proche en proche, le chaînon sanglant se déroule, et c'est la *vendetta* jusqu'à la septième génération.

Dans l'espèce, la cause du duel est reconnue légitime, n'est-ce pas? et cette légitimité

emprunte sa raison d'être à la vengeance, qui fait pleurer du sang à l'histoire, comme nous l'avons dit. Passion implacable, aveugle et noire, qui traîne après elle le poignard, le poison et la torche, et dont la sinistre lumière éclaire aussi souvent le *bravo* que le duelliste, et contre laquelle la religion, la philosophie, la raison, l'amour de soi-même protestent avec toute la puissance de la morale. Donc, ici même, le duel n'a pas le caractère avouable que nous exigeons de lui, car la vengeance répugne au cœur autant qu'à la raison, et enfante

« *A world of sighs* (1). »

La vengeance vous conduit sur le terrain, n'est-ce pas ? Eh bien ! traduisez littéralement : « J'ai tué cet homme, c'est vrai ; mais je l'ai « tué avec un poignard empoisonné. » Conçoit-on l'excuse ? On prétend excuser une mauvaise

(1) Un monde de soupirs.

SHAKESPEARE.

action en invoquant pour excuse un mauvais sentiment ?

Plaisante justice ! dirait Pascal.

Que de tortueuses machinations pour arriver au mal !

Serrons l'étau : on se bat par vengeance, ou l'on ne se bat pas par vengeance. Si l'on se bat par vengeance, le duel est doublement mauvais ! et si l'on ne se bat pas par vengeance, on se bat sans doute pour autre chose. Examinons.

LXXI.

C'est pour l'honneur qu'on se bat, dit encore le code des duels. Pour examiner cette seconde cause du duel, il faut recourir à la lexicographie, au dictionnaire et à la grammaire.

Pour s'entendre dans une discussion, il faut que ceux qui discutent prêtent aux mots une signification identique. Et qu'arrive-t-il cepen-

dant? c'est qu'il y a peu d'hommes qui aient la conscience de la valeur des mots qu'ils emploient, et de là, une confusion dans les idées qui rend inintelligible l'état de la question.

L'opinion, en consacrant cet apophthegme : « On se bat pour l'honneur, » aurait bien dû nous dire de quel honneur elle entendait parler? Si c'est de l'honneur lexicographique, lexicologique, de l'honneur grammatical, de l'honneur défini par les lexiques, si c'est de l'honneur moral, de l'honneur *vrai* qu'elle parle,

Mentire impudentissimè ! Elle ment.

L'opinion, pour corrompre les sentiments, a commencé par corrompre la langue, l'entente des mots. Si *c'est de l'autre honneur, de celui qui déshonore, alors l'opinion a raison, car le monde a un second honneur dans son blason.*

On a dit avec raison de la langue la plus logique, la plus directe, la moins sujette aux

amphibologies, que tout ce qui n'est pas clair n'est pas français.

En français, honneur signifie « Estime de « soi-même (1), sentiment des bonnes et des « mauvaises actions ; vertu, probité. Tout « homme qui manque à l'honneur, dit Mon-« tesquieu, est soumis aux reproches de ceux-« mêmes qui n'en ont point. Gloire acquise « par de hauts faits, de belles actions, de grands « talents. »

Ouvrez le premier vocabulaire venu, et vous verrez s'il y a place dans la signification grammaticale du mot pour y loger le duel.

En latin, honneur signifie respect, considération pour quelqu'un ; mais ce mot n'a jamais voulu dire et ne dira jamais : sang versé, égorgement de l'homme par l'homme, — amputation d'un membre de la famille. Ce *sanctum sanctorum* de toute société !

(1) Il y a un proverbe espagnol d'une étrange énergie : « Pobre (*a*) onor hace la sangre à los hombres. » Mot pour mot : « Pauvre honneur fait le sang aux hommes ! »

(*a*) Nous suivons la nouvelle orthographe.

Dans quel cas l'estime de vous-même, l'idée morale, la conscience des bonnes et des mauvaises actions, l'idée du juste et de l'injuste, la probité, la vertu, vous font-elles une loi de tuer un homme?

Au contraire, toutes ces si bonnes choses, contenues dans le mot honneur, ces choses si saintes, s'arment, colères et irritées, contre le droit sauvage que s'octroie l'opinion, de prononcer un verdict d'acquittement en faveur de quiconque a versé le sang de son semblable !

Ces bonnes choses : l'honneur qui honore le véritable honneur,

« C'est ce prêtre présentant sa poitrine au « fer de deux duellistes. »

L'estime de soi-même n'est-elle pas la conséquence immédiate de l'obéissance aux lois de notre être :

« Prier, aimer, travailler. »

L'estime de soi-même, ce témoignage lumineux de la conscience, ce phare resplendis-

sant des Socrate, des Epictète, des Cincinnatus, des Régulus, des Démophile, des Phocilyde, des Fénelon, prescrit-elle de verser le sang de l'homme ? La vertu a-t-elle le cri de la Saint-Barthélemy, ou le mot de passe (1) des Vêpres siciliennes ? Mais ce paralogisme n'est pas sérieux ; c'est au contraire

« *Ante mare et tellus*, » le chaos d'Ovide ; c'est le renversement de la langue, comme c'est le renversement de la morale, que d'affubler du linceul sanglant du duel, tout ce qu'explique de bon le mot honneur !

LXXII.

Et ici encore, pourquoi le cœur n'a-t-il pas un langage, puisque les grandes pensées en sortent, dit Vauvenargue !

« *Hunc talem nequio monstrare et sentire*
« *tantum*. »

(1) Ciceri.

LXXIII.

Nous avons défini l'honneur comme les lexiques et les grammairiens : avant de stéréotyper sur la face de l'honneur qui prescrit le duel, la tache d'un jugement sévère, revenons à l'idée de la vengeance dont nous avons posé le thême.

LXXIV.

S'il était bien vrai qu'on ne se battît que par vengeance, il ne faudrait qu'un coup pour abattre le duel, car le duelliste ne voudrait pas accepter pour son faire le même sentiment qui aiguise le couteau de l'assassin.

Nous avons mentionné tout à l'heure les Vêpres siciliennes (1) et la Saint-Barthéle-

(1) 1282.

my (1), ces deux grandes vengeances que la postérité a enregistrées. Le crime d'Elisabeth (2) ne fut-il pas une vengeance, et la mort de Charles Ier une vengeance aussi, la plus lâche de toutes : la vengeance de la peur.

« Qui m'amènera ce Cromwell mort ou vif, » disait Charles Ier.

La lettre trouvée par Cromwell dans la selle si fameuse dans l'histoire, lettre qui lui promettait la potence et qui reçut pour réponse l'échafaud ; et Cromwell levant le couvercle de la bière (*coffin*) qui contenait le corps de Charles Ier, ne dit-il pas :

« *This assures a long life.* »
Ceci assure une longue vie !

Et le bourreau masqué, qui a tué Char-

(1) 1572. Il est attesté aujourd'hui que la Saint-Barthélemy ne fut que le crime de la politique, et non de la religion. Ce qu'on obtint quatorze ans après cette immolation fut pour en voiler et en diminuer toute l'horreur.

(2) 1583. Et l'échafaud d'Anne de Boleyn et de Catherine Howard, toutes les horreurs d'Henry VIII, ne furent que des vengeances.

les Ier, a-t-il reçu d'autre salaire que la vengeance?

Est-ce que la *vendetta* n'est pas la *vendetta?*

Et la tête de Cicéron sur les genoux de la femme d'Antoine, de cette femme vindicative et hautaine, qui lui perçait la langue avec l'épingle d'or de ses cheveux!... C'était la vengeance!

Les proscriptions de Scylla et de Marius furent-elles autre chose, ainsi que la mort des Gracques... Et la vengeance de Rome, immolant Annibal, a été la honte de Rome au milieu de toutes ses hontes!

Et le poison de Médicis et de Réné? Et Murat et Ney, et la plus grande des victimes, ce moderne Prométhée, Napoléon, c'étaient des vengeances aussi!...

Prononcez le mot crime, et l'humanité pourra traduire démence (1), mais elle ne comprendra pas la vengeance!

(1) Nous avons plusieurs fois avancé cette proposition : le crime, c'est la démence. Nous demandons si l'on conçoit le

La vengeance ! mais Dieu s'est réservé pour lui seul la vengeance, parce que lui tout seul connaît l'étendue perverse ou égarée de la

crime commis au nom de Dieu, le crime commis au nom de la vertu.

Dominique Torrequemada disait en mourant : « Alajo à Dios « de haberme dado el poder de quemar seis mil hereijos ! »

« Je remercie Dieu de m'avoir donné le pouvoir de brûler six mille hérétiques. »

Nous lisons dans M. Lombard :

« Dans un ouvrage aussi léger que celui-ci, et qui n'est « guère qu'anecdotique, je n'ai point la prétention de crayon- « ner des portraits, moins encore de faire passer en revue, « sous les yeux du lecteur tous les scélérats élevés en domina- « tion qui se baignèrent à plaisir dans le sang des Français, « mais je dirai quelques mots d'un homme extraordinaire « qu'on croirait déjà oublié, et qui fut cependant mille fois « plus cruel que le sanguinaire Robespierre, et ne sembla « pousser la férocité à l'excès

« *Que par excès de vertu.* »

« Louis-Léon Saint-Just, né à Blérancourt, près Noyon, était « à peine âgé de vingt-trois ans quand il fut nommé député à « la Convention par le département de l'Aisne. Avant cette « nomination, il entretenait une correspondance avec Robes- « pierre, dont il était admirateur passionné, et qui le fit, lors « de la formation des comités du gouvernement, nommer un « des douze membres du salut public.

« Ignoré, confondu dans la foule jusqu'au 31 mai 1793, il « se signala tout d'un coup à la tribune par un rapport du « plus haut intérêt, demandant, avec une audace qu'il con- « serva toujours depuis, que les Girondins qui avaient fui

pensée qui a présidé au mal, et que seul il peut en métrer la peine. Et même la vengeance fût-elle acceptée, fût-elle reconnue comme une juridiction, autant qu'elle est proscrite et flétrie par la morale et répudiée par

. fussent déclarés traîtres à la patrie, et qu'il fût lancé un « décret d'accusation contre ceux qui venaient d'être arrêtés.

« Dès ce moment, la tâche d'envoyer successivement ses « collègues à l'échafaud lui fut exclusivement affectée par les « comités ; il ne cessa de la remplir avec zèle qu'à la journée « de thermidor (9), où il demandait encore des têtes à la tri- « bune, quand il y fut interrompu et n'en descendit que pour « porter la sienne sous la hache.

« N'ayant point encore le jugement formé, sans expérience, « prenant à la lettre et outrant les maximes d'un philosophe « dont il avait fait ses délices au sortir de l'enfance, il ne vit « le bonheur pour l'homme qu'en le rapprochant de la nature, « qu'en le reléguant sous le chaume ou dans les forêts. Pour « y parvenir, il était besoin d'anéantir les lumières, le luxe, « les arts, le commerce, les gens riches, d'exterminer enfin la « moitié de la nation, et il marchait à cette extermination avec « une imperturbable tranquillité. On pourrait douter que l'es- « prit humain pût

« Errer à ce point, »

« si les nombreux rapports de ce monstre, consignés dans le « *Moniteur*, n'étaient là pour déposer de tant

« d'extravagance. »

« Partout où il fut envoyé, le sang coula à flots ; et, tout cou- « vert du sang de l'innocence, seul, des nombreux scélérats

les lois, si elle dépassait de la largeur d'un cheveu la grosseur de l'offense, elle serait impie!

« *Summum jus summa injuria.* »

Dentem pro dentem, oculo pro oculo, un cheveu de plus serait une injustice égale à celle de demander mille francs à celui qui ne vous en doit que cent! Et alors?... alors cet homme égaré, qui a flétri votre femme dans la folie de ses sens et dans celle de son cœur,

« exécutés avec lui au jour de thermidor, il fut au supplice
« avec

« *Résignation* »

« N'opposant aux nombreuses malédictions dont la multi-
« tude, ivre de joie, l'accablait sur sa route, que le sourire
« *de l'innocence,* il monta sur l'échafaud *sans forfanterie, mais*
« *courageusement,* et reçut le coup *de la mort avec l'assurance*
« *de l'homme de bien qui aspire à se réfugier dans le sein de la*
« *divinité.* »

Qu'est-ce donc qu'un criminel par excès de vertu, si ce n'est un esprit troublé? Est-ce que Fouquier-Thinville ne crut pas voir la Seine changée en sang? Et prenez l'assassin le plus atroce, celui qui tue pour de l'argent, voyez ce qu'il fait de cet argent, à quoi il sert, à quoi il est bon, et la démence se révélera à chacun de ses pas. Nous dirons cela bientôt dans un autre livre. *(Note de l'Auteur.)*

ou dans sa faiblesse, ou dans sa débauche, ce délabrement de l'âme, cet homme a-t-il mérité la mort que vous lui donnez? Est-ce le métrage de la justice, de l'équité, et comme au Japon, la mort pour tout, rien que la mort.

En présence d'autant de justices qu'il y aurait d'hommes, en présence d'autant de juridictions qu'il y aurait de vengeances à exercer, l'assassinat serait infiniment plus logique et plus moral que le duel; l'offenseur n'aurait pas au moins le privilége d'ajouter la mort à l'offense et de tuer l'offensé. Et c'est ainsi que de conséquence en conséquence, en transigeant avec la morale, et se plaçant en dehors de la vérité, on arrive à la destruction complète de tout ce qu'il faut conserver, au risque de voir crouler la société sous les étreintes sanglantes du crime! Si vous déifiez le duel, si vous lui donnez pour grand prêtre la vengeance, il faut élever *des autels à l'assassinat*, qui est plus ra-

tionnel pour punir une offense, et l'on explique par là ces lois tombées en désuétude aujourd'hui, qui pendaient les duellistes et leurs témoins.

De plus, l'homme même qui aurait mérité la mort pour avoir jeté les désordres de l'adultère dans la famille, cette mort fût-elle juste, est-ce qu'il nous incombe à nous de la donner cette mort, et par ailleurs, de recevoir la mort de celui qui a mérité la mort.

« *Vox judicis, vox Dei.* »

La loi!

LXXV.

« La satisfaction qu'on tire de la vengeance
« ne dure qu'un moment, et celle qu'on tire
« de la clémence est éternelle.

« Henri IV. »

Nous avons dit ce qu'était l'honneur, ce que

ce mot expliquait, toutes les vertus douces sans lesquelles la société n'est pas possible. La religion, la charité, la fraternité, la bienveillance, la bienfaisance, la bonté, l'éternelle bonté, la vertu enfin qui collective tout.

Envisageons maintenant l'honneur de l'opinion, cet honneur qui prescrit de payer la *dette du vice, du jeu,* quand on laisse *chômer la dette contractée pour avoir du pain.* Si vous ne payez pas celle-là, vous êtes déshonoré; si vous ne payez pas celle-ci, c'est autre chose! C'est cet honneur qui vous crie bien haut d'égorger un homme qui vous dit que vous men tez, quand de notoriété publique vous ne dites pas la vérité, et quand vous savez que vous mentez vous-même! Cet honneur est le badigeonnage qni vernit tout édifice décrépit: c'est

« L'hommage que l'hypocrisie rend à la « vertu (1). »

(1) Larochefoucault.

L'honneur de l'opinion, c'est ce que Mirabeau a appelé

« La petite morale. »

La morale hypocrite, menteuse, athée, qui prescrit, dans sa religion mondaine,

De sacrifier le faible au fort;

L'innocent au coupable ;

Le pauvre dénudé au riche pourvu ;

Le faible au puissant.

C'est cette petite morale qui vous fait éviter le compagnon de vos jeux d'enfance, celui avec lequel vous avez prié Dieu pour la première fois, celui que votre mère aimait, parce qu'il vous aimait! Oh! parce que cet ami (1) est revêtu de la livrée du pauvre, comme s'il était de plus beau spectacle que la pauvreté honnête, quand la fortune l'est si rarement! Mais cet honneur est la prédication du vol et du crime! c'est celui qui crie : soyez le premier,

(1) Donnez-lui votre bourse, forcez-le à la prendre, donnez-lui le bras et ne le fuyez pas. (*Note de l'Auteur.*)

faites-vous riche ! et puis, comme Médicis, soit pourvu !... pourvu que le succès couronne l'œuvre ; et, si l'on succombe, le suicide.

« Cinq à Paris en février 1854. »

Ah ! l'honneur de l'opinion nous dit qu'on doit tuer un homme en duel dans les cas qu'elle définit !

Et, par le nom de Dieu, l'opinion a raison, au nom de son honneur *à elle,* de cette fumée qu'ont laissée, en s'abîmant, Sodome, Gomorrhe, Adama et Adonaï !... Ce manteau pailleté, à travers les trous duquel on voit la chair du mensonge et la léprosité de sa peau ! C'est cet honneur qui commande au fils impie et parvenu de ne pas reconnaître son père en blouse et en sabots, comme le fit un nom fameux dans les lettres (1) et dans la calomnie.

Cet honneur, qui vomit l'infanticide, et qui fait qu'une jeune fille étouffe son enfant, pour

(1) XVIIIe siècle.

échapper à la honte de cette opinion, qui ordonne à deux hommes de s'égorger. C'est ce même honneur qui fait que les brigands et les voleurs ont leur honneur, celui de mourir sous la bannière du crime, et de partager avec probité le produit sanglant de leur industrie! C'est cet honneur qui fait qu'un cuisinier se perfore de son épée!... Oui, c'est bien cet honneur qui est la cause du duel, et l'on a vu s'il a répudié son origine et s'il reste empreint des traits de sa race...

Pour honorer ce faux dieu de l'honneur social, ce *molec* biblique, qui a des oreilles et qui n'entend pas, des yeux et qui ne voit point, ce dieu qu'a maudit le Roi-Prophète, comme il a maudit ses adorateurs, on a créé une langue pour son culte, langue de supercherie et de mensonge, autant que le dieu lui-même. L'idolâtrie a fait aussi des rites qui détruisent l'encens du vrai Dieu, et des dogmes dont on a vu l'origine et les conséquences. A défaut d'idées morales, on a fait

des idées du vrai culte, une fausse monnaie qui soulève la religion et la conscience, et, n'ayant pas de mots reconnus dans la langue, on a prêté au désordre les mêmes mots qu'emploie l'honnêteté par une scandaleuse subversion des signes de nos idées, et, comme on a invoqué le mot honneur pour dire

Vanité,

On a dit *courage* pour dire bravoure.

LXXVI.

Il ne faut pas laisser à l'hypocrisie la guenille dont elle se drape !

LXXVII.

Sous un autre point de vue, nous avons cherché à établir qu'il n'y avait aucun courage à se battre en duel ; que, poussé par

la puissance de l'opinion, on allait se battre comme le criminel allait se faire couper le cou, poussé par la force à laquelle il ne peut résister. Et en poussant l'argumentation jusqu'à l'analyse du cœur humain, on peut hautement proclamer que le duel est si loin de prouver qu'on a du courage, qu'au contraire c'est la démonstration la plus évidente de la débilité de l'âme, puisqu'il est l'esclavage accepté de l'opinion qui conduit au crime, et que l'esclavage est le dernier échelon de la lâcheté.

Disons carrément et *ex abrupto* que le courage n'a rien à faire dans le duel, pas plus que l'honneur.

En déshabillant pièce à pièce cette grande erreur de l'opinion, en la laissant nue dans toute sa laideur, on fera beaucoup pour la vérité.

LXXVIII.

Avant d'aller tuer un homme en duel, pour

prouver qu'on a du courage, comme le dit J.-J. Rousseau, on devrait bien se donner la peine de s'informer de ce que signifie le mot courage.

Le courage n'est pas *la bravoure*. Il n'y a ni corrélation, ni similitude, ni synonymie aucune dans l'acception de ces deux mots. Le courage est aussi loin du duel que la vérité du mensonge, que la terre de l'étoile Sirius. Pourquoi donc invoquer une vertu, pour en faire la complice d'un crime?

LXXIX.

« Le courage est dans l'*âme*; la bravoure « *dans le sang*; le premier est une *vertu*, le « second un *instinct*. »

Exposer sa vie pour sauver un homme, c'est le courage; tuer un homme en duel, c'est la bravoure.

Ceci est écrit dans tous les dictionnaires. Et

s'il fallait élever un autel au plus brave, ce serait certainement au boule-dogue, qui se laisse éventrer sans lâcher prise, et meurt son ennemi dans les dents, comme celui de Byron (1).

LXXX.

Le courage, c'est Moïse traînant son peuple pendant quarante ans dans le désert, et luttant contre ce peuple même !

C'est Lycurgue, bravant l'outrage et l'assassinat.

C'est Socrate, buvant la ciguë et proclamant, jusqu'au dermier moment, l'immortalité de l'âme !

(1) Un capitaine de marine tombe à la mer ; un matelot saute après lui. Après de grands efforts, tous les deux reconnaissent qu'il n'y a plus de lutte possible contre la mer. « Si tu es seul, demande le capitaine au matelot, te sauverais-tu ?—Je crois que oui, » répondit celui-ci. Le capitaine lâche prise, s'enfonce dans la mer et meurt. Voilà le courage, et un courage sublime, émanant de la religion et de l'idée du devoir !

C'est Régulus, allant mourir pour la sainteté de la foi donnée !

C'est d'Assas, criant :

« A moi, Auvergne, voilà l'ennemi ! »
et mourant pour sauver les siens.

C'est Malesherbes, accomplissant un devoir dont la mort est la conséquence.

C'est Bailly, aidant à planter son échafaud.

C'est Napoléon,

« S'apprenant à mourir »

sur le rocher de Sainte-Hélène.

C'est mademoiselle de Sombreuil, buvant une verrée de sang humain pour sauver son père.

Le courage, c'est Eponine nourrissant son père du même lait dont elle nourrissait son enfant (1).

C'est le digne prélat de Belzunce pendant la peste de Marseille.

(1) Éponine était Gauloise, et Plutarque a flétri Vespasien. Un historien fait remarquer que le Capitole brûla à peu près dans le même temps que le temple de Jérusalem.

C'est cette mère de Florence, criant au lion : « Rends-moi mon enfant ! »

C'est cet évêque disant à Louis XV : « Sire, « votre peuple se nourrit d'herbe et d'écorces « d'arbres. »

C'est Fénelon jetant Télémaque à la face de Louis XIV.

LXXXI.

Le courage, c'est la dignité dans l'adversité, l'humilité dans la fortune.

C'est : « Fais ton devoir, advienne que pourra. »

LXXXII.

Concluons que, comme l'on considère le duel, il n'y a pas plus d'honneur dans ces démêlés que de courage.

On ne se bat pas par honneur, car l'hon-

neur proscrit le duel ; ce n'est pas non plus par courage, qui est une vertu, qû'on va égorger un homme, et si c'est pour prouver qu'on est brave, qu'on a le sang chaud, des instincts ardents, la première place appartient au boule-dogue : la seconde est-elle donc si enviable ?

LXXXIII.

De tout ce qui précède, il résulte qu'il n'y a rien que la morale, la raison et la vérité puissent accepter dans le duel, et qu'au contraire, ceux qui croient à sa raison d'être en le soumettant à l'analyse la plus lucide, n'y trouveront que des choses si mauvaises, qu'ils se donneront bien de garde de les invoquer :

L'instinct du sang,
La vengeance,
Le faux honneur,
La vanité.

LXXXIV.

Mais s'il est impossible, *à ceux qui croient le duel nécessaire,* d'y trouver une cause avouable, de donner à sa provenance une sanction morale, la religion et la philosophie définissent syllogiquement ce qu'il n'est pas.

Il n'est pas :

La religion,
La philosophie,
La piété,
La charité,
La fraternité,
La justice,
L'équité,
La bienveillance,
La bonté,
Le courage,
L'honneur,
La magnanimité,

La miséricorde,
La clémence,
L'oubli des offenses.

Ce n'est rien de moral, rien d'intelligent, rien que sanctionne ni le cœur, ni l'âme, ni la raison ; mais erreur ! nous crient ceux qui, courbés sous le joug de l'opinion, s'imboivent de ses hallucinations. Erreur ! le duel a sa raison d'être, définie et morale : c'est l'orgueil de la dignité humaine offensé, placé sous la sauvegarde de l'épée.

LXXXV.

Eh bien ! cherchons alors l'orgueil et la dignité. Ce n'est point ici un sujet avec lequel on puisse transiger. Il faut *triompher logiquement*, *tangiblement*, *consciencieusement* ou *succomber*.

Si l'on écrivait l'histoire des mots dont on ne se rend pas compte ; si l'on disait tout ce

que ces mots détournés de leur acception vraie, les antithèses qu'on a faites, on serait étonné du mal qu'ils ont produit au monde, et l'étude de la grammaire serait prescrite par une loi.

LXXXVI.

C'est sous la pression de l'orgueil humain que surgit le duel. Nous avouons qu'il est bien digne de son origine, et certes nous ne la lui contesterons pas.

LXXXVII.

Il y a un proverbe espagnol qui prend la nature de l'orgueil sur le fait (1).

« *Orgullo, aire venenoso.* »

« Orgueil, souffle empoisonné. »

En grec, ce mot a deux versions : οργιλος sujet

(1) Tournure de phrase de Fontenelle.

à la colère, ou ὀργάω je suis enflé ; depuis l'âge de sept ans jusqu'à dix-huit, nos professeurs nous expliquent cela, il n'y a pas un seul dictionnaire qui ne le constate.

LXXXVIII.

Les Anglais traduisent ainsi l'orgueil :

« *Pride, haughtiness, presumption, vanity,* « *arrogance.* »

LXXXIX.

En français, littérairement parlant et littéralement traduisant, le mot orgueil veut dire :

« Opinion trop avantageuse de soi-même, « avec mépris pour les autres. »

Autrement dit l'insolence (*insolentia*), en latin.

L'opposé de l'humilité.

Tout ceci n'est qu'une discussion de vocabulaire.

XC.

« On fait de l'orgueil le supplément du mérite, » a dit Massillon.

XCI.

« L'orgueil est une enflure du cœur, » dit Nicole, et pour en sentir l'insupportable compression, quelques pages du duc de Saint-Simon à l'endroit de Louis XIV et de la femme du régent suffiront :

« Madame Lucifer! disait-il.

XCII.

« *Malesuada fames.* » Mauvais conseiller, aussi mauvais que la faim !

XCIII.

Et c'est pour obéir à un détestable senti-

ment que l'on va accomplir une détestable action, digne effet d'une telle cause.

Talis pater, qualis filius.

XCIV.

Mais l'orgueil, fût-il aussi bon qu'il est mauvais, aurions-nous le droit de l'invoquer, nous, hommes? Mais :

« *Memento homo quià pulvis est, et in* « *pulverem reverteris.* »

XCV.

Devant le cadavre de Napoléon, le prêtre a dit, avec Bossuet :

« Dieu seul est grand ! »

Et nous, comme le disait la fille de Boëtie, l'ami de Montaigne, nous, nous ne sommes que l'ombre d'un rêve.

XCVI.

Quand Pompée ouvrit le cercueil d'Alexandre, Alexandre tomba en poussière.

XCVII.

« Homme, tu n'es qu'un songe rapide, un « rêve douloureux ; tu n'existes que par le « malheur ; tu n'es quelque chose que par « la tristesse de ton âme, et l'éternelle mé- « lancolie de ta pensée.

« Chateaubriand. »

L'homme n'a droit qu'à

התפלל

Prier !... a dit Moïse.

XCVIII.

Orgueilleux et homme, quelle est la main

qui a tracé ces mots? Ce n'est ni Moïse, ni Jésus-Christ, ni Socrate, ni Épictète, ni Pythagore, ni Thalès, ni Newton, ni Fénelon.

C'est le péché du Paradise lost (1), ce pouvait être le crime d'un ange, ce ne peut être celui d'un homme.

Baissons-nous, et nous toucherons la terre de notre front.

« *Vanitas vanitatum et omnia vanitas.* »

XCIX.

Mais, un morceau de glace serré dix minutes dans la main nous tue; une joie nous rend fous; la peur, imbécilles; une verrée de vin nous abrutit; une névralgie nous donne le délire.

En consultant l'histoire des civilisations que les siècles ont fait disparaître; en consultant

(1) *Le Paradis perdu*, de Milton.

celle de la contemporanéité, on en extraira d'étranges enseignements.

La mutabilité incessante des choses brise d'heure en heure l'orgueil qui naît de *la possession;* et tandis que l'orgueil change de cœur avec la fortune, l'honnêteté garde son même caractère dans toutes les phases de la vie.

C.

Denys, tyran de Syracuse : maître d'école à Corinthe ; de roi, pédagogue.

CI.

Cromwell tremblant.

CII.

Louis XI lâchement à genoux, demandant la vie à un saint homme, quand Dieu lui annonçait la mort.

Paul, l'autocrate russe, tué par un talon de botte.

CIII.

Brunehaut traînée dans la fange.

Charles IX rendant par tous les pores le sang, et une vie qu'il maudit lui-même.

CIV.

Henri III assassin des Guise.

Henri VIII, assassin de tout le monde.

L'adversité, cette grande nivelatrice, réduisant des seigneurs à faire la salade.

Napoléon mourant sur le rocher de Sainte-Hélène !

Voilà les démentis de l'orgueil.

CV.

Mais l'orgueil, répéterons-nous, fût-il aussi

bon qu'il est mauvais, comment l'invoquerions-nous, étant ce que nous sommes, et faisant ce que nous faisons. — Pourquoi ne tenons-nous pas un journal de nos actions? nous serions bien humbles en le relisant, tous tant que nous sommes.

CVI.

A quel titre l'invoquerions-nous, l'orgueil? Nous ne savons pas ce que c'est qu'un cheveu, ce que c'est qu'un ongle. Nous ne connaissons de la matière que ses attributs, son essence nous échappe.

Nous ne savons rien de l'esprit, et même en pensant, nous ne savons pas comment nous pensons.

De l'orgueil, quand dans nos carrefours la faim envoie ses cris à nos cœurs, nous demandant des secours que l'indifférence et l'irréligion lui refusent trop souvent, hélas!

CVII.

Nous invoquons l'orgueil humain, et nous produisons devant Dieu

Le parricide,
L'infanticide,
La banqueroute,
L'incendie,
L'usure,
L'assassinat,
La fausse monnaie,
Le suicide,
Le duel,
Le bourreau,
L'esclavage.

CVIII.

Nous aurions le droit d'invoquer l'orgueil, nous, quand nous souffrons que les deux tiers de l'humanité portent envie à la brute, quand

l'homme est dur à l'homme, quand la sécheresse du cœur humilie et fait monter la rougeur au front du faible et du malheureux!

Oh! si rien de tout cela n'était, et un jour Dieu fera que tout cela ne soit plus, alors même, nous aurions simplement accompli l'ordre donné aux hommes par Dieu :

« *Viitem Kédochin léloëhem.* » Moïse.

« Et vous serez saint devant le Seigneur. »

CIX.

Ainsi, si l'opinion qui ordonne le duel invoque l'orgueil, nous lui faisons cette concession dans le sens littéral, et l'on a vu s'il y a à en tirer vanité.

« *Dieu des vengeances, Seigneur, Dieu des* « *vengeances, parais avec éclat. Elève-toi, ô* « *juge de la terre! rends aux superbes ce qu'ils* « *méritent* (1). »

(1) Ps. 94.—1, 2.

CX.

Mais, nous dira-t-on, l'usage du duel a la consécration des siècles ; c'est le convenu, l'établi. — Hélas ! nous le savons bien, et le virus rabique est tellement passé dans le sang que s'il est toujours bien de tenter la cure, il serait outrecuidant de l'espérer ! Mais abordons l'objection.

CXI.

Vous invoquez le convenu, comme donnant au fait la consécration légale, et vous adoptez le fait.

Procédons par analogie.

Depuis cinquante siècles avant Jésus-Christ jusqu'à nos jours, que de choses mauvaises, sanctionnées par l'usage, par la loi, par les mœurs, bien et dûment établies, ont été oblitérées, effacées, proscrites, maudites !

CXII.

Ce que les Barbares avaient établi sous la domination de leur dieu Odin, engage-t-il les hommes en domination de la loi mosaïque et chrétienne?

CXIII.

Les Grecs et les Romains exposaient leurs enfants (1). Exposons-nous les nôtres?

CXIV.

En Asie, en Grèce, quelles mœurs!
Quelles mœurs, dans le pays de Canaan!

CXV.

Quelle fut la femme d'Attila?

(1) C'était dans les mœurs, dit Montesquieu, mais non dans les lois romaines.

CXVI.

Les jeunes filles de Sparte combattaient nues. Le vol adroit n'y était pas puni. Les mères y étaient sans entrailles.

CXVII.

Dans toute l'antiquité, les pères avaient droit de vie et de mort sur leurs enfants : ce droit n'est plus.

Nous demandons à tous les pères, si Brutus aura voilé sa conscience comme il voila sa face ! Le bruit de la hache des licteurs, abattant la tête de ses enfants, a dû y trouver un écho.

La torture était plus qu'un usage, c'était une loi atroce, qui faisait avouer à l'innocent qu'il était coupable pour échapper à d'abominables supplices.

Tout cela n'est plus que dans l'histoire comme attestation que les générations qui suivent pleurent sur les égarements des générations qui les ont précédées.

CXVIII.

L'esclavage (1) dans l'antiquité, ce grand

(1) 2 mars 1854. Comme nous écrivions ces lignes, on nous apporte *la Presse*, et nous y lisons :

« Nous trouvons dans une correspondance de Natchez (Mis-« sissipi) le récit d'un drame aussi effrayant que ce que les « annales antiques nous offrent de plus terrible. Un nègre « avait frappé un blanc; il a été immédiatement arrêté. La « justice de l'État était prête à sévir contre le coupable; mais « les habitants exaspérés n'ont pas voulu se soumettre aux « délais des tribunaux. Une foule s'assemble, s'empare de « l'esclave et le traîne à quelque distance dans la campagne. « On décide bientôt que, pour faire un grand exemple et frap-« per les nègres de terreur, il faut brûler le coupable vif.

« Pendant tous ces préliminaires, les planteurs des envi-« rons accourent sur la scène du drame, suivis de tous leurs « domestiques noirs, et lorsque les apprêts de l'exécution « commencent, plus de quatre mille esclaves se trouvent ras-« semblés pour assister au martyre de leur infortuné compa-« gnon. Cependant la victime est enchaînée au pied d'un arbre, « et de gros fagots s'amoncèlent autour d'elle. Soit courage « héroïque, soit stupidité, le condamné ne laisse apercevoir

crime de l'humanité, cette cause efficiente de la ruine des anciennes civilisations, ce crime,

« Le seul »

sans doute, que Dieu ne pardonnera pas au repentir, l'esclavage a été modifié par Moïse d'abord, et emporté ensuite par le christia-

« aucun signe d'émotion. On lui demande alors si, avant sa
« mort, il n'a rien à dire. Et lui, jetant un regard indifférent
« sur la foule des nègres, leur conseille de se souvenir de sa
« fin malheureuse comme d'une terrible leçon : il leur de-
« mande aussi de prier pour lui. Se tournant ensuite vers un
« des exécuteurs, il le supplie de lui donner un verre d'eau.
« Après avoir bu à longs traits, la victime s'écrie : Maintenant,
« mettez le feu, je suis prêt à partir en paix ! La flamme pé-
« tille aussitôt dans le bois sec ; elle s'élève en tourbillons,
« s'approche du condamné, le lèche, l'étreint d'une ceinture
de douleurs, et le dérobe enfin aux regards des spectateurs.
« Le cruel supplice qu'il endure fait enfin disparaître de son
« cœur les dernières traces de son stoïsme. Il se tord dans
« ses chaînes, pousse d'horribles rugissements, se ramasse,
« ébranle l'arbre, brise les nœuds qui l'attachent et bondit
« tout flamboyant hors du cercle infernal. Dès qu'on le voit
« paraître, courant vers l'assemblée comme une boule de
« feu, vingt carabines se dirigent contre lui : une grande dé-
« tonation se fait entendre, et le supplicié tombe mort, percé
« de plusieurs balles. Des hommes se jettent à l'instant sur le
« cadavre à demi consumé et le repoussent dans le bûcher,
« où les flammes ne tardent pas à le dévorer entièrement. »

nisme ; ce qui reste de cette grande scélératesse humaine dans les colonies ne résistera pas longtemps au mépris dont l'accable la religion et la philosophie.

« *Etablissement d'un droit fondé sur la* « *force, et qui rend un homme tellement as*« *servi à la merci d'un autre, que celui-ci est* « *le maître absolu de sa vie, de ses biens et* « *de sa liberté,* » dit Montesquieu.

CXIX.

Les praticiens romains nourrissaient les murènes de leurs viviers avec la chair de leurs esclaves.

CXX.

Frappez votre domestique aujourd'hui, il invoquera les lois de son pays pour rétablir sa dignité humaine, que la religion lui confère.

CXXI.

Néron essuyait ses mains, après sa partie de paume, aux cheveux de ses esclaves ; cet histrion parricide, cet incendiaire qui fit égorger sa mère, et qui n'eut la force de mourir que frappé par son esclave !

CXXII.

« On vous appelle les maitres du monde, et « vous n'avez pas une pierre où vous puissiez « reposer votre tête, » disait Gracchus aux Romains. Mais ils avaient un poteau au Forum, où les créanciers les attachaient et les frappaient d'une lanière ferrée. Justice de Dieu contre ce peuple qui a fait une vallée de larmes du monde (1).

(1) Les Israélites, après l'épouvantable siège de Jérusalem, voyant comment la férocité romaine traitait les prisonniers, les femmes et les enfants, assiégés dans Massara, non loin du

CXXIII.

Aujourd'hui, c'est la prison qui atteint le débiteur insolvable.

CXXIV.

On marquait les soldats romains d'un fer rouge à la main.

CXXV.

On a aboli la roue.

CXXVI.

L'inquisition n'est plus.

lac Asphaltide, et sous les ordres d'Eléazar, après une défense héroïque, plutôt que de se rendre, tirèrent au sort pour que dix d'entre eux fussent chargés d'égorger tous les autres : vieillards, femmes, enfants, guerriers, et jusqu'aux bêtes elles-mêmes. Quand cet affreux sacrifice fut consommé, les dix qui restaient tirèrent au sort pour qu'un d'entre ces dix égorgeât les autres neuf; et quand il eut rempli sa mission, et que rien ne restait ayant eu vie, il se tua lui-même.

CXXVII.

On ne marque plus le fraudeur. *On ne les pend plus haut et court,* comme le dit insoucieusement madame de Sévigné. On trouvait que c'était beaucoup trop, pour les pauvres, qu'un peu de sel ! On les pendait.

CXXVIII.

Est-ce que la maîtresse du duc de la Vrillière n'avait pas l'administration des lettres de cachet? Elle en a vendu qui valaient six livres?

CXXIX.

Les champs des pauvres ne sont plus foulés aux pieds par les chevaux et les chiens des puissants, et les chasseurs qui détruiraient les récoltes seraient sévèrement punis.

CXXX.

Et tous ces droits du seigneur?

CXXXI.

Le duel était appelé le jugement de Dieu ; il a changé de nom : c'est l'homicide volontaire.

CXXXII.

Galigaï n'a-t-elle pas été brûlée comme sorcière en 1617?

Urbain Grandier n'a-t-il pas été brûlé comme sorcier en 1634?

CXXXIII.

Tout cela a disparu emporté par le courant de la perfectibilité humaine. Ces mœurs, ces

usages ont régné, et étaient-ils bons ? Aujourd'hui ne répugnent-ils pas à nos cœurs, à notre raison, à notre dignité plus développés. Que prouve donc à l'endroit du duel, l'usage, l'établi, le convenu ?

CXXXIV.

Il n'y a d'arrêté que les lois éternelles de la morale, bien convenues, parce qu'elles sont la conséquence la plus immédiate de notre propre nature ; parce qu'elles expliquent leur invincibilité, par l'impossibilité d'*être*, sans leur application. Le sens moral, égaré, écarté, détruit, il ne reste que la loi du poing, la lance, la force, le crime. Le convenu, l'arrêté, c'est le Décalogue. Ne tue pas, ne vole pas, ne calomnie pas, ne porte pas faux témoignage.

CXXXV.

Certainement, la peste de l'an mille, le mal

des ardents, les exhalaisons du Gange, les miasmes du Nihil, ont fait moins de mal à l'humanité que le virus de l'ignorance.

CXXXVI.

Examinons maintenant ce grand mot de dignité (1), et voyons s'il y a là un refuge quelconque où puisse, comme lieu d'asile, se retirer le duel.

CXXXVII.

Etablissons l'objection :

« L'homme est seul juge dans sa dignité
« offensée. Cette dignité ne peut relever d'au-
« cun juge, d'aucun tribunal. »

CXXXVIII.

D'abord, par l'intervention du duel, nous

(1) « Un déluge de mots sur un désert d'idées. »
VOLTAIRE.

ne pouvons faire que l'absurde et l'atroce (1).

CXXXIX.

La loi seule peut faire ce que la raison indique, ce que l'équité prescrit, et s'il manque des articles à nos quarante mille lois, faites encore des articles. L'Angleterre et la Suisse nous offrent leurs législations dans des cas spéciaux.

CXL.

Examinons, et tâchons d'expliquer tout ce fracas de grands mots employés à grand renfort d'arguties pour prouver qu'un homme a le droit de tuer un homme!

(1) La sœur de Beaumarchais est séduite; Beaumarchais se bat, Beaumarchais tue le séducteur. Il verse le sang d'un homme d'abord, et puis, d'un malheur privé, il en fait un scandale européen; et sa sœur est-elle moins séduite pour avoir tué le séducteur ?

CXLI.

Est-ce qu'il est donné à quelqu'un, sur la terre, de flétrir, d'avilir, d'amoindrir l'honnêteté, la dignité d'un homme qui a la conscience de sa dignité et de son honnêteté ?

Est-ce que Royer-Collard, Lamartine, l'abbé Baruel, Dupont de l'Eure, peuvent être avilis par quelqu'un ?

Est-ce que le for intérieur est soumis à une omnipotence quelconque ?

CXLII.

De ce qu'un brutal aurait donné un soufflet à Royer-Collard, Royer-Collard aurait-il été,

Un assassin,
Un usurier,

Un calomniateur,
Un voleur,
Un mauvais fils,
Un mauvais ami,
Un incendiaire.

D'un malheur arrivé à Royer-Collard, qu'y a-t-il à induire autre chose qu'un brutal a frappé un homme de bien, et que la loi doit intervenir.

En quoi cette brutalité, pas plus qu'une tuile qui serait tombée sur sa tête, peut-elle amoindrir la valeur religieuse, philosophique et morale de Royer-Collard?

Si, au lieu d'un soufflet, Royer-Collard eût reçu un coup de couteau, l'opinion n'aurait rien à dire, le plus exonère du duel, le moins le prescrit.

Où en voit-on la cause? C'est que le couteau veut dire haine, et le soufflet mépris.— Mais qu'est-ce que le mépris appliqué à l'honnêteté? qui peut en dispenser la honte?

Saint Vincent de Paul aurait reçu un soufflet, saint Vincent de Paul sera méprisable s'il ne tue celui qui lui a donné ce soufflet, ou s'il ne se fait tuer par lui.

En vérité, il y a des choses qui ne sont pas discutables, et les mauvaises passions doivent s'en tenir au fait, et renoncer à la logique.

CXLIII.

On est méprisable, ou on ne l'est pas. Si vous l'êtes, cent duels n'empêcheront pas que vous ne le soyez, et si vous n'êtes pas méprisable, cent soufflets ne peuvent vous le rendre.

Mais à ce compte, l'honneur, l'honnêteté d'un homme, de tous les hommes, seraient à la merci du premier brutal qui aurait intérêt à vous rendre méprisable.

CXLIV.

Si Royer-Collard s'était battu pour avoir

reçu un soufflet, et qu'il eût été tué par celui qui l'avait offensé, Royer-Collard n'aurait pas été méprisable ; mais comme il a déféré aux tribunaux l'offense qui lui a été faite, Royer-Collard est méprisable.

Bien plus encore, si Royer-Collard, pour un soufflet reçu sous l'influence de la colère, de l'emportement, Royer-Collard eût tué l'offenseur, l'opinion aurait applaudi Royer-Collard.

CXLV.

Et contradictoirement à l'opinion, et d'accord avec tous ceux qui auraient eu sa valeur morale, Royer-Collard aurait certainement trouvé que tuer un homme pour un soufflet était une juridiction sans mesure, sans proportion avec le délit, sans équité. Royer-Collard eût reconnu que rendre un cadavre sanglant à un père et à une pauvre mère, à une épouse et à ses enfants, c'étaient cent

coups de couteau rendus pour un soufflet ! Il aurait trouvé, lui, que nul n'a le droit de jeter la famille, toujours innocente, dans un désordre tel, qu'il porte une grave atteinte à la société.

CXLVI.

Ce que M. Odilon-Barrot a dit sur la guerre, il faut aussi l'appliquer au duel.

« Et lorsque la civilisation sera arrivée à
« amener dans toute l'Europe l'abandon des
« vieux usages de la barbarie, la guerre ne
« sera plus possible ; car il n'y aura plus de
« forces matérielles qui puissent lutter contre
« les forces morales.

« Odilon-Barrot. »

CXLVII.

Supposons quatre mille pères de famille tués aujourd'hui en duel à Paris, comme, sous

Henri IV, il y eut quatre mille hommes qui restèrent sur le pré ; supposons que la famille se compose de dix personnes, et voyez ces quarante mille pères, mères, épouses, frères, sœurs, enfants, cousins, cousines, oncles, tantes, remplissant la cité de leur douleur. La vingtième partie de la population en deuil ! Et si la vengeance suivait cet holocauste de la barbarie, la vengeance même par le duel, il faudrait mieux emprunter aux bois un asile où il fut permis de croire en Dieu, et d'être homme de bien.

Dissolution de la famille, dissolution de la société, outrage fait à Dieu, à la morale, à la religion, à la raison humaine ; c'est certainement l'histoire du duel.

CXLVIII.

Il est malheureusement certain qu'il y a en France plus de duel en un an qu'en vingt

ans dans toute l'Europe. Cela a une raison d'être. Alléchons-nous le sang humain (1) avec plus de volupté que les autres nations? Pas le moins du monde, Dieu merci! « *Machines « nerveuses,* » comme nous appelait Napoléon; notre caractère n'est ni noir, ni implacable. Cependant le fait existe, et ses causes en sont complexes.

CXLIX.

On se bat peu en Espagne, peu en Portu-

(1) Il faut dire aussi que nous battant pour rien, un rien nous fait tomber les armes de la main. Il n'en est pas ainsi dans certains pays, où le duel, c'est toujours la mort, comme aux colonies.

Les adversaires sont placés à trois pas, dos à dos, ils se retournent, et celui à qui il incombe de tirer le premier, fait feu à cette distance.

Très souvent aussi le duel a lieu à la carabine, arme à laquelle ils sont très forts, et l'on conçoit que dans des duels où la mort est infaillible, on ne s'y détermine que pour des causes réputées graves. Dans plusieurs États du Mexique et en Espagne, ce sont souvent d'autres natures de duels.

(*Note de l'Auteur.*)

gal et peu en Italie. La religion y est un frein puissant (1).

CL.

En Allemagne, faisant abstraction des étudiants, cette excellente nation affectionne peu le duel, et les crimes y sont fort rares aussi. Les duels, entre étudiants, sont réglés de manière à ce qu'ils ne donnent pas la mort. On ne *pointe* pas, on sabre, et même on est garanti contre les coups portés à la tête et aux épaules.

CLI.

On connaît peu le duel en Pologne, quelque irritable que soit le noble caractère de ce peuple.

(1) Un Espagnol dit à un autre : *Si vmd tiene corazon saliremos al campo.*
« Si vous avez du cœur, nous irons sur le terrain. »
Perdone vmd cavallero, yo no soy Berdugo.
« Pardon, monsieur, répond l'autre, je ne suis pas bourreau. »

CLII.

D'abord de toutes les hordes (1) barbares, parmi lesquelles le duel a pris naissance, celle des Francs était la plus encline à cette manie, et ce sont les Francs qui se sont établis dans les Gaules, et qui nous ont asservis.

Du haut en bas, l'exemple est effrayant. On croyait s'élever en faisant ce que faisait le maître; on se grandissait à ses propres yeux. Puis, disons-le encore, autrefois c'était le jugement de Dieu : *une juridiction*; c'était une obligation à laquelle les prêtres eux-mêmes n'ont pas toujours échappé.

Une autre cause, c'est l'incroyable mépris

(1) C'est au Mexique que se trouvent les plus forts joueurs de couteau. Il suffit qu'une nouvelle célébrité se produise pour qu'un grand amateur la provoque : la cape sous le bras gauche, et la navaja, ou conchillo, à la main droite, on règle le nombre de pouces qu'on enfoncera. Nous avons encore vu cela en Espagne entre deux ouvriers; ceux-ci avaient leur sombrero à la main gauche.

de la vie chez les Gaulois, mépris qui s'est conservé jusqu'à nos jours, tant l'humanité est solidaire ! Les Anglais qui ont suivi nos troupes en Afrique ne comprenaient pas ce mépris chez nos soldats.

CLIII.

Ce mépris, chez les Gaulois, prenait naissance dans une vigoureuse croyance. Tout Gaulois brave entrait après sa mort dans un lieu de délices, âme, corps et armes !

CLIV.

Avec une croyance bien sentie, on amène les hommes à l'apogée du bien ou du mal.

CLV.

Pendant dix ans, les Gaulois ont résisté à

César et à la civilisation romaine. Si les Gaulois eussent eu l'épée espagnole, ils auraient vaincu les Romains. Ils furent toujours le seul effroi de Rome.

CLVI.

« Vous ne craignez donc rien, vous autres « Gaulois ? » disait Alexandre-le-Grand.

« Nous ne craignons que la chute du ciel, « parce que nos lances ne seraient pas assez « fortes pour le soutenir. »

CLVII.

A ces causes primordiales, nous oserions dire natives, s'en joignent beaucoup d'autres. En France, les liens de famille sont moins resserrés que partout ailleurs. L'émancipation filiale plus large, trop large peut-être, et notre génération en a fait une triste expérience.

CLVIII.

Le Français est l'homme qui vit le moins au sein de la famille. Il n'a pas pour la *maison*, l'amour de l'Anglais pour le *at home*. C'est un grand malheur.

CLIX.

« Que de mal se font les hommes pour ne « savoir pas rester dans leur chambre, » dit Blaise Pascal.

Il n'y a pas de malheur aussi cruel à l'homme que les plaisirs, d'où leur viennent presque tous les malheurs.

CLX.

Que de maux ont fait aux familles la détes-

table habitude des cafés!... éloignement de la famille, de la société, de l'étude.

CLXI.

On se demande avec étonnement comment le peuple le plus accueilleur, le plus jovial du monde a aussi le regard le plus hostile! Il faut que tout le monde sache bien que le Français n'a pas peur! Mais il y a deux mille ans qu'on le sait!

« Si le dieu Mars voulait des gardes du corps,
« il les prendrait dans les grenadiers français, »
disait Frédéric-le-Grand, qui s'y connaissait.

Ce regard hostile soutenu a produit mille duels, et le regard, cette enseigne de l'âme, cependant, devrait attracter l'homme vers l'homme.

CLXII.

La pathologie trouverait une surabondance

d'influs nerveux dans l'organisme des Français.

CLXIII.

On pourrait aussi, en abordant un autre ordre d'idées, assigner, si non d'autres causes, du moins des raisons qui entretiennent cette infirmité morale, si vivace, qu'elle tient comme le lichen sur la pierre.

CLXIV.

Généralement parlant, c'est une grande faute de troubler les idées d'un peuple trop hâtivement (1), et de vieillir l'enfance prématurément.

Il y a des fruits qui tuent quand ils ne sont pas mûrs.

(1) A dix-huit ans un jeune homme a tué un de ses amis. A quinze ans, un autre a servi de témoin à son frère.

Historiquement parlant, cinq ou six fois, cela a été fatal à la France.

CLXV.

Cette pensée n'est pas un *sproposito*. Tout se lie dans les mœurs d'une nation.

CLXVI.

Les hommes de lettres du dix-huitième siècle ont commis cette faute.

L'horloge de Dieu ne se règle pas sur nos cadrans. Nous n'avons que l'heure qui passe! Il a l'éternité, et les temps qu'il a absorbés ont une liaison avec le temps qui n'existe pas.

CLXVII.

Tuer à dix-huit ans!...

Porter cinquante ans dans son cœur le ver

rongeur du remords! Marcher ployé sous le cauchemar du sang versé, cinquante ans à travers la vie pour descendre dans la tombe, en *tueur d'homme,* et comparaître devant le *juge naturel* sous la bannière du crime!...

CLXVIII.

Est-ce la société qui réagit sur la littérature, ou la littérature réagit-elle sur la société?

A ce que produisit la *Nouvelle Héloïse* et l'*Emile,* on pourrait croire que c'est la littérature qui réagit sur la société.

CLXIX.

Ceux qui ont pris envers eux-mêmes l'engagement de n'être sur la terre que spectateurs, comme Pythagore; ceux qui écoutent sans répondre, cherchent, examinent, comparent et jugent; ceux-là savent combien est grande l'ignorance de l'humanité!

CLXX.

Ceux qui sont appelés à commander aux hommes le savent aussi. Ceux qui savent, savent peu, lire fort mal, plus mal orthographier.

C'est le malheur du malheur, souvent aussi le malheur de la paresse et de la dissipation. La force dans le bien est invincible, conduit à tout, et va jusqu'à Dieu.

CLXXI.

La masse des hommes, appliquée au travail pour obvier aux tristes réalités de l'existence, a bien assez à faire pour acquérir le plus strict nécessaire (1). Quand le pauvre a-t-il le temps

(1) Strict nécessaire que des milliers d'hommes n'arrivent pas à se procurer. Nous avons vu des fonctionnaires publics qui, depuis vingt ans, avaient mille francs par an.

d'apprendre? Le besoin de la faim ne s'ajourne pas, il commande.

CLXXII.

La plupart des hommes vont par habitude et pensent d'emprunt intellectuel.

L'intelligence a sa mendicité.

CLXXIII.

Il y a peut-être quelque chose de plus mauvais pour soi et pour les autres que l'ignorance complète : c'est le demi-savoir ; c'est la pensée de Bacon. C'est celle de beaucoup d'hommes éminents.

CLXXIV.

N'ayant pas le jugement formé, n'ayant pas assez d'étendue dans l'esprit pour juger par soi-même, pour rectifier, pour applaudir juste

et blâmer avec discernement, on s'imboit des idées d'autrui sans examen, on se les assimile saines ou pernicieuses, saugrenues ou réfléchies; c'est inévitable. Celles qui flattent le plus nos passions, nos instincts, sont accueillies avec ferveur.

On se fait un vocabulaire, un *Gradus ad Parnassum*, où l'on puise inconsidérément, et que l'on va débitant, sans se rendre aucun compte de la vérité et de l'applicabilité de ce qu'on cite.

CLXXV.

Parlez de probité, on répond :

« L'honneur, sans de l'argent, est une maladie !

CLXXVI.

De clémence :

« La vengeance est le plaisir des dieux. »

CLXVII.

De modération, à l'endroit de la fortune :

« Quiconque est riche, est tout. »

Les idées qui impliquent les événements les plus graves dans l'histoire, sont appliqués aux niaiseries de la vie commune et l'ornière devient le Rubicon.

« *Jacta est alea.* »

Une mère de famille a-t-elle manqué à son devoir.

« *Frailty, thy name is woman* (1). »

Et tout est dit.

A la moindre contrariété, c'est la malédiction de Job :

« Maudit soit le jour où il a été dit : Un « homme est né. »

(1) Fragilité, ton nom est : femme!
SHAKESPEARE.

Plaignez-vous d'une malice, la réponse est prête :

« Le ciel n'est pas plus pur que le fond de mon cœur.

CLXXVIII.

C'est dans ces conditions intellectuelles que la littérature saisit la masse des hommes, et s'empare de leur esprit et de leur cœur ; et, comme cette masse n'a pas le temps d'entreprendre de grandes lectures, elle tombe sur les plus passionnées et les plus faciles.

CLXXIX.

Jetez sur cet élément l'infamie du marquis de Sades, et d'autres infamies encore, et ne vous étonnez pas de ce qui est !

La pensée a ses Locuste (1), non moins scélérats que Néron.

CLXXX.

Un mauvais livre est le plus atroce des crimes ; le don le plus funeste que la haine puisse faire aux hommes.

CLXXXI.

Un bon livre est un ami donné par l'honnêteté.

CLXXXII.

L'assassinat et le duel sont en perversité à mille piques d'un mauvais livre.

(1) Fameuse empoisonneuse sous Néron.

Un assassin tue un homme. La société, dans son indignation que Dieu jugera aussi, relève le gant et tue l'assassin. Le sang coule ; la terre boit, et tout est dit.

Mais un mauvais livre vicie, corrompt des générations entières ! Il pourrit les cœurs, intoxique la pensée et jette l'âme dans le délabrement du sens moral perdu !...

Combien en pourrions-nous citer ? Les plumes à cinq centimes dont parle M. Lymairac.

CLXXXIII.

C'est conduire l'aveugle au bord de l'abîme, en l'amusant, et l'y pousser !...

CLXXXIV.

Du seul esprit des lois, la postérité dira

peut-être ce qu'elle a dit d'Homère, et avec plus de raison :

« Trois mille ans ont passé sur la cendre d'Homère,
» Et depuis trois mille ans Homère respecté
« Est jeune encore de gloire et d'immortalité. »

Nous ne parlons pas du seul livre que garda Diderot, quand il dut vendre sa bibliothèque.

La Bible, cette grande lumière de l'âme! cette grande constitution du monde.

« *Tephila Lemoché* (1). »

« Seigneur, tu as été notre refuge de géné-
« ration en génération ; avant que les monta-
« gnes fussent créées, et que tu eusses formé
« la terre et l'univers, tu étais, ô Dieu, et tu
« seras éternellement ; tu réduis l'homme jus-
« qu'à la dernière humiliation, puis tu dis :

(1) Prière de Moïse.

« ô Fils de l'Homme, convertis-toi ; car mille « ans sont à tes yeux comme le jour d'hier « qui est passé, et comme une veille de la « nuit. Tu emportes les années des hommes « comme un torrent ! Le matin, ils sont comme « un songe et comme une herbe qui se « fane. »

CLXXXV.

La littérature française est une fournaise où bouillent toutes les passions (1), et cependant « *L'homme digne d'être écouté est celui « qui ne se sert de la parole que pour la « pensée, et de la pensée que pour la vérité et « la vertu.* »

« FÉNELON. »

(1) Il n'y a que du sang et des larmes sur les palettes de nos hommes de lettres, disait Charles Nodier.

CLXXXVI.

La littérature devrait être un saint apostolat. Elle devrait être initiatrice et *enseigneuse* : consoler, amuser, instruire.

Il y a peu de livres, de ceux que lit la foule, de ceux que les femmes lisent, et les femmes font les hommes, qui n'offrent des duels, qui ne posent en héros les grands donneurs de coups d'épées, et qui ne glorifient ce que si mal à propos on appelle courage.

On se croit incomplet si l'on n'a pas reçu le baptême d'un duel! Lauzun, de Guiche et Bassompierre sont si beaux à imiter! On prend six mois de *salle*, comme viatique (1), et l'on

(1) Tous ces petits querelleurs ne se doutent pas qu'après deux ans d'études, ils ne savent pas se mettre en garde, et qu'après quatre ou cinq ans, ils se font donner vingt-cinq coups de bouton sans en rendre un seul. Demandez cela au grand professeur Cordeloy. L'épée est plus difficile que le violon. Cet avis est bon à donner aux tranche-montagnes.

est prêt. — *On ne sait pas ce qui peut arriver.* Tant de soins pour tuer un homme !

CLXXXVII.

Il en est sur les théâtres comme dans les romans; mais ici l'atteinte est plus profonde. Le cœur bat, le sang bouillonne; on touche, on voit, on s'enfièvre, et tout cela reste dans l'esprit.

« *Le bien qu'on peut y faire est immense, et* « *immense le mal.* »

CLXXXVIII.

On fait tout ce qu'on veut des hommes.

Aux Étrusques ont succédé les Romains : d'agriculteurs on a fait des soldats.

CLXXXIX.

Où est l'Espagne de Charles V et de Philippe II?

CXC.

Il appartient à ceux qui pensent de n'inoculer que de bonnes pensées à ceux qui ne pensent pas.

CXCI.

Le mauvais livre est au cœur et à l'esprit ce que serait du virus rabique placé dans le vaccin.

CXCII.

Avec quel charme ne lit-on pas ces œuvres qui reposent le cœur! Paul et Virginie, Télémaque, la Chaumière indienne, le Vicaire de Wakefield, le Voyage Sentimental de Stern, le Philosophe sans le savoir, qui entre dans notre sujet.

Comparez ces écrits avec cette littérature sanglante et enfiévrée qui s'est produite depuis quarante ans, et qui affole la pensée. La lecture est l'éducation de tous les jours, et quand cette éducation est mauvaise, on la traîne après soi, toujours au service des passions qu'elle surexcite; et cependant on court aujourd'hui après ces lectures qui faussent l'esprit, gâtent le cœur, et l'on n'étudie plus. Autrefois un grand maître était un demi-dieu (1).

(1) Foulques écrivait à Abailard :

« Rome t'envoyait ses enfants à instruire, et celle qu'on

CXCIII.

Où visait Diderot avec son athéisme affecté? Diderot, plus puissant que Voltaire, que ce grand écrivain, auquel la postérité ne pardonnera pas d'avoir souillé Jeanne d'Arc dans une œuvre de génie, et qui cependant a dit :

« Si Dieu n'existait pas, il faudrait l'inventer. »

« avait entendue enseigner toutes les sciences montrait, en te
« passant ses disciples, que ton savoir était encore supérieur
« au sien. Ni la distance, ni la hauteur des montagnes, ni la
« profondeur des vallées, ni la difficulté des chemins parsemés
« de dangers et de brigands, ne pouvaient retenir ceux qui
« s'empressaient vers toi. La jeunesse anglaise ne se laissait
« effrayer ni par la mer placée entre elle et toi, ni par la ter-
« reur des tempêtes, et à ton nom seul, méprisant les périls,
« elle se précipitait en foule. La Bretagne reculée t'envoyait
« ses enfants pour les instruire (XIIe siècle) ; ceux de l'Anjou
« venaient soumettre leur férocité adoucie. Le Poitou, la Gas-
« cogne, l'Ibérie, la Normandie, la Flandre, les Teutons, les
« Suédois, ardents à te célébrer, vantaient et proclamaient
« sans cesse ton génie. Et je ne dis rien des habitants de la
« ville de Paris et des parties de la France les plus éloignées
« comme les plus rapprochées, tous avides de recevoir tes
« leçons, comme si près de toi seul ils eussent pu recevoir
« l'enseignement. »

(*Traduction de Mme Guizot.*)

CXCIV.

Et personne n'a pardonné à l'auteur de la Métromanie les turpitudes où sa muse s'est complue, ivre par trop souvent.

CXCV.

En mourant avec la liberté romaine, Caton d'Utique lisait le Traité de l'immortalité de l'âme de Platon. — Quel beau livre sur le même sujet, par l'abbé Delile.

CXCVI.

Que de livres poussent à mourir ! Nous en citerons un bientôt.

CXCVII.

Supposons un de ces hommes auquel une douce médiocrité, la médiocrité d'Horace ne saurait suffire ; un de ces hommes pour qui la prière, le travail, l'affection, le bonheur du foyer, l'étude ne comptent pas, auquel il faut les incessantes agitations de la vanité, les exhibitions de l'orgueil, le bruit continu des passions. Oh ! bien moins encore : supposons un homme attristé, fatigué de malheurs, ils pullulent dans la vie ! ce n'est pas l'exception, c'est la règle, et dans les mains duquel tomberaient ces lignes :

« La mousse mûrit sur la roche battue des « flots, mais son fruit périra. La violette fleu- « rit inutile sous le buisson du désert. Ainsi « l'homme désire et mourra. Il va au hasard, « il s'essaie sans but, il lutte sans objet, il sent « et pense en vain ; il passe sans avoir vécu.

« Aussi César a gagné cinquante batailles; il « a vaincu la terre, il a passé! Mahomet et « Pythagore ont passé. Le cèdre qui ombra- « geait les troupeaux a passé comme les gra- « mens que les troupeaux foulaient. Mais « pourquoi vivre, pourquoi se perpétuer? Je « n'entends rien à cela. La bête broute et « meurt. L'homme mange et meurt. Un ma- « tin, je songeais à tout ce qu'il fait avant de « mourir, j'eus tellement besoin de rire, etc. »

Mais ceci, tombant comme du plomb fondu sur le cœur d'un homme malheureux, n'est pas autre chose que le suicide (1). Et analysez ce verbiage, il ne restera rien.

(1) Le suicide prend chaque jour des proportions effrayantes. Ce délâbrement de l'âme, cette renonciation de Dieu, de la famille, de soi-même; cette suprême lâcheté, cette désertion devant la douleur, doivent être flétries comme on flétrit le vol et l'assassinat. Nous transcrivons ici de bien nobles pensées à cet égard.

« Qui es tu? qu'as-tu fait? Crois-tu t'excuser sur ton obscurité? Ta faiblesse t'exempte-t-elle de tes devoirs? Et pour n'avoir ni nom, ni rang dans ta patrie, en es-tu moins soumis

CXCVIII.

L'auteur que nous avons cité prononce le nom de Pythagore. Pythagore parlait autrement que lui aux hommes ; il disait :

« N'abandonne pas tes yeux aux douceurs « du sommeil avant d'avoir examiné par trois « fois les actions de la journée! Quelle faute

à ses lois? Il te sied bien d'oser parler de mourir, tandis que tu dois l'usage de ta vie à tes semblables !

« Apprends qu'une mort, telle que tu la médites, est *honteuse et furtive*, c'est un *vol* fait au genre humain. Avant de le quitter, rends-lui ce qu'il a fait pour toi.—Mais je ne tiens à rien, je suis inutile au monde....—Philosophe d'un jour, ignores-tu que tu ne saurais faire un pas sur la terre sans y trouver quelque devoir à remplir, et que tout homme est utile à l'humanité, par cela seul qu'il existe? Écoute moi, jeune insensé : Tu m'es cher, j'ai pitié de tes erreurs. S'il te reste au fond du cœur le moindre sentiment de vertu, viens, que je t'apprenne à aimer la vie. Chaque fois que tu seras tenté d'en sortir, dis en toi-même : Que je fasse encore une bonne action avant de mourir. Puis va chercher quelque indigent à secourir, quelque infortune à consoler, quelque opprimé à défendre! .. Si cette considération te retient aujourd'hui, elle te retiendra encore demain, après-demain, toute la vie, etc. »

J.-J. Rousseau.

« ai-je commise ? Qu'ai-je fait ? A quel devoir « ai-je manqué ? Commence par la première « de tes actions, et parcours ainsi toutes les « autres.

« Reproche-toi ce que tu as fait de mal, « jouis de ce que tu as fait de bien.

« PYTHAGORE. »

CXCIX.

L'homme qui réfléchit ainsi son existence va-t-il au hasard (1), et s'essaie-t-il sans but? La moralité humaine, conquérant l'éternité, n'est donc pas un but? Et un être susceptible d'erreur, et ramené sans cesse au bien, par l'examen et le repentir, va-t-il au hasard ?

(1) Si tous ceux que l'ignorance écrase vivent au hasard, c'est un malheur qui tient à la pauvreté ; ils ont bien droit à l'indulgence.

CC.

Après la désolation jetée dans le cœur d'un homme malheureux, comme un sarcasme à la douleur, après l'aridité de cette citation si vide de savoir, de religion et de philosophie, supposez un autre malheureux dans les mains duquel tomberaient aussi les lignes qui suivent :

« Quel est l'homme invincible ? Celui qui, « ferme dans son assiette (1), ne peut être

(1) « Depuis Sanchomalon et Moïse, j'ai tout lu. Je sais l'hu-« manité par cœur. J'ai obéi, commandé, et je n'ignore rien « de toutes les douleurs humaines. Guerre, blessures, incendie, « noyade, famine, misère, horrible pauvreté, celle de Bélisaire « ou d'Hégésippe Moreau, l'absence du pain ! Calomnie, envie, « jalousie, vol, banqueroute, odieuse ingratitude, lâches dé-« fections dans l'adversité, noires perfidies, assassinat phy-« sique, assassinat moral, souffrances corporelles intolérables « et longues, de plus grandes infirmités de cœur, d'esprit et « d'âme, tout s'est abattu sur moi ! Et toujours quand mon « âme, pleine de religiosité, a appelé Dieu, Dieu est venu « aussi manifestement, aussi visiblement que son soleil dans « l'espace. Homme, appelle Dieu, et sois fort. »

ANONYME.

« ébranlé par aucune des choses qui ne sont « pas en son pouvoir. Je le regarde comme « un athlète.

« Marc-Aurèle Antonin. »

« *Bilang hammaveth.* »

« Il détruira la mort à jamais ! Le Seigneur « Dieu effacera les larmes de dessus tous les « visages, et il ôtera l'opprobre de son peuple « de dessus toute la terre, car le Seigneur a « parlé.

« Vos morts vivront, et, de même que mon « corps, ils se relèveront ! Réveillez-vous et « chantez, ô vous, habitants de la poussière, « car votre rosée est comme la rosée des « herbes, et la terre jettera dehors les tré- « passés.

« Votre soleil ne se couchera plus, et votre « lune ne se retirera plus, car le Seigneur « vous servira de lumière éternelle, et les « jours de votre deuil seront finis.

« Je vous consolerai de même qu'une mère
« console ses enfants.

« Isaïe. »

CCI.

Ces bénédictions de la philosophie et de la religion, jetteront une vie nouvelle dans le cœur de cet homme malheureux.

CCII.

L'auteur de la première citation dit :

« L'homme meurt sans avoir vécu. »

Quoi ? l'homme qui souffre, pleure, espère, aime, prie et travaille, cet homme n'a pas vécu.

CCIII.

Quiconque a honoré sa vie, une seule fois, par une bonne action, celui-là a vécu, et nous connaissons des hommes qui ne permettent pas au soleil de se coucher, sans avoir accompli l'œuvre immense de la fraternité.

CCIV.

Moïse n'a pas vécu ; Socrate, Epictète, n'ont pas vécu ! Henri 1er, de France, qui se laissait voler les galons d'or de ses habits par les pauvres, quand il n'avait plus d'argent à leur donner, n'a pas vécu.

L'auteur aurait bien dû nous dire ce qu'il entend par vivre ? Est-ce Sardanapale et Trimalcion qui ont vécu ?

L'auteur dit : Pourquoi vivre? Pour associer son intelligence à la suprême intelligence, dans le grand œuvre de la perfectibilité humaine, qui est simple comme toutes les œuvres de Dieu. Accessible à tous par une science égale de l'âme.

« Être bon. »

Et au bout, l'éternité de l'Éternel!

CCV.

Combien d'hommes ont fait pour la religion et pour la morale, ce que la Condamine a fait pour la science! Combien d'hommes ont fait, dit et conseillé ce qui suit :

« J'ai parcouru le monde sous cet habit
« modeste, et un bâton à la main. J'ai vu tous
« les puissants de la terre, et leur ai demandé
« de l'or pour ceux qui n'avaient pas de pain.

« Je me suis appliqué à secourir toutes les « misères de la vie de l'homme. J'ai arraché « des fers des milliers de captifs et d'esclaves. « J'ai fait sécher bien des larmes, fait taire « bien des douleurs. Et, dans cette abnégation « de moi-même, j'ai trouvé un si grand bonheur, un si grand repos, que rien de tous « les maux ne m'attriste, ni ne m'effraie. J'en « suis sûr, ce que j'ai fait et senti, d'autres « le feront et le sentiront, et l'idée du bien, « une fois enracinée dans dix têtes, germera « dans cent, dans mille ; elle se propagera, « s'agrandira, parce que le bien, c'est la vérité, le bonheur, la paix, et qu'il n'y a rien « sur la terre qui, à une heure donnée, puisse « étouffer la conscience de l'humanité qui est « l'œuvre de Dieu.

« Lève-toi ; va-t-en parmi les hommes, « console, conseille, éclaire ! Va, et ne regarde ni les sourires de ceux qui n'ont pas « de cœur, ni les sarcasmes de ceux qui ne « regardent pas en haut. Ne te détourne pas

« du but ; descends dans la fange de la corrup-
« tion, dans la fosse du crime. Proclame Dieu !
« provenance éternelle de l'éternelle morale.
« La méchanceté est un faux calcul ; l'égoïsme,
« un amour mal entendu ; le crime, une dé-
« mence. Il faut une pitié incommensurable
« pour tout ce qui déchoit ; car la misère en
« est la cause cruelle par trop souvent. Aie
« pitié de l'homme qui n'est qu'un enfant, et
« qui aimerait le bien, s'il en connaissait tou-
« tes les bénédictions.

« Arme-toi contre le fort injuste, pour se-
« courir le pauvre opprimé, et reste ferme
« dans cette croyance : Que du plus grand des
« scélérats, c'est un devoir d'en refaire un
« homme de bien ; qu'on le doit, qu'on le
« peut, parce que l'homme ne peut pas dé-
« truire l'œuvre de Dieu, qui est le sentiment
« du juste et du bon.

« Et quand tu auras accompli ta tâche d'ou-
« vrier de Dieu, couche-toi avec délice dans
« la tombe ; retire-toi vers ta mère, et rap-

« pelle-toi cette grande parole d'un philosophe « qui erra beaucoup lui-même, parce qu'il « était homme :

« Qui s'endort dans les bras d'un père, n'est « pas en souci du réveil. »

CCVI.

Les hommes qui ont fait, dit et conseillé tout ceci, ces hommes-là avaient vécu.

CCVII.

La psychologie et la vulgarisation de la morale semblent être encore dans les langes de la barbarie. Toute la profondeur du mal se révèle par les nécessités du rouage de nos sociétés. Il faut *éduquer* des hommes à être bourreaux. — Il faut des huissiers pour contraindre, des notaires pour attester. La force

publique dans un labeur incessant, cet Hobbes tout armé, par le fait, l'état permanent de guerre de l'homme contre l'homme, et cet état est menteur, contraire à la nature de l'homme, à ses instincts, à ses sentiments, à sa religiosité native (1), à sa moralité innée, et cet état des choses cessera comme la torture, comme l'inquisition, comme l'exposition, devant l'exercice de la religion, le progrès des sciences et l'action honnête des hommes de lettres.

CCVIII.

Si l'on nous disait :

« Voici dans votre main gauche le duel (2),

(1) Cette loi, qui, en imprimant dans nous-mêmes l'idée du créateur nous porte vers lui, est la première des lois naturelles par son importance, etc.

MONTESQUIEU.

(2) Ainsi le duel offre de telles ressources à la méchanceté que, dans une déception de la vanité, un simple contre-temps de la vie commune, un grand seigneur, plus soigneux de son orgueil que de sa vertu, ose mettre l'autorité d'une simple

« voilà dans votre main droite le crime, il vous « est donné d'étouffer l'un ou l'autre, choisis- « sez. » — Nous serrerions la main gauche, et nous étoufferions le duel. Ceci paraîtrait paradoxal, si nous n'expliquions notre pensée.

CCIX.

Est-il un homme de sang froid, un homme

recommandation de sa part sous la protection d'une épée de duel. L'amiral Suffren, au moment de s'embarquer, reçut d'un grand seigneur, sous Louis XVI, une recommandation en faveur d'un neveu que l'homme de cour jugeait digne de servir à la mer, parce qu'il était indigne de vivre dans sa famille. L'amiral refusa. L'homme de cour envoya une provocation. L'amiral répondit : Qu'embarqué et sous son pavillon, il ne connaissait plus d'ennemis que ceux de la France. Après un temps écoulé, l'amiral Suffren était revenu à Paris ; le cartel lui fut reporté. Faux point d'honneur ! faiblesse d'un brave ! l'amiral accepta, et il fut tué, de nuit, sous un arbre des Champs-Élysées. Ainsi, pour avoir respecté l'honneur de son arme, un brave officier donnait sa vie à l'impudente vanité d'un grand seigneur.

Cette anecdote a été racontée par M. l'amiral Hugon. Nous remercions infiniment la personne qui a bien voulu la porter à notre connaissance ; elle est d'une grande valeur dans cet ouvrage, et nous la consignons avec empressement.

(*Note de l'Auteur.*)

jouissant de la plénitude de son intelligence, au dix-neuvième siècle, avec nos lois, notre police, nos moyens de répression, nos croyances, qui puisse, impassible calculateur, faire ce thème et en chiffrer les chances.

« Je vais tuer cet homme parce qu'il fait « obstacle à mon avenir, parce que je serais « riche, parce qu'il nuit au parti politique qui « est mon parti, parce qu'il nuit au culte qui « est mon culte, enfin par une des causes qui « déterminent la perpétration du crime. L'état « de la question posé, qu'on prenne celle qu'on « voudra. — Voilà le côté d'une balance, « voyons l'autre.

« Je vais tuer un homme, verser le sang de « mon semblable, et sur mille crimes, pas un « n'échappe à la vindicte des lois ! Si je n'é-« chappe pas, la honte, les fers, le cachot, la « cour d'assises, l'arrêt, puis la toilette, le « *dernier quart-d'heure,* le bourreau et l'é-« ternité.

« L'ignominie sur le front de ma mère, de

« ma femme et de mes enfants! Je m'écrase « devant Dieu, devant les hommes et devant « moi-même!... »

Mais osez donc proposer un pareil marché au premier de vos concitoyens que vous rencontrerez! Osez vous le proposer à vous-même! Vous verrez ce que vous répondra votre concitoyen, et vous verrez ce que vous vous répondrez à vous-même! Et cependant, il y a des assassins, des meurtriers, des parricides, des incendiaires. Où trouvez-vous la raison d'être de cette anomalie? Chez vous, l'idée sans le fait produit l'horripilation, et d'autres cependant marchent dans le fait. Du contrat que vous ne voulez à aucun prix, dûssiez-vous mourir même, d'autres en acceptent toutes les clauses. Mais cependant, Dieu n'a pas créé deux humanités! Il n'a privé personne de la réverbération de la conscience. Il n'a pas créé une âme spéciale pour M. l'abbé Moret, le digne pasteur, et une âme spéciale pour Lacénaire, le terrible assassin.

C'est que le crime est invinciblement inintelligent, c'est que c'est une démence plus ou moins longue, et si l'on en doute, sur mille criminels, voyons le dernier quart-d'heure du patient!

La pâleur qui se fait, la lèvre qui se contracte, la larme qui coule, la bouche qui prie, s'accuse et demande pardon! Voyez comme l'idée de la famille revient et crie, et comme crie la conscience, et comme disparaît l'égarement. Cet égarement, vous ne l'aviez pas, vous, qui n'acceptiez pas le marché, et vous ne l'avez refusé que parce que, intelligent, vous restiez moral, et lui, qui l'a accepté, que pouvait-il être autre chose qu'un insensé.

CCX.

Mais le duel est bien autre chose! Le *duelliste* marche dans sa force d'action, la tête

haute, le front serein, souriant et la main sur la hanche, *coràm populo*. Il se couche dans sa pensée, fait siffler son épée quand il s'éveille, il tue avec préméditation, avec calcul, avec science, et vise la place par où la mort doit entrer, et quand cette mort est faite, il n'a pas, *Dieu merci,* le dernier quart-d'heure et le bourreau, *il est réputé brave,* l'opinion l'applaudit, le mal peut se faire à la légère, sans trop d'obstacles, la tête haute !... Dieu et la conscience restent seuls !... Le duelliste passe devant la mère dont il a tué le fils ; il recommencera à la nuit ce qu'il a fait le matin ! — Ce qu'il a fait, son ami le fera, son voisin, tous ses concitoyens, la France, depuis le Rhin jusqu'aux Pyrénées !...

CCXI.

Et se figure-t-on cependant que le crime soit plus cruel que le duel ? Dans cet écrit

sur le duel, nous eussions pu en colliger des milliers; nous l'aurions dû peut-être, mais nous avons senti le besoin personnel d'être sobre.

Un, entre mille :

Un homme se croit offensé, et semble convaincu qu'un autre lui a nui. Il exhale sa plainte. Le prétendu offenseur apprend ces récriminations et s'empresse de provoquer une explication. Il prouve par *A plus B*, il prouve jusqu'à la dernière évidence que l'imputation est entièrement erronée, et malgré cette justification, celui qui persiste dans sa rancune, répond par une offense qui entraîne une rencontre. Voici ce que fut ce duel :

On se plaça à dix pas, chacun armé de deux pistolets, et avec la faculté convenue de marcher (1). Celui qui s'était innocenté fait trois pas, tire et manque! L'autre ne bouge pas. Celui qui a tiré fait encore deux pas, et fait

(1) Jusqu'à bout portant.

feu. Il manque (1) à cinq pas. Ce fut au tour du véritable offenseur. Il marche jusqu'à bout portant et dit : « Je pourrais vous tuer, mais « je ne le veux pas ; *je veux seulement vous « casser un bras.* » Il tire, et la balle traverse le corps. On nous a montré, il y a trois mois, l'homme qui avait reçu le coup.

CCXII.

Et si l'on veut faire entrer en ligne de

(1) La plupart des peuples anciens vivaient sous des gouvernements qui ont la vertu pour principe, et lorsqu'elle y était dans sa force, on y faisait des choses que nous ne voyons plus aujourd'hui, et qui étonnent nos petites âmes. Leur éducation avait un autre avantage sur la nôtre : elle n'était jamais démentie. Épaminondas, la dernière année de sa vie, disait, écoutait, voyait, faisait les mêmes choses que dans l'âge où il avait commencé à être instruit.

Aujourd'hui nous recevons trois éducations différentes ou contraires : celle de nos pères, celle de nos maîtres, celle du monde. Ce qu'on nous dit dans la dernière renverse toutes les idées des premières. Cela vient, en quelque partie, du contraste qu'il y a parmi nous entre les engagements de la religion et ceux du monde, chose que les anciens ne connaissaient pas. MONTESQUIEU.

Voilà la critique la plus sanglante de l'opinion qui pousse au duel.

compte toutes les anxiétés du criminel, toutes les appréhensions qui précèdent la perpétration du crime, qu'on veuille considérer combien les duels sont plus faciles, plus nombreux, moins sévèrement poursuivis, point réprimés par la honte, de plus, admis par l'opinion, on comprendra pourquoi nous avons dit que : « S'il nous était donné de pouvoir étouffer le « meurtre ou le duel, c'est le duel que nous « étoufferions. »

CCXIII

Qu'on veuille bien étudier cette sanglante histoire du duel, on y verra que très souvent ils ont été comme une partie de plaisir, un passe-temps, une chose de bon goût, de beau style et très bien portée, et toujours chose de fort peu d'importance.

La femme brune et la femme blonde de la note ci-dessous (1).

(1) Napoléon à Schœnbrunn arriva au moment où deux officiers, déjà l'épée à la main, allaient se battre. Il demande

CCXIV.

Faisons un rapprochement.

CCXV.

Mirabeau, ce grand génie, ce tribun aux proportions athlétiques, cet immense orateur, et nous regrettons de ne pouvoir plus rien ajouter à sa gloire, Mirabeau étant chez une de ses parentes, s'avisa de vouloir connaître la saveur du crime, et par recherche philosophique, par expérimentation, il voulut se rendre compte de ce que pouvait éprouver un criminel.

la permission de servir de témoin ; il s'informe de la cause du duel, et cette cause était fort grave aux yeux des adversaires. Il s'agissait de laquelle, de la femme brune ou de la femme blonde, avait une plus grande puissance affective. L'un tenait pour la blonde, l'autre pour la brune, et l'on conçoit que pour ce fait, il fallait au moins la mort d'un homme.

Napoléon arrangea cette affaire. Ne commentons pas.

Un soir, que beaucoup de monde devait se retirer du château où il demeurait, il s'embusqua, et un fusil à la main, il demanda la bourse ou la vie à tout le monde, l'un après l'autre. L'expérience faite et les bourses restituées, il avoua qu'il avait éprouvé d'atroces douleurs.

CCXVI.

Est-ce que l'homme peut en vain cesser d'être homme?

CCXVII.

« O pauvre homme ignorant, que portes-tu
« enfermé dans les profondeurs de ton sein?
« Quels joyaux, quelles richesses y sont conte-

« nus? quels trésors dans une si faible enve-
« loppe.

« Davies. »

CCXVIII.

En descendant dans les cryptes, dans les arcanes de l'humanité, ne pourrait-on pas trouver des causes déterminantes des actions des hommes, et rapporter à ces causes les phénomènes de certaines existences qui font exception?

CCXIX.

Dût-on se tromper en cherchant, il faut toujours chercher. Il est sorti tant de bonnes choses de l'alchimie!

Sans Képler et Descartes, Newton eût passé inaperçu, sans doute.

CCXX.

Tel homme fait monter le thermomètre scientifique ou littéraire à dix degrés, tel autre à vingt, et ainsi arrive la vérité à l'homme, qui a un si grand besoin de la connaître.

CCXXI.

Toute l'histoire accuse qu'il a plu à la divine Providence, dans des vues dont elle a gardé le secret, de créer des organisations qui se sentent à l'étroit dans le cabanon de la vie commune, et qui y étouffent.

Ces organisations ont présenté des phénomènes bien différents, selon l'idée-mère qui a présidé aux premières lueurs de l'intelligence, ou plutôt, selon le sentiment qui, le premier, a pénétré dans le cœur.

CCXXII.

Celui qui est le maître de l'éducation peut changer la face du monde, a dit Leibnitz.

CCXXIII.

Donnez-moi un enfant qui ait été privé de sa mère, disait Napoléon, et je le connaîtrai.

CCXXIV.

Oui, la mère, l'éducation de la mère (1), cette providentielle tutelle, à l'ombre de laquelle croît ce roseau si faible, de Pascal, mais ce roseau pensant; la mère faisant défaut, l'enfant en ressentira la perte.

CCXXV.

Les premiers cris de la mère, dans le cœur de l'enfant, sont indélébiles. Ils y restent et dominent au milieu des orages des passions, ils persistent dans tous les âges, et nous finissons la vie avec la même idée que notre mère y a déposée.

(1) Ici, par éducation, nous n'entendons pas l'instruction, mais la morale.

CCXXVI.

Nous connaissons tel homme, auquel sa mère a dit en mourant :

« Prie tous les jours,
« Donne tous les jours. »

et il ne l'a pas oublié.

CCXXVII.

Ceux-là, à qui il a été donné d'être bien persuadés d'abord (1), et puis bien convaincus de cette vérité biblique (2) :

« Que toute science, toute intelligence, « toute grandeur, que toute sagesse et que « toute félicité consistent à aimer Dieu, » ceux-là, ont été ces incommensurables poètes

(1) L'éducation de la mère.
(2) L'instruction du maître

de Dieu, ces prophètes d'Israël ou Socrate, Epictète, saint Louis, Fénelon, saint Vincent de Paul.

CCXXVIII.

Vous toutes, saintes jeunes femmes de Dieu, anges de la terre (1), qui ne vivez que pour prier et consoler, et qui enfouissez dans l'air putride des hôpitaux une existence d'amour et d'abnégation !..... Vous, devant lesquelles tout homme de bien devrait faire halte et saluer ; vous, qui bandez si souvent les plaies que font l'épée des duellistes.

CCXXIX.

La vie en Dieu, c'est le besoin de l'infini

(1) Les sœurs de charité.

compris, expliqué; ce vague sentiment qui accuse notre exil sur la terre, et notre aspiration vers le ciel.

CCXXX.

Mais ce besoin, détourné de sa véritable route par des organisations égales à celles des prophètes d'Israël, mais mal dirigées, ces organisations, en terrestrant leur action, ont produit d'effrayants génies, de monstrueuses anomalies, aussi bien chez les héros que chez les brigands.

CCXXXI.

Granique,
Issus,
Arbelle, c'est Alexandre,

Thèbes,

Gaza,

Persépolis,

Tyr, détruites et incendiées, c'est encore Alexandre,

Cet Alexandre-le-Grand donnant tout en partant, pour vaincre Darius, en ne se réservant

« Que l'espérance. »

Assassin de Clitus et de Ménandre, et pour repentir, ne comprenant que l'idée du suicide, cet insolent affront, ce vol fait à celui qui seul crée la vie, et qui doit seul disposer de la mort !...

CCXXXII.

Cet homme, qui ne s'était réservé que l'espérance, et qui, en mourant, léguait l'empire

« au plus digne, »

cet homme, ivre (1), donnait pour fête à une courtisane,

« le spectacle de Persépolis incendiée. »

Et dans l'ordre de nos idées, quelle différence morale y avait-il entre le corsaire qu'interpella Alexandre, et Alexandre lui-même ?

CCXXXIII.

C'est que le sentiment et l'idée d'un Dieu vengeur et rénumérateur étaient absents, aussi bien du cœur du monarque que du cœur du corsaire, et que l'âme, veuve de ce ressort puissant, allait égarée aux hasards des passions de ce corsaire et de cet Empereur.

« *All is in God.*

« Dpyden. »

(1) Ivre et ivrogne,

CCXXXIV.

Quel sublime génie qu'Annibal! quelle conception large et hardie! quelle tenacité, quelle force dans l'exécution!

Les Alpes, Trasimène, Trébia, Cannes!

CCXXXV.

Et quelle hyène que cet atroce enfant de l'atroce Carthage!

La Sicile a voilé sa gloire d'un crêpe sanglant.

CCXXXVI.

« Le plus beau traité de paix dont l'his-

« toire ait parlé, est, je crois, celui que
« Gélon fit avec les Carthaginois. Il voulut
« qu'ils abolissent la coutume d'immoler leurs
« enfants.

« MONTESQUIEU. »

Et l'histoire des grands criminels démontre que si l'idée morale eût dominé en eux, ils eussent fait pour le bien ce qu'ils ont fait pour le mal.

CCXXXVII.

Pharsale, Munda, la Gaule vaincue, les gloires de la tribune et des lettres, *et la personnification de la corruption romaine*, c'est César!

CCXXXVIII.

Que la mère dise à l'enfant que le duel est

un crime; que le précepteur le lui répète; que la loi, mais une loi large, grande, profonde, sentie, comme Moïse seul savait les faire, crie très haut à tous :

« Le duel est un crime ! »

et le duel restera crime.

Il ne manque au duel pour qu'il puisse être sans crime, que la suppression de Dieu du milieu de son univers, la suppression de la religion, de la philosophie, de la raison et de la conscience humaine.

Il n'y a pas de transaction possible.

Optons !

Nous le répéterons cent fois.

CCXXXIX.

Y a-t-il appel possible contre les lois

de la divinité. Coutumes (1) barbares, mœurs atroces, préjugés stupides, pourrez-vous jamais crier plus haut que la voix de Dieu!

CCXL.

Vivant dans un milieu organisé comme celui de nos sociétés, il est presque impossible à l'homme de ne pas errer. Les flots de l'Océan emportent le grain de sable. Mais de l'erreur, où tout est remédiable à l'irrémédiable, il y a un abîme; et la mort donnée à un homme est irrémédiable. Halte donc! devant l'irrémédiable, pygmées révoltés que nous sommes tous.

(1) « Il est une loi non écrite, mais née, que nous n'avons « pas apprise, reçue, lue, mais que nous avons tirée de la « nature elle-même, que nous y avons puisée, que nous en « avons exprimée, qu'on ne nous a point enseignée, mais « pour laquelle nous n'avons pas été faits; qui n'est pas le « résultat de l'éducation, mais qui est comme empreinte dans « tout notre être. » CICÉRON.

CCXLI.

Quelle félicité trouver à répandre du sang! Carrel, ce noble cœur, étant blessé à mort par son adversaire qui était blessé lui-même, souhaitait que cet adversaire ne souffrît pas plus que lui. Il n'y a dans le duel que ce rongement d'esprit dont parle Salomon, barbarie et irrationalité. L'adversaire étant abattu, on lui tend la main. Il est convenable, s'il est blessé, de le visiter ou d'y envoyer les témoins, et de lui procurer tous les soins et tous les secours nécessaires. Mais en vérité la folie elle-même serait moins folie; et si l'on nous prouvait que le duel n'est pas un crime, nous ne savons pas comment on nous prouverait que ce n'est pas une démence, mais une démence différente de celle du crime : la démence de la raison, pour cette fois.

Nous voudrions une clameur terrible et

profonde contre l'opinion qui applaudit au mal. L'erreur de l'individu est combattue par la censure de la généralité, mais celle de la généralité semble emprunter force de loi à l'assentiment universel. Et qu'advient-il quand l'opinion générale impose à l'individu jusqu'à des décrets sanglants !

CCXLII.

L'action de l'homme sur l'homme a dépeuplé l'univers ; les deux tiers du monde ont été égorgés. Le monde est un désert (1). L'Eu-

(1) Chapitre IX. *Dépopulation de l'univers.*

« Toutes ces petites républiques furent englouties dans une « grande, et l'on vit insensiblement l'univers se dépeupler. Il « n'y a qu'à voir ce qu'étaient l'Italie et la Grèce avant et après « les victoires des Romains.

« On me demandera, dit Tite-Live, où les Volsques ont pu « trouver assez de soldats pour faire la guerre après avoir été « si souvent vaincus ? Il fallait qu'il y ait un peuple infini dans « ces contrées, qui ne seraient aujourd'hui qu'un désert sans « quelques soldats et quelques esclaves romains. Les oracles

rope entière serait bien loin de peupler une partie du Nouveau-Monde. La France, l'Italie, l'Espagne et le Portugal ne pleureraient pas le Brésil. L'Espagne n'a pas la moitié de sa population, et les deux tiers de la terre sont jachères en France. Et comme si ce n'était pas assez des malédictions de la guerre, de l'échafaud et du suicide, il faut encore la malédiction du duel.

« ont cessé, dit Plutarque, parce que les lieux où ils parlaient « sont détruits. A peine trouverait-on aujourd'hui dans la « Grèce trois mille hommes de guerre. Je ne décrirai point, « dit Strabon, l'Épire et les lieux circonvoisins, parce que ces « pays sont entièrement déserts. Cette dépopulation, qui a « commencé depuis longtemps, continue tous les jours, de « sorte que les soldats romains ont leur camp dans les mai- « sons abandonnées. Il trouve la cause de ceci dans Polybe, « qui dit que Paul Emile, après sa victoire, détruisit soixante « dix villes de l'Épire et emmené cent cinquante mille es- « claves. »

MONTESQUIEU.

Dans une seule semaine, sous Vespasien, dix mille Israélites entrèrent par la porte de la vie et sortirent par la porte de la mort dans ce charnier qui a bu plus de sang humain qu'il n'en a coulé sur mille champs de bataille, le Colysée! Chaque pierre de cette vaste enceinte maudite pourrait redire un gémissement, une douleur et une malédiction!

(*Note de l'auteur.*)

CCXLIII.

Après la dévoration romaine, qui se dévora elle-même, vint la dévoration des Barbares, puis celle des Tatars et des Tartares, et puis celle des Arabes et des Sarrazins · l'humanité ne s'en est pas relevée. Les idées d'Aristote et de Malthus sont des monstruosités. Si l'on avait fait pour l'agriculture ce qu'on a fait pour la guerre, on aurait pour deux ans de réserve dans les greniers d'abondance.

CCXLIV.

« Mais il y a deux choses dont on n'a pas eu « le souci (1) : la morale et l'agriculture. »

(1) « On n'apprend pas aux hommes à être honnêtes gens, « et on leur apprend tout le reste, et cependant ils ne se piquent « de rien tant que cela ; ainsi, ils ne se piquent de savoir que « la seule chose qu'ils n'apprennent pas. »

PASCAL.

CCXLV.

Voici une bien sombre et bien véridique épopée.

I.

« C'est effrayant que l'histoire du monde ; « c'est éternellement la mer qui monte en « mugissant, et la mer qui se retire colère et « irritée.

II.

« Toujours les mêmes causes et toujours les « mêmes effets. La bataille quotidienne de « l'individu contre l'individu, et la bataille des « peuples complétant les déchirements de la « vie humaine.

III.

« Voilà Sion, la montagne du Seigneur ; là « est le mont Golgotha, ici est le Calvaire !

IV.

« Voici la vallée sainte : Josaphat, où la « grande trompette du jugement dernier ré- « sonnera jusque dans les profondeurs de ces « cendres qui furent des hommes !

V.

« Placez Sion sur Josaphat, le Calvaire sur « Sion, et le Golgotha sur le Calvaire, le dé- « luge du sang humain depuis cinquante siè- « cles avant Jésus-Christ, coulant sur le sang « versé jusqu'à nos jours, ferait surnager une « arche au-dessus de l'entassement de Sion, du « Calvaire et du Golgotha.

VI.

« Les montagnes de l'univers disparaîtraient
« devant les montagnes de cadavres amonce-
« lés par la colère des hommes.

VII.

« Et cependant, le prophète du Seigneur
« a clamé bien haut :
« Venez, ô maison de Jacob, et marchons
« dans la lumière de l'Eternel.

« Isaïe. »

VIII.

« Et cependant, si la grandeur inconnue de
« la majesté humaine était inopinément révé-
« lée, épées des duellistes, lances des batailles,
« haches des bourreaux, couteaux d'assassins,

« torches d'incendiaires, fièvre de l'envie,
« démon de la jalousie, atroce calomnie,
« tomberaient.

« Anonyme. »

CCXLVI.

Entendez-vous bruire dans le lointain, et peu à peu se rapprocher de nous, comme précurseurs d'un dévoilemement attendu, ces cris d'étonnement, de doute, de crédibilité. L'esprit se trouble, la religion s'émeut! Ecoutez-vous le silence du philosophe qui attend et espère? Qu'annoncent à l'univers ces mystères innominés? Effets connus, dit-on (1), d'une cause inconnue! effets déjà acceptés par la

(1) Dit-on : un savant, un homme de lettres, un artiste, un officier de l'armée, une dame, et nous avons perdu notre temps à faire des expériences sur les tables.

(*Note de l'auteur.*)

science, et qui fouille pour en chercher la cause! Est-ce, bon Dieu, ou n'est-ce pas? et qu'est-ce? Quelle puissance électro-magnétique, quelle force inconnue de l'influs nerveux, quelle omnipotence psychologique commande à la matière, et Dieu permettrait-il la communication de ceux qui ont été avec ceux qui sont? Qu'il y ait là un secret immense ou une hallucination, qu'importe que ce soit cela ou autre chose, l'humanité n'a pas dit son dernier mot!

CCXLVII.

« N'écrasez pas sous le pied pesant et boi-
« teux du doute la fleur rose de l'espérance et
« la fleur dorée de la foi.

« Alex. Dumas. »

Et quel doute plus insolent que celui qui conduit deux hommes à s'égorger, car croire

et tuer un homme en duel est un amalgame qui associerait Dieu au crime.

CCXLVIII.

En remontant le fleuve des siècles, en perçant la nuit des temps absorbés par Dieu, on voit toujours le surnaturel poindre ici, et là, une puissance inexpliquée dans sa cause surgir dans la croyance des hommes. Tant une ombre mystérieuse erre autour de l'homme comme précurseur d'un dévoilement attendu.

« Alors la femme dit à Saül : Qui veux-tu « que je fasse monter? Et Saül répondit : Fais-« moi monter Samuël.

« Et Samuël monta de sa tombe, et dit à « Saül :

« Et même l'Eternel livrera Israël avec toi « entre les mains des Philistins, et vous serez « demain avec moi, toi et tes fils. »

CCXLIX.

Brutus pouvait-il craindre, pouvait-il s'émouvoir? Son esprit troublé pouvait-il lui créer des spectres et des fantômes? et n'a-t-il pas vu son génie l'appointer aux champs de Philippes (1).

CCL.

Tyr venait de tomber sous la lance du ma-

(1) Nous avons lu avec un soin extrême, dans un journal que nous aimons, *le Mousquetaire*, le fantastique de M. Émile Deschamps. Cette faculté de prophétie, cette prescience, ne nous ont nullement étonné. M. Émile Deschamps fait des couplets sur la révolution de Juillet, à la revue passée par Charles X, devançant un événement qui dormait dans les mains de Dieu, M. Émile Deschamps voit la république surgir des années avant son avènement; il annonce la mort de sa mère au prêtre qui lui annonce sa maladie. Nous savons aussi bien des faits que nous ne pourrions nier sans nous mentir à nous-mêmes! Attendons et cherchons.

(*Note de l'Auteur.*)

cédonien. — Jérusalem, qui avait refusé des secours à Alexandre, devait expier aussi par la destruction le crime d'une belle action! *Alexandre approche*; le peuple d'Israël *monte vers Dieu*; les mères poussent des cris; le peuple s'arme, mais soudain, le grand sacrificateur impose ses mains sur le peuple, et, calme et radieux, prononce la bénédiction ordonnée par Dieu à Moïse.

« Que le Seigneur vous bénisse et vous « garde! Que le Seigneur fasse luire sa face « sur vous, et qu'il vous fasse grâce.

« Que le Seigneur tourne sa face sur vous, « et qu'il vous accorde la paix. »

Puis il ordonne au peuple de se livrer à la joie, de joncher les rues de fleurs, de couvrir les maisons de tentures, et sort avec les Lévites, marchant vers Alexandre! Arrivé devant le conquérant irrité, le sacrificateur étend ses deux mains sur sa tête. Alexandre pâlit et tombe aux pieds du sacrificateur.

Qu'est-ce? dit Parménion.

« C'est, répondit Alexandre, qu'à Tyr, j'ai « vu cet homme dans mon sommeil, et cet « homme m'a dit :

« Tu vaincras Darius! »

Jérusalem fut sauvée!

CCLI.

Qu'est-ce que ce démon de Socrate qui criait si haut dans son cœur : *Abstiens-toi*! Socrate pouvait-il mentir, et la grande âme de cet homme pouvait-elle feindre et tromper?

CCLII.

Mummius assiégeait Corinthe, le peuple

était au cirque, et des profondeurs de cette foule immense sortit un cri unanime et spontané :

« Corinthe est prise. »

Mummius la prenait à la même heure.

CCLIII.

On se battait encore à Lépante, et le Pape savait que les chrétiens étaient vainqueurs.

CCLIV.

« César, ne va pas au sénat ; je t'y ai vu « frappé par Brutus, et je t'ai vu tomber aux « pieds de la statue de Pompée, lui disait sa « femme (1). »

(1) Et le songe d'Armand Carrel !

CCLV.

A la bataille d'Aboukir, le colonel Fugière, du 18me de ligne, eut les deux bras emportés par un boulet de canon. « Vous perdez un « de vos soldats les plus dévoués, dit-il à « Napoléon ; un jour, vous regretterez de ne « pas mourir comme moi au champ des « braves. »

Et Napoléon a regretté à Longwood, de n'être pas mort au champ des braves.

CCLVI.

Le petit homme rouge de Napoléon.

La pythonisse d'Egypte.

Le songe de Louis XIII.

La prédiction du père Campanelle.
Et Cazotte.

CCLVII.

Un jour viendra, demain, peut-être, sera ce jour où l'homme aura conscience de tout ce que Dieu a mis en lui, et cependant l'on court, enfiélé et cruel, tremper ses mains dans son sang!... Mais ce sang est un dur oreiller pour mourir (1). Les antres de Caprée ont-ils

(1) « Sa Majesté (Charles IX) aimait beaucoup sa nourrice, « encore qu'elle fût huguenote. Comme elle se fut mise sur un « coffre, elle commençait à sommeiller; ayant entendu le roi « se plaindre, pleurer et soupirer, s'approcha tout doucement « du lit, et, tirant sa custode, le roi commença à lui dire, je« tant un grand soupir et larmoyant si fort, que les sanglots « lui coupaient la parole : — Ah! ma nourrice, ma mie, ma « nourrice, que de sang et que de meurtres! Oh! que j'ai suivi « un méchant conseil! Oh! mon Dieu! pardonne-le-moi, s'il « te plaît!... Que ferai-je?... Je suis perdu, je le vois bien.

« Ce roi, qui tirait par les fenêtres sur ses sujets, ce mo« narque catholique se reprochant ses meurtres, rendant

oublié les cris de Tibère, avouant que ses crimes se levaient sur son passage, et que sa conscience lui faisait un supplice que lui, Tibère, n'avait fait éprouver à personne! Et les morsures du remords n'allèrent-elles pas jusqu'à produire la démence chez Néron, dix fois parricide, en proie, dans son esprit troublé, aux vengeances anticipées de celui devant lequel l'égasier et l'empereur sont égaux!

Encore une fois et mille, répétons avec Davies : « O pauvre homme ignorant, que portes-« tu, enfermé dans les profondeurs de ton

« l'âme au milieu des remords, en vomissant son sang, en « poussant des sanglots, en versant des torrents de larmes, « abandonné de tout le monde, seulement secouru et consolé « par une nourrice huguenote.

« N'y aurait-il pas quelque pitié pour ce monarque de « vingt-trois ans, né avec des talents heureux, le goût des « lettres et des arts, un caractère naturellement généreux, « qu'une exécrable mère s'était plu à dépraver par tous les « abus de la débauche et de la puissance?

« Heureux si ce prince n'avait jamais reçu une couronne « doublement souillée de son propre sang et de celui des « Français, ornement incommode pour s'endormir sur l'o-« reiller de la mort. »

(*Etudes historiques.*)

« sein? Quels joyaux, quelles richesses y sont « contenus? Quels célestes trésors dans une si « faible enveloppe? »

CCLVIII.

Depuis trois mille ans, les cris de Moïse (1) au pays de Moab, près de sa tombe, en la montagne de Nébo, ne retentissent-ils pas encore dans le cœur de son peuple? et sa parole a-t-elle été menteuse?

« Et tu seras là un sujet d'étonnement, de « raillerie et d'invectives parmi tous les peu- « ples vers lesquelles l'Éternel t'aura envoyé. « Tu serviras dans la faim, dans la soif, dans « la nudité et dans la disette de toutes choses, « ton ennemi, que l'Éternel enverra contre toi; « et il mettra un joug de fer sur ton cou, jus- « qu'à ce qu'il t'ait exterminé. »

(1) 1574 avant J.-C., naissance de Moïse.

CCLIX.

Et la plus grande portion de cette noble race, courbe encore le front sous le poids de la malédiction. Ce peuple dont Bossuet dit :

« On ne voit plus aucun reste des anciens « Assyriens, ni des anciens Mèdes, ni des an- « ciens Perses, ni des anciens Grecs, ni même « des anciens Romains. Les Juifs, qui ont été « la proie (1) de ces nations célèbres dans les « histoires, leur ont survécu, et Dieu, en les « conservant, nous tient en attente de ce qu'il « veut faire encore des malheureux restes « d'un peuple autrefois si favorisé (2—3).

« BOSSUET. »

(1) Dix mille Israélites, sous Vespasien, entrèrent dans une semaine, par la porte de la vie, au Colysée, et en sortirent par la porte de la mort.

(2) « Le peuple juif, dit M. le cardinal de Fleury, possède « la seule noblesse bien prouvée. »

(3) « Le peuple juif, dit M. Lacordaire, sera toujours le « premier des peuples par l'idée, par ses mœurs et par ses « lois.

CCLX.

Si Dieu départ à quelques hommes le don de prévoir dans l'actualité les événements de l'avenir (1), et ceci, pour nous, est un fait sans

(1) Entre mille versions nous en prenons une.

CAZOTTE. « Or, vers ce temps, une scène eut lieu, qu'il faudrait passer sous silence, si des témoins graves ne l'avaient « solennellement attestée. Un dîner splendide ayant été offert « par un académicien à beaucoup de gens de cour et de philosophes, il se trouva parmi les convives un écrivain qui, destiné à combattre la révolution et à y périr, comptait alors « au nombre des illuminés. C'était Jacques Cazotte. Le repas « fut très gai : on y parla des progrès de la raison, des événements qui s'annonçaient, et chacun de saluer le règne prochain de l'intelligence affranchie.

« Un seul, Cazotte, gardait le silence. Interrogé, il répondit « qu'il apercevait dans l'avenir des choses terribles, et comme « Condorcet le prenait sur un ton railleur : « Vous, monsieur « de Condorcet, lui dit-il, vous vous empoisonnerez pour « échapper au bourreau. » Des rires joyeux se firent entendre. « Cazotte continua. Il répondit à Chamfort qu'on le conduirait « à se couper les veines; à Bailly, à Malesherbes, à Boucher, « qu'ils mourraient sur l'échafaud.

« Mais notre sexe, du moins, sera épargné, s'écria en riant « madame la duchesse de Grammont?

« Votre sexe ?... Vous, madame, et bien d'autres dames avec

réplique ; si un somnambulisme éveillé, si des lois psychologiques ignorées confèrent à certains hommes une puissance qui peut avoir des conséquences incalculables sur les destinées de l'humanité, ne nous exposons pas à tuer cet homme en duel !

« vous, vous serez conduites en charrette à la place des exé-
« cutions, les mains liées derrière.

« En parlant ainsi, Cazotte avait le visage atterré ; ses yeux
« bleus étaient remplis de tristesse, et ses soixante-dix-huit
« ans, sa chevelure blanche, sa physionomie patriarcale, im-
« primaient à ses paroles une gravité lugubre. Les convives
« tressaillirent. — Vous verrez, dit madame de Grammont,
« qu'il ne me laissera pas un confesseur. — Non, madame, le
« dernier supplicié qui en aura un, ce sera...., il hésita,
« ce sera le Roi de France ! Saisis d'une invincible émotion,
« tous les convives se levèrent. Quant à Cazotte, il allait se
« retirer, lorsque, s'approchant de lui, et voulant de moins
« sombres présages, madame de Grammont lui dit : — Et
« vous, monsieur le prophète, quel sera votre sort ? Il resta
« quelque temps la tête penchée, le regard pensif, puis : —
« Pendant le siége de Jérusalem, répondit-il, un homme fit
« sept jours le tour des remparts, en criant d'une voix
« sinistre :

« Malheur à Jérusalem ! » et dans ce moment, une pierre
« énorme, lancée par les machines ennemies, l'atteignit, le
« mit en pièces. » A ces mots, Cazotte salua et sortit. »

« Louis Blanc. »

CCLXI.

Le prophète de bonheur peut nous venir demain, ne le tuons pas aujourd'hui ! Cet homme nous apporte peut-être les trésors cachés de notre nature, le dévoilement de secrets immenses, la démonstration psychologique de tous les mystères qui nous environnent. C'est un fait bien digne d'appeler l'attention des hommes qui pensent que cette vérité historique : Tout ce qui a été grand et saint depuis Fohi et Bélus, a été égorgé, proscrit, persécuté par la colère humaine, et son implacabilité renverse toutes les notions du cœur, toutes les lois de la morale et de l'humanité ! Au milieu de ces abominations, il est consolant de voir la haine que Moïse inspirait à son peuple contre le meurtre. Il y a dans le Deutéronome un poème d'une sublimité infi-

nie (1). Pourquoi nos lois n'ont-elles pas été calquées sur des lois larges et religieuses comme celles de Moïse, lois qui ne se bornaient

(1) « 1. Quand il se trouvera sur la terre que l'Éternel, ton « Dieu, te donne pour la posséder, un homme qui a été tué, « étendu dans un champ, et qu'on ne saura pas qui l'aura tué ;

« 2. Alors tes anciens et tes juges sortiront, et mesureront « depuis l'homme qui a été tué jusqu'aux villes qui sont au- « tour de lui ;

« 3. Puis les anciens de la ville la plus proche de l'homme « qui aura été tué, prendront une vache du troupeau, de la- « quelle on ne se soit point servi, et qui n'ait point tiré sous « le joug ;

« 4. Et les anciens de cette ville la feront descendre, la jeune « vache, en une vallée rude, dans laquelle on ne laboure, ni « on ne sème, et là, ils couperont le cou à la jeune vache dans « la vallée ;

« 5. Et les sacrificateurs, fils de Lévy, s'approcheront, car « l'Éternel, ton Dieu, les a choisis pour faire son service et « pour bénir au nom de l'Éternel; et afin qu'à leur parole, « toute cause et toute place soient définies ;

« 6. Et tous les anciens de cette ville là, qui seront les plus « près de l'homme qui aura été tué, laveront leurs mains sur « la jeune vache, à laquelle on aura coupé le cou dans la vallée.

« 7. Et prenant la parole, ils diront : Nos mains n'ont point « répandu le sang, nos yeux aussi ne l'ont point vu répandre.

« 8. O Éternel ! sois propice à ton peuple d'Israël que tu as « racheté, et ne lui impute point le sang innocent qui a été « répandu au milieu de ton peuple d'Israël, et le meurtre sera « expié par eux.

« 9. Et tu ôteras le sang innocent du milieu de toi, parce « que tu auras fait ce que l'Éternel approuve et trouve juste. »

Chapitre XXI.

pas à défendre le mal, mais qui décrétaient le bien et le rendait obligatoire.

Du sang versé naissent des cascades de sang, par une attraction indicible ; il fallut à Henri IV un courage sublime pour résister à son armée qui demandait l'assaut de Paris assiégé, pour s'assouvir de vengeance (1).

(1) Ni Démosthène, ni Hortensius, ni Cicéron, ni César, ni Napoléon, n'ont jamais prononcé un discours d'une sublimité aussi entraînante que celui que prononça Henri IV devant Paris, pour protéger ses propres ennemis. C'est une des gloires de la France, et nous le consignons ici avec bonheur.

Henri IV refuse de donner l'assaut à la ville de Paris.

DISCOURS.

Mes amis, mes compagnons, mes frères d'armes, que me demandez-vous? que veulent ces soldats qui poussent des cris de guerre autour de ma tente? Quoi! on veut que je commande l'assaut! on veut que je donne l'ordre et le signal du carnage! Et nos ennemis sont nos concitoyens! et ce sont des Français que nous irions égorger dans leurs murs! Et cette ville, dont on demande la ruine, est la capitale de mon royaume! Je sais bien que de funestes souvenirs excusent et autorisent peut être nos ressentiments; catholiques et calvinistes, nous aurions tous, je le sais, des crimes à punir dans Paris, et les mânes de Henri III et de Coligny appellent des vengeurs. Mais quoi! n'est-ce pas assez de vengeances? Et les fautes de mes sujets ne sont-elles pas expiées par tant de maux ? Voyez ces prisonniers que le sort de la guerre a fait tomber entre nos mains; voyez leur maigreur affreuse et la pâleur mortelle de leur

CCLXII.

Pourquoi les vertus et les talents semblent-ils toujours appeler la mort et la proscription ?

visage ; écoutez les récits de ces Français, et les déplorables détails de leur misère ! Quel cœur, si insensible qu'il soit, n'en serait ému de pitié ? O mes sujets, ne craignez rien de moi, tandis que vous souffrez ! Non, le Béarnais n'est pas un barbare ; il ne vous accablera pas dans vos détresses. Hélas ! par quelle fatalité suis-je donc réduit à combattre mon peuple et à faire toujours la guerre dans mon pays !... Combien de sang français a déjà coulé, versé par des mains françaises !... Ah ! c'était du moins sur le champ de bataille, et tous ceux qui ont trouvé la mort l'avaient cherchée..... Mais que j'attaque une ville presque sans défense, que je l'abandonne au pillage, que je livre des femmes, des vieillards, des mourants, au glaive de mes soldats ! non ! tant de cruauté ne peut entrer dans mon cœur ! non, mon panache blanc, qui vous a guidés tant de fois dans le chemin de l'honneur et de la victoire, ne vous guidera pas au carnage, et jamais le drapeau des lys ne sera un signal de ruine pour la capitale de France !

Si je ne puis régner qu'à ce prix, s'il faut que j'égorge mon peuple pour conquérir le trône, je renoncerai plutôt aux droits de ma naissance ; je dirai adieu pour toujours à cette France, que j'aurais voulu rendre heureuse ! Biron, j'exécuterai le dessein dont tu m'as détourné une fois ; j'abandonnerai ce pays funeste où les sujets assassinent leurs rois et où les rois combattent leurs sujets. Je ne veux pas de la couronne si, avant de la porter, il faut la teindre du sang de mes enfants.

Les malheureux !... comme si mon culte outrageait le vrai

CCLXIII.

« La première fois que les Athéniens con-

Dieu, ils m'ont maudit, ils ont méconnu les titres les plus sacrés, et le légitime descendant de saint Louis ne leur a paru qu'un usurpateur! Ah! s'ils étaient abandonnés à leur propre cœur, si des impulsions étrangères et de perfides conseils ne les avaient égarés, la guerre serait finie; nous sommes faits pour nous aimer, les Français et moi. Mais parce que les émissaires de Philippe les ont séduits, parce que la faction des Seize les opprime, faut-il pour cela nous baigner dans leur sang? méritent-ils la mort, parce qu'on les trompe? Mes amis, l'action que vous me conseillez serait injuste. Je dois aimer les Parisiens malgré leurs égarements; leur constance m'étonne et ne m'irrite pas. J'admire leur valeur dont je déplore l'usage; je les combats, et je les plains. Du moins, j'accomplis ainsi le précepte de la loi sainte, qui commande l'oubli des injures, la clémence, la pitié. Je désire bien moins occuper le trône que le mériter.

Ainsi, si d'autres considérations étaient de quelque poids après ces grands motifs d'humanité et de justice, je vous dirais que mon intérêt, qui est celui de la France, m'ordonne aussi de respecter Paris. Cette capitale est pour tous nos Français un centre commun, une commune patrie; les sciences et les lettres y réunissent leurs lumières, les arts leurs chefs-d'œuvre, le commerce ses richesses. Que d'antiques monuments, que d'établissements utiles seraient dévastés par nos soldats dans l'ivresse de la victoire et dans l'ardeur du pillage! Voulez-vous dissiper en un seul jour ce trésor de la France?... Et l'amour des peuples que je perdrais pour jamais par cet acte

« damnèrent un homme à mort, ce fut pour
« faire périr un scélérat, et ils finirent par

de barbarie, n'est-ce pas aussi un trésor, et le plus précieux de tous? Où le retrouverais-je, grand Dieu! quand j'aurais élevé mon trône sur des ruines, quand je règnerais dans une ville déserte et ensanglantée?

Cessez donc, Messieurs, de m'adresser des conseils et des prières qui m'affligent sans m'ébranler. Non, je ne vous donnerai pas ce signal. C'est la première fois qu'Henri refuse le combat à sa brave noblesse; il ne trouve plus de courage contre un peuple sans défense qui porte le nom de Français. Mes amis, je vous dois tout, j'aime à le reconnaître hautement, et peut-être un jour vous prouverai-je que je ne suis pas un ingrat; mais ne me demandez jamais des choses que je sois forcé de vous refuser. Je puis vous sacrifier tout, hors mon amour pour mon peuple. Mon peuple souffre et gémit, et vous me parlez de l'attaquer!... Moi, je veux le nourrir.... Qu'on m'amène tous les prisonniers Parisiens; je vais leur rendre la liberté; je les chargerai de dire à leurs concitoyens qu'Henri n'est pas leur ennemi, qu'il compâtit à leurs besoins, qu'il veut les sauver de la famine! Ils viendront, ces malheureux Français, ils viendront se rassasier dans le camp du Béarnais; ils me verront, ils me connaîtront, ils m'aimeront peut-être, ou du moins ils ne mourront pas!

Je sais bien que la politique réprouve ce que je fais; je sais que, nourrir les Parisiens, c'est renoncer à un succès certain, et nous soumettre de nouveau à toutes les chances de la guerre et de la fortune. Je sais que le duc de Parme avec ses Espagnols arrivera bientôt sous les murs de Paris. Eh bien! Français! quel plaisir de combattre nos vrais ennemis! Quel est celui d'entre nous qui pourrait reculer devant ces honorables périls et qui ne voudrait se trouver aux prises avec l'étranger? N'est-il pas vrai, Sully, Biron, Mornay, Turenne, et toi, brave

« faire boire la cigüe à Socrate, par répandre
« le sang de Théramène.

« PLUTARQUE. »

Un duel semble appeler un duel.

L'abîme appelle l'abîme.

CCLXIV.

Il ne faut pas que la loi laisse dans les mains

Crillon, qui n'étais pas à Arques, et vous tous, vaillants gentilshommes, qui me pressez tant au champ d'honneur, n'est-il pas vrai qu'un jour de bataille sera pour vous tous un jour de fête si, au lieu d'égorger les Français, nous chassons les Espagnols? O mes compagnons! quand j'aurai nourri mon peuple rebelle, et repoussé l'ennemi loin du sol de la France, peut-être ne me contestera-t-on plus mes droits; je forcerai mes sujets à me chérir : c'est la seule violence que je veuille leur faire. Je les subjuguerai, mais à force de bienfaits et de gloire. Alors j'entrerai dans leur ville, que le sang n'aura pas souillée, mais en père. C'est un bon exemple que je donnerai à la postérité, et si quelqu'un de mes descendants, après avoir plaint longtemps des sujets égarés, revenait prendre possession du palais de ses aïeux, il imiterait Henri IV, et, comme moi, il n'entendrait retentir sur son passage que des cris d'allégresse et d'amour.

Je veux que la valeur et la clémence soient les vertus de mes enfants; je veux qu'ils prennent pour devise : *Vaincre et pardonner*.

des hommes une arme comme le duel, n'y en eût-il qu'un seul qui pût faire ce raisonnement :

« Il y a un homme de trop sur la terre,
« La femme qu'il a, je la veux ;
« L'emploi qu'il a, je l'aurai ;
« Le grade qu'il va obtenir, je l'obtiendrai.
« Cet homme barre mon existence,
« Brise mon avenir,
« Si je l'assassine, je me perds.
« Je l'insulterai jusqu'à l'outrage ;
« Il se battra ou ne se battra pas ;
« S'il se bat, et que je le tue, place à moi ;
« S'il me tue, place à lui,
« S'il ne se bat pas, il est flétri, perdu !
« Allons !

CCLXV.

Pense-t-on que la société puisse laisser ce

champ libre à la peste des ambitions en délire, et la malédiction de l'envie, cette plaie dont parle saint Chrysostôme !

CCLXVI.

« Et moi, un homme si las de malheurs, si ballotté de la fortune, que je mettrais ma vie sur le premier hasard qui me permettrait de l'améliorer ou de m'en délivrer.

« SHAKESPEARE. »

CCLXVII.

Que de condottieri on ramasserait dans les boues des mauvaises passions et dans le trouble de l'intelligence !

CCLXVIII.

Neuf, des quarante-cinq, ne manquèrent

pas à Henri III pour le double meurtre du duc et du cardinal de Guise!... Et quand cette reine atroce, qui était Catherine de Médicis, apprit le meurtre, elle dit :

« Bien coupé, mon fils, mais à présent, il « faut coudre. »

Coudre le crime, comme si le crime n'appelait pas le crime, et comme si aux épées des quarante-cinq, Madame de Montpensier ne devait pas répondre par le couteau de Jacques Clément et la mort de Henri III.

CCLXIX.

L'homme, tel que l'ont fait les erreurs sociales, après les erreurs de la barbarie, est un être factice. Vous êtes bon, aimant, croyant, mais autour de vous tout est mauvais, et l'opinion, cette Médicis, toujours assassine et froidement cruelle, vous forcera à être mauvais comme Charles IX, et à obéir à ses décrets

sanglants, dussiez-vous, comme lui, mourir dans les sanglots des remords!

CCLXX.

Il y a une différence considérable entre un homme vu en robe de chambre, en habit de ville et en habit de salon. — Une différence égale à la femme vue à ces deux moments : le matin et le soir. Le caractère se farde aussi profondément que la figure.

Et à force d'outrager la nature et la vérité, on devient un être quelconque, une chose même ; mais on n'est certainement pas l'œuvre que Dieu a faite. La trace de la vérité s'égare en nous, et à force de se grimer, on perd sa réalité.

CCLXXI.

Sur mille hommes, il n'y en a pas un qui

ait conservé son cachet natif. Les petits écus de Stern, l'habit noir de tout le monde.

CCLXXII.

Un homme qui suivrait la maxime du philosophe qui a dit :

« Connais-toi toi-même
« *Nepso te ipsum* »

Celui-là ne se reconnaîtrait plus plusieurs fois par jour : bas et rampant à telle heure, orgueilleux et insolent à telle autre ; bravache ici, lâche là.

CCLXXIII.

A lieu d'être soi, et bien à soi, invariablement soi et à soi, on veut être un peu de cha-

cun, et l'on finit par n'être personne, et l'esprit se laisse imposer des opinions qui contrarient la morale, et dénaturent l'homme.

CCLXXIV.

Dans un même jour, fanfaron et lâche, insolent et dur envers celui-ci, bas et rampant devant celui-là.

CCLXXV.

Oui, sans doute, la nature a créé des inégalités intellectuelles et physiques; mais certainement, elle a donné à tous une science égale de l'âme. — Nul n'ignore que le crime ne soit le crime, et la vertu la vertu. En d'autres termes, nous savons tous fort bien qu'il est bon d'être bon, et mauvais d'être mauvais. L'abrutissement du vice éteint le sens moral;

mais l'intelligence de la conscience ne cesse (1) que par notre faute, et nous pouvons toujours en rallumer le flambeau par le retour au bien.

CCLXXVI.

Et cependant, quelle humiliante disproportion entre un homme et un homme en moralité (2).

(1) Quand nous avons dit que le crime était une démence, nous avons entendu parler de la grande intelligence morale, de la conscience.

(2) Prenons au hasard dans l'histoire deux figures, n'importe lesquelles. Au XIVe siècle, Philippe le-Bel, l'altérateur de la monnaie, presque assassin du pape Boniface VIII, et l'assassin d'abord, et le spoliateur aussitôt des Templiers, qui l'appointèrent à l'an et au jour devant le tribunal de Dieu.

Voilà un point de comparaison. Voici le second :

« La règle ordinaire de mon père et de ma mère, dit le
« chancelier d'Aguesseau, était de conserver, pour l'exercice
« continuel de leur charité, la dîme de tout ce qu'ils recevaient;
« ils regardaient les pauvres comme leurs enfants; de sorte
« que, s'ils avaient dix mille francs à placer, ils n'en plaçaient

CCLXXVII.

Où allons-nous et que cherchons-nous, aveugles et enfiévrés que nous sommes, dans cette course au clocher, dans ce mirage qui nous sollicite, en nous égarant dans un désert, où, comme l'armée d'Artaxercès, nous ne trouvons que la solitude et la mort, tandis qu'en nous-mêmes, nous possédons ce que Dieu y a déposé de possible et de vrai : l'accomplissement du devoir et le bonheur qu'implique cet accomplissement.

« que huit et en donnaient deux aux pauvres, qu'ils regardaient « comme leur propre sang. »

On comprend jusqu'à quel point pourraient aller ces comparaisons. Nous en signalerons une par sa singularité même (a). C'est Louis XIV aimant Louise de La Vallière et Louis XIV aimant Mme de Maintenon. Les choses faites par ce monarque dans ces deux périodes expliqueront les deux femmes.

(a) Cette remarque appartient à un écrivain dont le nom nous échappe.

CCLXXVIII.

L'expérience des pères est perdue pour leurs enfants, dit Fontenelle.

CCLXXIX.

Que de conquérants! quel tumulte! quel bruit! quelles destructions! quels triomphes! quelles chutes! depuis Cyrus, Bélus, Jason, Alexandre, César, Annibal, Gensis-Kan, Tamerlan, et pour résultat, la dépopulation du monde et une fosse immense.

CCLXXX.

Nous cherchons tous le bonheur. — « Mais « le bonheur est en dedans de nous-mêmes, « il nous a été donné; le malheur est en « dehors, et nous l'allons chercher, dit

« Buffon. » — « Tout change, s'écrie Massillon, « tout s'use, tout s'éteint : Dieu seul demeure « toujours le même ; le torrent des siècles, qui « entraîne tous les hommes, coule devant « ses yeux, et il voit avec indignation de fai- « bles mortels emportés par ce cours rapide, « l'insulter en passant, vouloir faire de ce seul « *instant* tout leur bonheur, et tomber au « sortir de là entre les mains éternelles de sa « colère et sa justice. »

CCLXXXI.

Nous sacrifions le bonheur au plaisir.

CCLXXXII.

Mais le bonheur, cherché en dehors de ce que Dieu a voulu, est plus qu'un mensonge, c'est historiquement la cause de tous nos désordres, de nos crimes, de nos duels, de nos suicides le plus souvent. — Les hommes veu-

lent faire de la vie autre chose que ce que Dieu a voulu qu'elle fût.

CCLXXXIII.

Quand les sauvages veulent le fruit, dit Montesquieu, ils coupent l'arbre au pied. Nous, nous sommes moins intelligents encore. Du moins s'ils coupent l'arbre, ils ont le fruit; mais nous, nous coupons l'arbre et n'avons pas le fruit, parce que le fruit n'existe pas, et l'arbre est abattu.

CCLXXXIV.

Mais sommes-nous donc dans aucune des conditions nécessaires pour l'obtention de ce bonheur, après lequel nous courons (1)?

(1) La grande erreur de l'humanité consiste à vouloir trouver le bonheur dans la possession des choses, et de cette croyance naissent tous les crimes et tous les malheurs de la terre! (*Note de l'Auteur.*)

CCLXXXV.

Notre apparition, dans la vallée si étroite de la vie, c'est un vagissement : la première sensation, une douleur ; la dentition, un supplice, et, jusqu'à six à sept ans, il n'y a pas de fleurs moins vivaces que nous.

Vingt-trois mille maladies nous assaillent. Que d'hommes ont souffert depuis leur naissance !

La phthisie emporte le cinquième de l'humanité.

Les cancers,
Les scrofules,
Les anévrismes,

Sont incurables.

Les gastrites,
Les névralgies (1).

(1) Les névralgies céphaliques sont assurément les plus intenses douleurs physiques de l'homme, et sont tout à la fois

Sont béantes à nos portes, et le bistouri pour tous les accidents auxquels notre fragilité nous expose.

CCLXXXVI.

Le mal des ardents, ces effrayantes pages de notre grand historien Michelet, l'*an mille*, a balayé des générations.

La peste et le choléra ont fait disparaître le tiers de l'humanité.

Nous vivons dans un milieu fatal de 20 degrés au-dessous de zéro à 30 degrés au-dessus de zéro, nous subissons toutes les phases de ces différentes températures. Nous grelottons et brûlons souvent dans un même jour. Le froid, l'humidité, la chaleur, le vent, l'électricité nous accablent.

des douleurs morales, dont les phénomènes confondent la science.

CCLXXXVII.

A quel prix avons-nous ce pain quotidien que nous demandons à Dieu, ce grand travail de l'humanité, selon Montesquieu? au prix des sueurs et des souffrances des deux tiers de l'humanité. — Le seul vrai héros, c'est le laboureur! Quelle résignation! quelle persistance, quel courage dont Dieu le paie, par la force, la santé et les bonnes mœurs! Et depuis Jacob, descendant en Egypte et bénissant Pharaon, jusqu'à Louis XV (1), que de fois ce pain a manqué aux hommes! L'oiseau du ciel et le ver de terre ont toujours leur pâture.

CCLXXXVIII.

C'est dans le sang de nos compagnons de

(1) Les abominations commises vers la fin de la république romaine par les chevaliers; aucune abomination administra-

travaux que nous puisons la vie ; il faut la mort de tout ce qui vit à l'homme, cet omnivore unique.

CCLXXXIX.

Le laboureur (1), ployé sur la charrue, déchire la terre pour lui arracher le pain. Le pêcheur va livrer sa vie, avec ce cœur dont parle Horace, aux caprices des vents, pour nous donner du poisson! Que de pêcheurs nous avons vu partir avec nous le matin, qui manquaient à l'appel du soir!

tive ni politique n'a approché et n'approchera du pacte de famine. Un pieux prélat déclarait à Louis XV, que des provinces entières se nourrissaient d'écorces d'arbres et d'herbes.

(1) Il y a à peine quinze jours que nous signalions trois duels, où trois hommes avaient perdu la vie ; aujourd'hui 12 mars, nous lisons :

« Orne.—Un duel au fleuret, dont le résultat a été funeste,
« a eu lieu vendredi dernier, pour une cause que nous igno-
« rons, entre deux caporaux du 41e, en garnison à Alençon.
« L'un d'eux, jeune homme d'une famille des plus hono
« rables, frappé en pleine poitrine, a succombé dans la nuit
« du vendredi au samedi.

CCXC.

Rien qui ne soit le produit d'une peine, d'une douleur, et ce n'est pas la moindre peine que celle qui s'emploie à la recherche des plaisirs!

CCXCI.

Que ceux qui ont passé sur les bancs de l'école, depuis l'âge de sept ans jusqu'à dix-sept ou dix-huit, se rappellent ce que leur ont coûté le grec et le latin!

CCXCII.

Et quand on commence à savoir quelque chose, alors il faut mourir, dit Voltaire.

CCXCIII.

Puis vient la professiou. — Toutes les avenues encombrées. — Plus d'avocats que de causes. — Plus de médecins que de malades. — Plus de portraitistes que de sujets.

CCXCIV.

Et les besoins,
Et la misère,
Et les crimes,
Et les duels,

Et la mort de nos mères, de nos frères, de nos sœurs, de nos amis!... Les ébranlements de la vie, les appréhensions de la mort, et la mort! cette suprême douleur où commence la vie!

CCXCV.

Et les maladies du cœur, et celles de l'esprit, et celles de l'âme !

L'amour,
La haine,
La jalousie,
L'envie,
La vanité,
L'orgueil,
La colère,
L'ambition,
La vengeance,
L'esprit de parti,
L'avarice,
La calomnie,
La médisance,
La passion du jeu !...

Ecrivez l'histoire d'une seule de ces cala-

mités, et vous en extrairez des torrents de sang!

CCXCVI.

Prenons l'histoire de France depuis les crimes de Clovis ou Chlodowig (511) jusqu'au pacte de famine, dont nous parlions naguère, et cherchez une époque où l'état de l'humanité ait été à peine supportable. De François I[er] jusqu'à Henri IV, le papier pleurerait, dit un chroniqueur, si l'on écrivait les calamités de ces temps.

CCXCVII.

C'est cependant dans ce milieu que l'homme use sa vie à la recherche du bonheur, et c'est de cette recherche insensée que sortent toutes ses misères.

« Dieu ou ver, » a dit Bossuet.

Oui, Dieu, en tant qu'en Dieu!
Ver, en tant que hors de Dieu!

CCXCVIII.

Sur le rocher de Sainte-Hélène, où il s'apprenait à mourir, le grand colosse disait :

« Rien ne vaut la peine de rien. »

Et pour ce rien : le crime, l'échafaud, le duel, le suicide (1)!

(1) La conscience publique s'effraie avec raison de la multiplicité des suicides. Depuis trois mois, nous en avons vu jusqu'à sept dans un seul jour consignés dans les journaux. L'autorité devrait s'en préoccuper, et du haut des chaires, les pasteurs de tous les cultes devraient intervenir. L'antiquité a. dans bien des circonstances, su trouver une législation propre à réprimer un acte qui, à lui seul, résume tous les torts de la société envers l'individu et tous les crimes de l'individu contre la société!... Enchaînement formidable de l'indivisibilité fatale de l'humanité qui ne permet pas que, dans sa masse collective, des individualités restent en dehors des lois morales et civiles sur lesquelles reposent les sociétés.

Le duel et le suicide ont des racines dans un ordre de choses complexe, que la vulgarisation de la morale, l'exercice

CCXCIX.

Oh ! si, la vie a un prix incommensurable

de la religion, l'amélioration matérielle des masses feront sécher. Nos lois, comme nos mœurs, portent l'empreinte d'une irréligiosité qui déteint sur le cœur, qui l'endurcit, et le livre sans défense à toute la sécheresse qui est son air ambiant.

L'étude des lois est repoussante, difficile, et sur 30 millions d'hommes, ignorées de 29 millions. Et que sont ces lois, bon Dieu ? Dans tel et tel cas, *la mort !* Dans tel autre, *les galères ;* dans tel autre *la prison*, ou *la proscription*, ou *la mort civile ;* toujours la menace armée, toujours le châtiment qui veille, et rien que la défense et le châtiment. Ce n'est pas ainsi que les législateurs de l'antiquité entendaient les lois, et aussi dans ces anciens gouvernements personne n'ignorait les lois, et personnes ne pouvait les ignorer.

En Israël, c'était la seule étude du peuple. Quel citoyen ignorait les lois à Sparte et à Rome ! les enfants apprenaient par cœur les lois des douze tables. Parce que ces lois, prises dans la nature même de ce qu'on voulait faire de chacun de ces peuples, entraient dans ses entrailles et le faisaient mourir pour elles !

« Passant, va dire à Sparte que nous sommes tous morts
« ici pour obéir à ses saintes lois. »

« Assis sur les bords des fleuves de Babylone, nous gémis-
« sions en pensant à Jérusalem ; nous pleurions tout le jour,
« la nuit nous pleurions encore, et nous ne voulions pas être
« consolés, parce que notre patrie était absente. »

Les lois, dans l'antiquité, ne se bornaient pas à être simplement prohibitives ; elles commandaient le bien, elles l'en-

dans l'usage de sa liberté, et j'appelle liberté, a dit Socrate, le droit de faire le bien, et le seul

seignaient, et reflétaient tous les rayons de la religion. Laquelle de nos lois prescrit le bon exemple, la charité, la bienfaisance ! Quelle loi ordonne au fort de soutenir le faible, au riche de secourir le pauvre ; nos mœurs, calquées sur nos lois, offrent l'affligeant spectacle de la dureté de l'homme envers l'homme !... Et combien d'entre ces hommes, impitoyables et superbes, y en a-t-il qui ont provoqué des suicides, tandis qu'une espérance, qu'une consolation, un appui auraient détourné l'arme fatale ; le suicide, *le meurtre de soi-même* (*sui cædes*) porte dans ses flancs le monde des scélératesses humaines, et les résume toutes ! Montesquieu, ce grand génie, a passé bien légèrement sur cette question, et l'appelle

« L'homicide de soi-même. »

Platon, de son point de vue païen, ne demandait de punition contre le suicide, que dans le cas où la cause était *la faiblesse.*

Ce n'est pas ainsi que Moïse aurait abordé un sujet si grave ; cet incomparable législateur aurait abîmé, sous la malédiction de Dieu et l'infamie de la honte « *tophet*, » ce crime qui est tout à la fois

L'athéisme,
Le meurtre,
L'homicide,
Le vol,
La désertion,
La lâcheté,
La peur,
L'ingratitude,
L'ignorance.

Insensés que nous sommes ! Pourquoi se dérober au cré-

bonheur que Dieu nous a dévolu est dans ce bien.

puscule momentané de la vie, puisque la lumière éternelle est au-delà, et que nous ne pouvons pas lui échapper! Qu'allons-nous *cacher* dans la tombe, puisque c'est devant cette grande lumière éternelle que nous devons comparaître?

Nous pouvons déserter les devoirs sacrés de père, de fils, de frère et de citoyen, mais il faut être présent à l'appel de celui qui ne dort jamais (*a*). Et c'est devant cette justice que nous arrivons défigurés et ensanglantés, homicides de nous-mêmes, lâches et couards, fuyant les douleurs de la vie comme un lâche soldat fuit le sabre de l'ennemi! Vous refusez à votre mère, dans ses vieux jours et au seuil de l'éternité, le pain qu'elle vous a prodigué avec son amour!... Vous lui refusez le voilement de ses yeux, et vous vous refusez à vous-mêmes la sainteté de sa bénédiction, tout ce qui lui reste à vous donner, en allant vous aimer encore et vous bénir aux pieds de Dieu! Vous faites suinter votre sang, qui est son sang, sur ce cœur contre lequel elle vous a pressé si longtemps, et si ce n'est pas pour Dieu et pour vous, oh! au moins pitié pour elle!... L'ingratitude de l'homme envers l'homme dans sa noirceur, s'explique par nos passions, mais l'ingratitude envers une mère est encore la chose dont Solon n'aurait pas parlé.

Vous outragez la majesté divine en détruisant son œuvre, et dans l'ignorance où vous êtes de ce qu'elle attendait de vous, comme missionnaire sur la terre, vous la reniez, comme il vous semble vous *renier vous-même*, en faussant la vie.

Tout s'arme contre l'homme dans cet acte. On se suicide (*b*)

(*a*) Mahomet.

(*b*) Nous sommes forcés de nous soumettre à l'usage, mais *se suicider* est un barbarisme.

CCC.

L'histoire de l'humanité, la cause efficiente de ce chaos, se réduit à trois mots, et ces trois mots nous les écrirons !

pour quelque chose, sans doute, et que peut-on invoquer devant la justice de Dieu et l'indignation de la société! Quelle excuse à exciper?

La pauvreté ? Où est le besoin d'être riche? Dieu et le pain quotidien par le travail. « L'homme n'est qu'un cadavre qui « porte une âme (a). Ne vous tuez pas aujourd'hui, Dieu vous appellera demain, et quand il vous appelle, de quoi est-on riche?

Anacharsis disait aux Scythes, au milieu de leurs déserts glacés :

« A Sardes, j'ai vu Crésus, pour lui son or est tout, et il se « rend justice; malheur à lui, si la fortune lui échappait. « Partout j'ai regretté vos déserts, vos troupeaux, votre pau- « vreté sainte, votre vie libre et pure! »

La douleur? J.-J Rousseau nous dit : « La douleur est plus « forte que nous, et alors elle nous tue, ou nous sommes plus « forts qu'elle, et nous triomphons. »

Les angoisses du cœur?

Tempêtes de ver de terre, animalcules éphémères, qu'un soleil voit naître et mourir, et qui se succèdent dans nos sens égarés comme les bulles d'air dans l'espace.

Sont-ce là les raisons à produire devant Dieu et devant vous-même?

La crainte de l'ignominie? Pourquoi vous y exposez-vous.

(a) Epictète.

Voyons bien depuis les cinquante siècles qui ont précédé Jésus-Christ (1) jusqu'au déluge (2), depuis Nemrod (3) jusqu'aux temps fabuleux de l'Egypte (4), des Grecs (5) jusqu'au pre—

Et si dans le milieu si difficile où nous nous agitons, vous avez cessé de croire en Dieu ; si vous êtes tombé comme les anges, si vous avez trébuché dans les sentiers épineux de la vie, et que le monde repousse votre retour au bien, dans son ignorance stupide, adressez-vous à Dieu qui vous accueillera.

L'itinéraire du meurtre de soi-même, *le plus souvent*, est indiqué sur la carte des mauvaises passions. Du désert de l'ignorance, on va sur les chemins désolés de la paresse et de l'oisiveté, et l'on arrive au marais fangeux du vice! Dans cette fange, on veut la chose avec laquelle on cachète le vice ; on se démène pour l'avoir, et si, n'importe à quel prix on se la procure, dans l'étouffement de sa conscience et dans le silence de l'indignation publique, on marche dans sa voie, mais si la loi intervient et si la honte crie, on est arrivé au terme du voyage, et ce lieu s'appelle le suicide!

Le suicide! ce vol fait à Dieu ; ce vol fait à la société, malgré son incomplète protection due à l'individu.

Le suicide! cette lâcheté dans la bataille si fugitive de la vie.

Le suicide! cette suprême ingratitude, cet égoïsme sanglant qui, comme tous les égoïsmes, porte sur le front le signe de Caïn et sa malédiction. *(Note de l'auteur.)*

(1) 4963.

(2) 34e siècle.

(3) 28e siècle.

(4) 26e siècle.

(5) 6e siècle.

mier empereur romain, Octave-Auguste (1), et d'Auguste jusqu'à nous, tout entrerait dans un paral-rectangle d'une étroitesse étrange!

« Avoir et être. »

Dernier mot de tout ce qui a été, et pour avoir et être, du sang, du sang, toujours du sang!...

Les proscriptions romaines, les crimes des Tibère et des Néron, ces trois mots les expliquent!... et pour la recherche de ce fantôme qu'on appelle le bonheur!...

CCCI.

Et de tout ce sang, de toutes ces larmes, de toutes ces cendres, on en a bâti cet édifice formidable qu'on appelle l'histoire.

(1) 1er siècle de notre ère.

CCCII.

Heureux les peuples qui n'ont pas d'histoire, a dit Montesquieu.

Aussi heureux lës hommes qui n'en n'ont pas !

CCCIII.

Et toutes ces générations ont légué des regrets aux générations qui se sont succédées.

CCCIV.

Nihilité des hommes et nihilité des choses ! *Quand nous possédons, et quand nous sommes,* la mort se fait.

Notre vue baisse, la cécité commence, l'o-

reille durcit, la ride s'enfonce, le pas est titubant, la terre sollicite la poussière, le corps se courbe, l'esprit s'affaiblit. Newton ne sait plus qu'il est Newton, Pascal devient fou.

CCCV.

L'homme est né pour souffrir. C'est la volonté de Dieu, certainement! S'il ne l'eût pas voulu, il nous aurait créé dans d'autres fins que la vie éternelle, au bout du petit voyage terrestre. Il nous eût autrement organisé, et placé dans un autre milieu! L'homme, en souffrant, sait qu'il souffre et sait qu'il doit souffrir; qu'il est né et qu'il doit mourir. Mais Dieu, dans sa justice éternelle, au milieu de toutes nos misères, a placé un bonheur qui est aussi le signe distinctif de la grandeur humaine : c'est d'avoir conscience de sa propre moralité. Le bonheur dont parle Buffon, le bonheur d'être dont parle J.-J. Rousseau,

la réverbération de la moralité sur la conscience de l'homme.

CCCVI.

« Je n'ai fait porter le deuil à aucun ci-« toyen, » disait Périclès en mourant (1).

(1) Nous sommes de ceux qui avons porté le deuil dans le cœur, d'Armand Carrel; ce nom qui révélait une pensée large, un noble cœur, une âme accessible au beau et au grand, a failli échapper mille fois et une à notre plume. Nous nous étions d'abord imposé le silence le plus absolu; mais après ce qu'a écrit le critique sage, éclairé et loyal, M. Paulin Limayrac, dans le feuilleton du 12 mars 1854, nous nous sommes cru affranchi de cette réserve.

Oui, monsieur Limayrac, M. Emile de Girardin, et il est bon de le consigner ici, M. Emile de Girardin, qui avait donné la mort à Armand Carrel le 22 juillet 1836, a dit ces nobles paroles que vous citez. J'étais avec beaucoup d'hommes du *National*, et je les ai entendues !

« Je réponds à un noble appel qui m'a été adressé. Un tel « appel n'a pu que m'honorer, car ce n'était pas assurément « traiter mon cœur en cœur vulgaire; c'était me dire qu'on ne « doutait ni de la sincérité, ni de la durée du *deuil* que, dans « d'autres circonstances, je n'avais pas hésité à rendre « public. »

Ces nobles paroles, échappées au cœur de M. Emile de

CCCVII.

« Tel passe dans nos carrefours, couvert « des oripeaux des puissants, et qui a la con- « science de son indignité.

« Tel passe, sous les haillons de la misère, « en ayant le sens intime de sa propre valeur, » a dit M. de Lacordaire.

CCCVIII.

Et cependant, pour arriver à ce bonheur imaginaire qui fuit à proportion égale de la force dépensée pour l'atteindre, pour condenser ce fantôme qui disparaît quand nous ten-

Girardin, résument la dernière pensée de tous ceux qui ont eu le malheur qu'a eu M. Emile de Girardin. Nous l'avons dit dans le corps de cet ouvrage : c'est trop pour un homme que la mort d'un homme !

dons la main pour le saisir ; l'homme livre à l'homme cette bataille incessante de l'antagonisme... L'hostilité est sans trêve, l'atteinte de toutes les secondes, la poursuite acharnée !

CCCIX.

Il y a un chiffre arrêté de terre et un chiffre arrêté d'or et d'argent (1). Tous les efforts de chaque individu tendent à appeler à soi la plus grande partie possible de cette terre, et la plus grande partie de cet or. L'un a dix mille, vingt mille, cent mille acres de terre, l'autre n'a rien. Celui qui possède veut garder, et celui qui n'a rien veut acquérir. Et la

(1) « La fortune a son prix, l'imprudent en abuse,
« L'hypocrite en médit, et l'honnête homme en use. »

Heureux ceux qui, comme conséquence d'un travail continu et honnête, ont acquis le pouvoir de faire bénir leur nom par tous ceux qui souffrent. Sous ce point de vue, la fortune est inappréciable, et nous connaissons des hommes qui font le plus saint emploi de leur fortune. Deux d'entre eux comprendront.

bataille pour avoir, dévore toute l'activité humaine.

Une idée fixe, un cauchemar sans relâche dans le sommeil comme dans la veille, une soif inextinguible qui augmente au fur et à mesure qu'on l'assouvit, une agitation fébrile, névralgique! — Les obstacles, on les brise ou on se brise, et on brise les autres. Banqueroutes, fausses monnaies, faux poids, faux aunages, et au bout de la déception, hélas!... le suicide, quand le fantôme disparaît et que la vérité surgit.

CCCX.

Les uns vivent à vingt degrés au-dessous de zéro; les autres à vingt-cinq au-dessus. Celui qui arrive à dix-neuf degrés de froidure, envie la place de celui placé au dix-huitième, et celui qui est au vingt-quatrième degré de

hauteur, aspire à gagner le vingt-cinquième degré, et la guerre continue.

CCCXI.

Pour arriver, on chauffe le tube.

CCCXII.

Faux poids sur le pain, sur la viande ; faux poids partout : Hebdomadairement, des centaines de condamnations devant les tribunaux !

CCCXIII.

Le vin, on l'étend, on le frelate ; on frelade, on adultère toutes les denrées ; on empoisonne les populations en tranquillité de conscience, toujours pour la recherche du prétendu bonheur.

CCCXIV.

Le lait, le sel, le poivre, tout est sophistiqué. On vend faux teint, et l'on se glorifie de la supercherie.

CCCXV.

Réussir, c'est tout.

CCCXVI.

On a fait manger de la chair humaine.

On a fait manger les animaux les plus immondes.

CCCXVII.

On a troublé le sommeil de la mort, on a fait commerce de *cadavres*, et comme si ce n'était pas assez de l'antagonisme pendant la vie, l'homme s'acharne encore contre l'homme jusque dans la nuit du sépulcre! Et c'est des pro-

fondeurs de toutes ces turpitudes, *de l'infect produit* de toutes ces abominations qu'on veut extraire *le bonheur*!

Si Tacite, ou le duc de Simon, écrivait l'histoire des richesses, leur provenance, et ce qu'elles ont coûté, c'est la pauvreté qu'on chérirait.

CCCXVIII.

Que peut-il résulter d'un pareil état de choses? De ce tiraillement incessant et en sens contraire? Les prisons! les bagnes! l'échafaud!

CCCXIX.

Nous cherchons une illusion, un être de raison, *le bonheur!* et, comme la recherche est vaine, nous arrivons forcément à la désillusion, et, quand l'homme en arrive là, quand le mirage cesse, quand il ne voit plus que la

réalité du désert, il s'affole, il s'en prend à Dieu qu'il renie, l'insensé ; aux autres qu'il assassine, et à lui-même qu'il assassine aussi ; ce qu'on appelle le suicide.

CCCXX.

Histoire éternelle de l'humanité. Et là commence cette haine de tout ce qui ne peut s'élever , contre tous ceux qui se sont élevés.

CCCXXI.

Que cette élévation soit le fruit du travail, qu'à force d'études, de nuits sans sommeil, un homme soit Dupin, Guizot, Thiers, Alexandre Dumas, Victor Hugo, Michelet ; soit Ney, Lannes, Murat ou Napoléon, la rouille de de l'envie corrodra !... corrode, et l'on ne cesse de haïr qu'à la chute de l'envié.

CCCXXII.

Tout, dans la démence de notre injustice et de nos mauvaises passions, nous offusque et nous irrite.

CCCXXIII.

La fortume de celui-ci, la femme de celui-là ; l'équipage du banquier nous blesse, nous, qui allons à pied, et qui sommes pauvres. Si l'équipage était à nous, nous ferions comme le banquier, mais l'envie traduit autrement.

Nous n'oserions pas tracer ces lignes si nous n'étions pas pauvres nous-mêmes.

CCCXXIV.

Comment, dans un pareil état de surexcita-

tion, rester dans la mesure de la modération du droit et du devoir?

CCCXXV.

Intoxiqués par l'envie, la jalousie, par la soif de posséder, d'avoir et d'être, notre sang brûlé par la fièvre de nos idées, constamment en délire, nous sautons à pieds joints sur l'abîme, les pieds manquent!... Le crime, le duel, le suicide, sont au fond!... Et nous tombons!...

CCCXXVI.

Et cependant, autant de secondes qu'indique l'horloge, autant d'âmes remontent vers leur source. — Cinq minutes, trois cents cadavres!

CCCXXVII.

Dans la quinzaine que nous venons de passer:

Cinq suicides!

Huit condamnations à mort;

Une exécution!.... un parricide! ... une femme....

Et quatre duels qui ont fait quatre cadavres! et tout cela passe inaperçu dans le bruit de notre inconsistance.

CCCXXVIII.

Oh!... regardons en haut!... Soyons forts dans la pauvreté, forts devant le malheur, pour rester dignes de la bonne fortune.

CCCXXIX.

Oui, la morale est facile à qui rien ne fait défaut dans la vie !... Du haut de l'échelle, on brave fort bien l'humidité !... Nous, nous avons les deux pieds dans l'eau ! nous sommes tout au bas de l'échelle ; mais nous croyons en Dieu !

CCCXXX.

Et nous avons le courage que donne cette croyance et que recommande un homme qui a tant souffert.

Silvio Pellico.

CCCXXXI.

« Souviens-toi donc de te retirer ainsi dans

« cette petite partie de nous-mêmes (1). Ne « te troubles de rien. Ne fais aucun effort « violent, mais demeure libre (2). Regarde « toutes choses avec une fermeté mâle, « en homme, en citoyen, en être destiné à « mourir.

« Surtout, lorsque tu feras dans ton âme la « revue de tes maximes, arrête-toi sur ces « deux : l'une, que les objets ne touchent « point notre âme (3), qu'ils se tiennent « immobiles hors d'elle, et que ton trouble « ne vient jamais des opinions du dehors, « mais des opinions qu'elle se fait au de- « dans (4).

« Marc-Aurèle ANTONIN. »

(1) L'âme.

(2) Sans remords.

(3) Qu'il n'y a de mal que le mal moral, et de bien que le bien moral.

(4) Ne donner aux choses que l'importance que méritent les choses, sans se laisser maîtriser par elles, passagères qu'elles sont comme nous-mêmes.

CCCXXXII.

« Préfère la pauvreté dans le sein de la « justice à l'abondance que procure l'ini- « quité.

« Théogonis. »

CCCXXXIII.

L'homme n'est qu'un cadavre qui porte une âme.

Epictète.

Et le corps porte peu de temps sa lumière.

Pascal.

CCCXXXIV.

Un homme que nous connaissons est descendu dans la fosse où le crime veillait. —

Trois criminels étaient là, écoutant le moindre bruit du dehors, bruit qui, pour eux, devait être le signal de la mort !

CCCXXXV.

Bardou, le meurtrier Bardou et ses complices étaient couchés sur un lit de sangle. Bardou (1), les traits contractés, regardait, sans voir, les dalles du cachot humide qu'il allait quitter dans quelques instants pour mourir.

CCCXXXVI.

« Bardou, lui dit le visiteur, rappelez votre « courage, vous, marin ; vous, soldat !

(1) Nous avons vu nous-même un criminel au moment de son départ de la prison. Nous lui demandâmes, ou plutôt quelqu'un lui dit : Quoi vous agite dans ce moment? Est-ce la peur de la mort? mais nous devons tous mourir ! — « Non, « reprit le patient, ce n'est pas la mort, c'est le mal que j'ai « fait. »

« La mort du marin, répondit Bardou, c'est « la mer, un boulet de canon ou un coup de « hache d'abordage ; *mais la mort à heure « fixe, et la mort de la main du bour- « reau !* »

CCCXXXVII.

Oh ! oui, elle est bien froide la main qui tue et qui ne peut pas bénir. — Et le duelliste veut tuer ! ! !

CCCXXXVIII.

La mort à heure fixe paraissait insupportable à l'assassin Bardou !... il le croyait du moins. C'était autre chose qui était insupportable : la vérité qui s'était faite après la nuit du mensonge et de l'égarement.

CCCXXXIX.

A heure fixe aussi, Socrate buvait lentement la ciguë, et calculait la marche de la mort, comme la marée qui monte, et il proclama Dieu jusqu'au dernier moment.

CCCXL.

« Malesherbes (1), les mains attachées der-
« rière le dos, comme le lui avait prédit Ca-
« zotte, marchait à l'échafaud ; il fit un faux
« pas, et dit à ceux qui le conduisaient : Un
« romain prendrait ceci pour un mauvais au-
« gure et rentrerait chez lui. »

(1) Jeanne d'Arc, livrée à un supplice affreux, pria et parla dignement du roi qui l'avait abandonnée; qui pouvait la sauver, mais qui avait besoin de sa mort.

CCCXLI.

Bailly n'avait que froid, il n'avait pas peur.

CCCXLII.

Et quand autour d'elle, les cris « à l'échafaud » retentirent, madame Roland répondit froidement : « J'y vais. »

CCCXLIII.

Et la Dubarry se débattit contre le bourreau!

La seule femme de ce temps qui mourut lâchement!

Comme Bardou trouvait épouvantable la mort à heure fixe!

CCCXLIV.

Conscience ! fortitude de Dieu, que la ciguë, le feu et le fer ne peuvent ni altérer, ni assombrir qui marche dans sa force et dans sa liberté ! Dioclétien (1), ce bourreau, pouvait

(1) « Dioclétien, trois fois grand, toujours juste, empereur « éternel, à tous les préfets et proconsuls du romain empire, « salut ! Un bruit qui ne nous a pas médiocrement déplu, « étant parvenu à nos oreilles divines, c'est-à-dire que l'hé- « résie de ceux qui s'appellent chrétiens, adorant comme « Dieu ce Jésus enfanté par je ne sais quelle femme juive, « insultant par des injures et des malédictions le grand « Apollon, et Mercure, et Hercule, et Jupiter lui-même, tandis « qu'ils vénèrent ce même Christ, que les Juifs ont cloué sur « une croix, comme sorcier.

« A cet effet nous ordonnons que tous les chrétiens, hommes « ou femmes, dans toutes les villes et contrées, subissent les « supplices les plus *atroces* s'ils refusent, à nos yeux, d'ab- « jurer leur erreur. Si cependant quelques-uns parmi eux se « montrent obéissants, nous voulons bien leur accorder leur « pardon ; au cas contraire, nous exigeons qu'ils soient frappés « par le glaive, et punis par la mort la plus cruelle. *Morte* « *pessima puniri.* Décret de DIOCLÉTIEN. »

Et c'est du sein de la putréfaction romaine et à l'encontre du spiritualisme qu'un semblable décret était lancé, et coûtait la vie à dix-sept mille chrétiens.

bien égorger les chrétiens, mais ni ses licteurs, ni ses centurions ne pouvaient les empêcher de croire à leur Dieu ! C'est que la force dans le bien est une puissance telle, que toutes les puissances se prosternent devant sa force d'inertie seule. A celui dont la conscience consacre les actions, qu'importe? jusqu'à ce que Dieu absorbe le dernier des hommes, éteigne le dernièr soleil et ploie les cieux, l'humanité gardera mémoire de ce privilége de l'âme de l'homme :

« Anitus et Mélitus peuvent me faire mourir,
« mais ils ne peuvent me faire de mal.

« SOCRATE. »

Devant ce grand spectacle offert par tous les hommes qui firent l'ornement de l'humanité, il faut en induire que l'ignorance du bien est la seule cause du mal, selon la pensée de Démocrate, ce philosophe qui avait deviné le spiritualisme mosaïque et chrétien.

CCCXLV.

Il y a à Paris cent mille hommes qui jouissent de douze mille cinq cents francs de rente jusqu'à cent mille francs. Si l'autorité établissait des troncs dans nos places publiques, avec ces mots :

« Impôt de Dieu, »

Et que les cent mille hommes qui possèdent depuis douze mille cinq cents francs jusqu'à cent mille francs jetassent cinquante centimes chacun dans ces troncs chaque jour, cela ferait cinquante mille francs par jour!

CCCXLVI.

Cinquante mille francs par jour pour les pauvres de la terre, serait une fête pour ceux

qui sont riches de Dieu au ciel, et pour Dieu.

Vingt-cinq mille pauvres auraient quotidiennement du pain, de la viande, du vin et du feu.

Et le bourreau beaucoup moins à faire !!!

CCCXLVII.

Et, qu'est-ce que cinquante centimes?

Retranchons-les des cigarres, du café, des théâtres, des voitures, des oiseaux, des fleurs, des chiens, du jeu, et l'autorité proscrira l'aumône dans les rues, et la dignité humaine grandira.

CCCXLVIII.

Si le crime a une cause, ôtons cette cause au crime, et la misère est la mère des crimes, cela nous coûtera peu, et fera un bien immense !

CCCXLIX.

Ecartons de notre faiblesse, de notre débilité l'irremédiable ! Restons libres, selon l'expression de celui que Voltaire a appelé le divin Antonin. Restons libres du sang de l'homme. Nous ne pouvons faire croître un cheveu, et nous nous octroyons le droit de détruire le grand œuvre de Dieu, de coucher mort un homme à nos pieds.

CCCL.

« *Errare humanum est.* »

Errer, se tromper, faillir; notre nature explique tout, hors le sang versé que rien n'explique.

CCCLI.

L'irréflexion, la légèreté, l'inconsistance

président à la plupart de nos actions. Mais quand il s'agit du divorce de notre âme avec la grande âme de Dieu, quand il s'agit de retrancher un membre d'une famille, de porter le désespoir et le deuil éternel dans le cœur d'une mère, cette sainte réverbération fidèle de Dieu ; ceci est grave, et il faut faire halte.

Vous avez raison, et l'insulteur à tort, et parce qu'il a tort et que vous avez raison, il faut que pour un insensé, un butor, un homme sans éducation, vous, homme, bon et paisible, vous alliez gâter votre vie de la terre et votre vie du ciel? Appelez-en aux lois de votre pays, et si vous rétorquez que dans certain cas la loi est muette, eh bien! qu'on fasse des lois. Il y en a plus en France que dans tout l'univers.

CCCLII.

Comprenons que si nous pouvons nous faire

un droit en dehors du droit commun, nous dispenser le privilége de juger dans quel cas nous devons donner la mort à un homme, en lui offrant en compensation le droit de nous tuer, il ne peut plus y avoir de police sociale, selon l'expression de Montaigne, et encore selon Montaigne, il faudrait se détourner de la société, ce qui serait un grand mal, parce que nous nous devons à la société.

CCCLIII.

Le duel a un nom, qui le dit et peint tout entier, ce nom, c'est

« Vanité. »

Et cette grande misère de l'opinion, cette petite passion des petites âmes, cette pulmonie de l'esprit aura la puissance d'imposer silence à la religion, à la philosophie, à la morale, à la logique! Dévergondée, tachée de crime et

de sang, sa robe d'emprunt chassera la poussière sur la face des lois, et son parfum de sang affolera à tel point, qu'à un signe de son front fardé deux hommes devront s'égorger pour obéir à ses décrets insensés. Mais c'est la vanité qui fait la fille folle, mais elle en est la mère (autant que la misère), et c'est la sœur de cet honneur menteur dont nous avons esquissé la figure!... Mais c'est la vanité qui jette le désordre dans tant de familles; mais c'est l'équipage des phrynés donné souvent au dépens de l'honneur, et quand tant de misères honnêtes souffrent dans les mansardes!... Mondanité si sotte, si stupide, que dans la langue où nous avons emprunté son nom, elle signifie : Vide (*vanus*), rien!

CCCLIV.

L'œil de la bête immonde est cloué sur la terre! L'homme marche debout pour regarder en haut, bien haut!

CCCLV.

Ne compromettons pas l'inconnu!

CCCLVI.

Rien n'est à l'homme que l'avenir.

CCCLVII.

Où est le passé? Il n'y a pas de présent :

« Le moment où je parle est déjà loin de moi. »

CCCLVIII.

Rappelons-nous que David, ce saint Louis d'Israël, ce prince des poètes, ne put pas élever le temple de Dieu! *Il avait la tache*

rouge sur la main, et il a crié bien haut cependant :

« L'Eternel recherche les meurtres, et il « s'en souvient. »

PSAUME IX.

CCCLIX.

Arrivant nu, sous la main sainte de la divine providence, et partant nu, son espérance dans le cœur; souffreteux et dolent, infirme de corps, de cœur et d'esprit, la première inhalation de nos poumons est la première atteinte portée à notre vie, le premier pas vers la mort. Nous le savons tous fort bien. Nos soins pieux suivent dans le champ du repos les restes sacrés de nos pères et de nos mères. A chaque minute l'humanité pousse son gémissement, nous l'entendons autour de nous. Le dernier râlement de celui-ci voit commencer le premier râlement de celui-là.

Dans cinquante ans la génération aura disparu, nous, nos passions, tout ce qui nous agite; jouets d'un jour, jouets d'enfants, grandes frivolités que la brise de chaque jour emporte avec la vie. Et tous ces grands bruits réduits au silence, feront sourire ou pleurer nos successeurs, comme nous sourions ou pleurons sur le néant de ceux qui nous ont précédé!!!

CCCLX.

Passons sur la terre comme l'oiseau dans le ciel! Le fardeau du sang versé est trop lourd à porter pour l'homme, condamné à marcher et à arriver où il doit faire halte!...

CCCLXI.

Les assassins de Socrate et de Théramène, l'assassin de Pompée, et les assassins de César, l'égorgeur de Cicéron et l'égorgeur d'Archi-

mède, Élisabeth et Marie Stuart, Philippe-le-Bel et les Templiers, Jean-sans-Terre et Arthur, la Saint-Barthélemy (1), les Vêpres siciliennes, le massacre de Bruges, Louis XIV et la révocation de l'Édit de Nantes, le temps a tout emporté : ordonnateurs des crimes, bourreaux et victimes !

Mais le crime est resté sur la terre; et Dieu sait jusqu'à quelle profondeur il a crié dans le ciel !

CCCLXII.

Pour qui ne doit que passer, qu'importe le logis, pourvu qu'en le quittant le maître qui nous a abrité pendant une heure, nous dise :

I pede fausto, va d'un pas heureux !

Ce maître, c'est la conscience.

(1) La plus grande vengeance politique connue.

CCCLXIII.

« *Vivir, morir, riquezas, miserias, gustos,*
« *penas, todo nada, Dios solo es.*

« CERVANTÈS. »

Vivre, mourir, richesse, misère, plaisirs, peines, tout n'est rien : Dieu seul est.

CCCLXIV.

« Formidable éternité, me voici déjà sur ton « seuil obscur, reçois ma lettre de créance « sur le bonheur. Je te la rapporte sans en « avoir brisé le cachet, je ne sais rien de la « félicité.

« SCHILLER. »

C'est l'histoire de cette chimère que poursuit l'homme, et qui l'entraîne au mal moral, qui est le seul vrai mal qu'il faut fuir, puis-

qu'il est en opposition au vrai bien, qui est le bien moral et qui compose la seule félicité réelle que Dieu nous a octroyée.

Fugitifs instants des illusions du jeune âge, espérances d'hier et déception d'aujourd'hui. Néant de tout, hors le bien moral, pour nous qui passons.

N'arrivons pas sur le seuil de cette formidable éternité de Schiller avec le signe de Caïn sur le front et le manteau du crime, afin que Dieu ne nous dise pas :

« Le sang que tu as versé crie de la terre à moi. »

To be or not to be that is the question.

Shakespeare.

Et cette question vaut bien la peine qu'on impose silence à des susceptibilités si souvent ridicules et mesquines, à des irritations si souvent sans fondement, à de graves raisons même.

CCCLXV.

Ne nous faisons pas juges dans notre propre cause, quand le jugement que nous devons prononcer peut être la mort d'un homme.

CCCLXVI.

Combien d'innocents ont été suppliciés :
Enguerrand de Marigny (1) ;
Raoul, comte d'Eu (2) ;
Calas ;
Lally Tollendal ;
Lesurques.

Et quand toute la sagesse de la justice est exposée à se tromper dans la recherche des crimes, elle, qui est impassible parce qu'elle est désintéressée, elle, éclairée, et qui est la jus-

(1) Grand chancellier pendu au gibet de Montfaucon (1315), gibet qu'il avait fait établir étant ministre.
(2) Décapité en 1530.

tice, le duelliste osera passer outre dans sa colère et dans sa propre cause?

Si l'erreur du juge a été jusque là, dans des causes profondément étudiées, jusqu'à quelles erreurs ne pouvons-nous pas aller, lorsque, comme dans les cours Whémiques, nous nous faisons tout de suite accusateurs, juges et bourreaux, au gré de nos idées, de nos passions et de toutes les agitations qu'elles expliquent.

Halte, halte donc!

Il est une autorité contre laquelle aucun homme de bien ne protestera : Louis IX (saint Louis) a proscrit le duel, saint Louis, dont Voltaire a dit :

« Louis IX a été en tout le modèle des « hommes ; sa piété, qui était celle d'un ana- « chorète, ne lui ôta pas les vertus royales ; « sa libéralité ne déroba rien à une sage éco- « nomie ; il sut accorder une politique pro- « fonde avec une justice exacte. Prudent et « ferme dans le conseil, intrépide dans les « combats, sans être emporté, compatissant,

« comme s'il n'avait été jamais que malheu-
« reux, il n'est guère donné à l'homme de
« pousser la vertu plus loin. »

De deux choses l'une :

Dieu est ou Dieu n'est pas.

Que chacun passe sous son drapeau ; sous la bannière de Dieu ceux qui proclament l'inviolabilité de la vie humaine ;

Sous la bannière de l'athéisme les duellistes.

CCCLXVII.

Vous voulez le duel, et la religion le répudie (*et la religion c'est tout*) ; la philosophie le repousse, l'humanité proteste, la logique et la raison ne l'admettent pas.

Quelle chose voulez-vous donc ?

CCCLXVIII.

Pour vivre dans l'atmosphère sanglante du

duel, il faut le divorce avec des lois qui ne se discutent pas, qui sont en nous, qui naissent avec nous ; il faut séparation avec la religion, avec soi-même, avec sa pensée, avec son cœur.

CCCLXIX.

L'abjection du servage, dont nous flétrit l'opinion, que dans notre propre pensée nous maudissons, cette abjection que fait l'opinion qui prescrit le duel, nous la blâmons sans en oser briser le joug.

CCCLXX.

Les prédications de la vanité étouffent jusqu'à l'amour de soi-même, et dans cette abnégation de soi, on fait bon compte des autres.

CCCLXXI.

Divorce avec Dieu,
Avec la religion,

Avec la morale,

Avec la vérité,

Avec la raison, la logique,

Avec l'humanité,

Avec la famille,

Avec la société,

Avec soi-même.

Tout est offert en holocauste *à un crime*!

L'honneur que vous invoquez, *c'est un mensonge ;*

L'orgueil, une détestable *insolence ;*

Le courage que vous invoquez, *un instinct bestial ;*

La dignité que vous proclamez, l'*idiote vanité*, la *fille folle ;*

Votre législation, *un vol au droit commun, un vol à la législation divine ;*

Votre faire *un esclavage, et une barbarie.*

CCCLXXII.

La loi absout l'homme qui donne la mort,

au destructeur de la famille, à l'homme adultère pris en flagrant délit, et pousse plus loin encore la protection accordée au foyer (1). Qu'en serait-il devant la loi, si un père brûlait la cervelle à celui qui lui aurait tué son fils en duel (2)?

Ce sont les cris des prophètes qui devraient porter au loin ces mots :

« Il y a un être qui seul a mission de don-
« ner la mort,

« C'est le bourreau !... »

Montesquieu a dit, après avoir fini l'*Esprit des lois*, « Je me croirais le plus heureux des « mortels si je pouvais faire que les hommes « puissent se guérir de leurs préjugés. »

Nous disons :

Nous nous croirions le plus heureux des mor-

(1) Le dernier drame de ce genre, qui a eu lieu à Paris, et les seize coups de poignards donnés à une femme.

(2) Toutes ces questions seront traitées dans un troisième livre que nous écrirons,

tels si nous pouvions faire qu'un duelliste (1) ne jetât plus le cadavre sanglant d'un époux

(1) Ceux qui n'ont pas le temps de se livrer à des études graves, seront heureux de compléter leurs idées sur le duel par la lecture de deux chapitres de Montesquieu.

CHAPITRE XIII.

« On aura peut-être de la curiosité à voir cet usage monstrueux du combat judiciaire réduit en principes et à trouver le corps d'une jurisprudence si singulière. Les hommes mettent sous des règles leurs préjugés mêmes. Rien n'était plus contraire au bon sens que le combat judiciaire; mais ce point, une fois posé, l'exécution s'en fit avec une certaine prudence.

CHAPITRE XXIV.

« Lorsqu'il y avait plusieurs accusateurs, il fallait qu'ils s'accordassent pour que l'affaire fût poursuivie par un seul; et s'ils ne pouvaient convenir, celui devant qui se faisait le plaid nommait un d'entre eux qui poursuivait la querelle.

« Quand un gentilhomme appelait, il devait se présenter à pied, et avec l'écu et le bâton; et s'il venait à cheval, et avec les armes d'un gentilhomme, on lui ôtait son cheval et ses armes; il restait en chemise, et était obligé de combattre en cet état contre le vilain.

« Avant le combat, la justice faisait publier trois bans. Par l'un, il était ordonné aux parents des parties de se retirer; par l'autre, on avertissait le peuple de garder le silence; par le troisième, il était défendu de donner du secours à une des parties, sous de grosses peines, et même celle de mort, si, par ce secours, un des combattants avait été vaincu.

« Les gens de justice gardaient le parc; et, dans le cas où une des parties aurait parlé de paix, ils avaient grande atten-

dans les bras d'une épouse, le cadavre sanglant d'un fils dans les bras d'une mère!

tion à l'état actuel où elles se trouvaient toutes les deux dans ce moment, pour qu'elles fussent remises dans la même situation si la paix ne se faisait pas.

« Quand les gages étaient reçus pour crime ou pour faux jugement, la paix ne pouvait se faire sans le consentement du seigneur ; et quand une des parties avait été vaincue, il ne pouvait plus y avoir de paix que de l'aveu du comte. Ce qui avait du rapport à nos lettres de grâce.

« Mais si le crime était capital, et que le seigneur, corrompu par des présents, consentît à la paix, il payait une amende de soixante livres ; et le droit qu'il avait de faire punir le malfaiteur était dévolu au comte.

« Il y avait bien des gens qui n'étaient en état d'offrir le combat, ni de le recevoir. On permettait, en connaissance de cause, de prendre un champion ; et, pour qu'il eût le plus grand intérêt à défendre sa partie, *il avait le poing coupé s'il était vaincu.*

« Quand on a fait dans le siècle passé des lois capitales contre les duels, peut-être il aurait suffi d'ôter à un guerrier sa qualité de guerrier par la perte de sa main, n'y ayant rien ordinairement de plus triste pour les hommes que de survivre à la perte de leur caractère.

« Lorsque, dans un crime capital, le combat se faisait par champions, on mettait les parties dans un lieu d'où elles ne pouvaient voir la bataille ; *chacune d'elles était ceinte de la corde qui devait servir à son supplice si son champion était vaincu.* »

Typographie Appert et Vavasseur, passage du Caire, 54.



TYP. APPERT & VAVASSEUR, PASSAGE DU CAIRE, 54.


3 2044 004 336 947


WIDENER
NOV 2 1 1997
BOOK DUE
CANCELLED

